

Routier, G.

Les droits de la France sur Madagascar



GASTON ROUTIER

Les Droits de la France sur Madagascar

PARIS

[illegible]

174, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 174

1895



LES DROITS DE LA FRANCE

SUR

MADAGASCAR

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LÉLIO, poème en 1 acte et en vers, édition de luxe (troisième mille) . . . . 3 »

L'AMOUR DE MARGUERITE, roman contemporain (huitième édition) 3 50

DEUX MOIS EN ANDALOUSIE ET A MADRID, édition de luxe avec gravures hors texte . . . . , 7 50

L'HISTOIRE DU MEXIQUE, ouvrage précédé d'une lettre et du portrait de S. E. le Président de la République du Mexique (troisième mille) . , ... 3 50

LE MEXIQUE, avec préface de Ignacio Altamirano et une carte du Mexique (quatrième mille) . . . . 3 »

GUILLAUME II A LONDRES ET L'UNION FRANCO-RUSSE, (sixième édition). 3 50

LA QUESTION SOCIALE ET L'OPINION DU PAYS (Enquête du *Figaro*), quatrième édition). 2 50

NOS BONS MAITRES-CHANTEURS, comédie en cinq actes et en vers (8e édit.). 3 50

SOUS PRESSE

BERLIN ET LES BERLINOIS (notes de voyages) . . . 3 50

LE MARQUIS DE TOURNOEL (roman contemporain) . . 3 50

POURQUOI LE DIVORCE ? (Comédie en 3 actes et en prose). 3 50

GASTON ROUTIER

Les Droits de la France sur Madagascar



PARIS
LIBRAIRIE H. LE SOUDIER
174, Boulevard Saint-Germain, 174

1895

A

M. GABRIEL HANOTAUX

Ministre des Affaires étrangères de la République Française,

Très respectueux hommage d'un écrivain français,

G. R.

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Lorsque paraîtra ce livre, les troupes françaises seront en marche sur Tananarive et le fantôme de la puissance des Hovas s'évanouira.

Peut-être trouvera-t-on quelque intérêt à lire ces pages qui condensent et résument toute l'histoire de nos relations antérieures avec Madagascar, qui démontrent jusqu'à l'évidence que l'intolérable situation qui nous était faite par la duplicité et l'arrogance des Hovas ne pouvait durer plus longtemps !

On s'est souvent demandé si nous devions entreprendre cette grande expédition à Madagascar. On nous a posé cette question : la possession de Madagascar vaut-elle les frais considérables que nous allons nous imposer ?

Mais d'abord étions-nous libres de ne pas faire respecter les droits de la France sur Madagascar ? Pouvions-nous, sans compromettre non seulement la dignité de notre pays, mais encore tous les in-

térêts dont nous avions assumé la protection, céder aux fantaisies du premier ministre hova ?

Non ! Nos relations de tous genres avec la grande île africaine, les engagements que nous avions contractés vis-à-vis des autres puissances en faisant reconnaître par elles notre protectorat sur Madagascar, nous imposaient de rendre ce protectorat effectif et de procéder à l'occupation de cette île.

En votant les crédits pour l'expédition, la Chambre des députés ne s'est pas laissée entraîner, comme certains l'ont dit, par l'ardeur communicative des partisans de la politique coloniale : elle n'a écouté que la voix de l'opinion publique, la voix du bon sens et de la raison.

Ce n'est point que je blâme en quoi que ce soit les défenseurs de la politique coloniale ! Vouloir la France toujours plus riche, plus prospère, vouloir accroître sa puissance et son renom par la mise en valeur d'un immense domaine colonial, ne saurait être qu'un des plus louables sentiments qui peuvent animer le cœur des bons patriotes !

Certes la France possède aujourd'hui un empire colonial d'une étendue considérable, d'une étendue telle qu'elle ne doit plus songer à l'accroître, mais à l'exploiter, à en mettre en valeur les ressources de tous genres.

Mais Madagascar n'est pas une nouvelle possession que nous allons ajouter à notre empire colonial. Madagascar est une colonie, qui fait partie

du patrimoine colonial que nous ont légué nos pères : l'expédition actuelle n'est pas une expédition de conquérants, c'est une expédition utile, indispensable, pour faire disparaître les difficultés que les Hovas suscitent à la mise en valeur de Madagascar, pour aplanir les obstacles que leur ignorance, leur malhonnêteté et leur vanité de sauvages frottés d'un semblant de civilisation opposent à l'exercice de notre protectorat et à notre désir d'exploiter les richesses de cette grande île, en l'ouvrant au commerce européen.

On ne saurait donc assimiler l'expédition entreprise par la France contre les Hovas à une conquête ; c'est une simple mesure de police pour assurer le respect de nos droits sur un territoire qui nous appartient depuis deux siècles et demi et pour rappeler à l'obéissance des vassaux rebelles !

Nous n'étions pas libres d'abandonner Madagascar pour une foule de raisons, dont je vais indiquer dans cet avant-propos les principales.

***

Sommes-nous libres de nous désintéresser des questions concernant l'immense *hinterland* de nos possessions africaines ? Sommes-nous libres de ne pas perdre de vue les agisements des Anglais et de nos autres voisins ? Sommes-nous libres de ne pas surveiller ce qui se passe du côté du haut Nil, du Darfour et du Kordofan ou même du Harrar ?

Sommes-nous libres de ne pas faire tous nos efforts pour asseoir sur des bases solides, indiscutables, nos possessions coloniales, pour faire reconnaître leurs légitimes frontières par nos rivaux et les empêcher d'empiéter sur les territoires que les travaux et le sang de nos explorateurs nous ont acquis ? Pouvons-nous ne pas travailler sans relâche à obtenir dans ce grand partage de l'Afrique la part qui nous est légitimement due ?

Cette part, quelque énorme qu'elle soit, qui nous dit que dans cent ans nos descendants ne nous feraient pas un crime de l'avoir abandonnée ?

Sommes-nous libres, aujourd'hui que notre empire colonial est reconstitué, de ne pas remplir les charges que la garde de cet empire lui-même nous impose ? Pouvons-nous négliger les évènements qui se passent en Chine ou en Birmanie ou au Siam ? Pouvons-nous ne pas saisir toutes les occasions qui s'offriront à nous d'amoindrir les dangers que le contact des Chinois ou que la mauvaise foi d'autres voisins peuvent faire courir à l'Indo-Chine française ?

Tout le monde en France est d'accord sur ces points ; la réponse unanime est qu'il faut que le gouvernement français apporte toute sa vigilance et la plus grande fermeté à la défense de nos intérêts coloniaux.

***

Il ne faut pas oublier que, depuis le début de ce

siècle, les Anglais n'ont cessé de caresser l'espoir que nous abandonnerions un jour Madagascar et que nous leur permettrions de se saisir de cette proie qu'ils convoitent avec amour.

Toutes les difficultés que nous avons eues avec les Hovas, ce sont leurs émissaires qui les ont soulevées en excitant cette tribu contre nous, en répandant des nouvelles mensongères, en nous attribuant des intentions que nous n'avons jamais eues. Jamais campagne plus ardente d'intrigues et de calomnies n'a été menée avec plus d'habileté! Les missionnaires anglais, sans se laisser arrêter par cette réflexion qu'en donnant des armes aux Hovas et en nourrissant leurs belliqueux desseins contre nous ils empêchaient Madagascar d'entrer dans une ère de colonisation pacifique et prospère dont le commerce britannique aurait profité comme le nôtre, se sont sans cesse efforcés de pousser le gouvernement hova à rendre insupportable le séjour de Madagascar à nos nationaux et à chercher par tous les moyens possibles à nous enlever toute velléïté de coloniser cette grande île.

Faire de Madagascar une colonie anglaise, y établir des arsenaux et des ports pour abriter leurs flottes, tel a été le dessein du fameux Farquhar, des gouverneurs anglais qui se sont succédés à l'île Maurice, tel était le dessein de ce grand créateur d'empire qui s'appelle Cécil Rhodes et qui, après avoir réuni la colonie du Cap à l'Egypte, rêvait de faire de Madagascar la forteresse inexpugnable de

la puissance anglaise dans les mers des Indes.

Pouvions-nous ne pas démontrer péremptoirement à l'Angleterre que jamais la France n'a entendu renoncer aux droits qu'elle possède depuis Richelieu sur Madagascar? Pouvions-nous attendre que l'Angleterre nous mette en demeure d'exercer notre protectorat (ce protectorat qu'elle a reconnu « avec toutes ses conséquences ») de sauvegarder la vie et les biens des Européens établis à Madagascar, ou de la laisser imposer à notre place aux Hovas le respect de ses nationaux?

Non, et la politique la plus sage, la plus saine, nous commandait de faire de Madagascar ce qu'elle devrait être depuis deux siècles et demi, une possession française, une véritable France orientale. Avec Madagascar, cette île plus grande que la France, immense champ ouvert à l'esprit d'entreprise de nos nationaux, au travail de nos colons, c'est en réalité la sécurité pour notre flotte dans la mer des Indes que nous posséderons effectivement.

La France, solidement établie à Madagascar, avec Diégo-Suarez, le plus beau port de guerre qu'on puisse rêver, avec à Tamatave, à Majunga et sur les côtes du sud et sud-ouest des ports excellents, la France, dis-je, sera non-seulement en état de lutter avec avantages contre l'Angleterre, mais encore d'empêcher les tentatives qui pourraient être faites contre notre empire Indo-Chinois.

Madagascar, au point de vue stratégique, est la véritable clef de la mer des Indes; dans nos mains,

elle n'est pas un danger pour l'Angleterre : elle nous permet seulement de considérer l'avenir avec confiance, de ne pas craindre que nous ne puissions, en cas de guerre, secourir nos possessions indo-chinoises.

***

En l'état actuel de la Société moderne, alors que des problèmes de plus en plus grands préoccupent tous les esprits clairvoyants, la France ne saurait se dispenser de pratiquer une politique coloniale autre que celle qu'elle poursuit depuis quelques années, politique sage, mais résolue et hardie !

Il est triste de constater que les ennemis les plus farouches de cette politique qui consiste à nous assurer pour l'avenir des débouchés commercommerciaux, à nous permettre d'offrir à nos prolétaires d'immenses étendues de territoires fertiles et n'ayant besoin que de leur travail pour devenir des sources de richesses, il est triste de constater que ces ennemis d'une politique si prévoyante sont surtout les socialistes intransigeants, ces hommes qui ne cessent de réclamer pour les classes pauvres une amélioration de leur sort et un adoucissement à leurs misères. Ils ne comprennent pas, ils ne veulent pas comprendre plutôt, que c'est dans l'exploitation des grandes colonies qu'est la solution la plus rationnelle de la question sociale.

Mais je n'essaierai certainement point de les convaincre : ils sont de parti-pris opposés à tout ce qui pourrait diminuer les souffrances du peuple. N'est-ce point de ces souffrances mêmes qu'ils vivent ? Et leur politique d'opposition bruyante, d'obstruction systématique a-t-elle un autre dessein que d'empêcher la réalisation de réformes sages, équitables, qui feraient voir aux prolétaires de tous genres, aux ouvriers et aux paysans qu'on s'occupe de leurs intérêts, qu'on désire leur donner leur part de soleil et de fortune, leur place au grand banquet de la vie ?

Il est sans doute des hommes sincères parmi ces enragés socialistes qui demandent le bouleversement de la société et souhaitent la révolution générale. Puissent-ils un jour, le plus tôt possible s'apercevoir qu'ils sont les victimes de quelques intrigants qui cherchent à se faire pousser par eux au pouvoir et qui seront les premiers ensuite à leur refuser ce qu'ils leur ont promis ?

***

Mais, va-t-on peut-être me dire, vous nous parlez des bénéfices que nous pourrons tirer de nos colonies? Jusqu'à ce jour nous n'avons fait que des dépenses énormes, des sacrifices d'hommes et d'argent, pour occuper d'immenses pays dont nous sommes obligés chaque année d'équilibrer le budget.

A ceux-là, je ne répondrai que quelques mots : ils sont trop impatients, ils veulent cueillir des fruits avant que les arbres qu'ils ont plantés soient à l'âge d'en porter !

Est-ce que les premiers résultats de notre domination en Indo-Chine ne sont pas satisfaisants ? Le commerce augmente chaque année et on peut prévoir que bientôt commencera une ère de véritable prospérité. Et c'est là une colonie en enfance !

Est-il utile de citer l'exemple de l'Algérie, qui fait aujourd'hui 400 millions d'affaires et suffit à tous ses frais d'administration civile ? La Tunisie, dont le budget se solde par un excédent ?

Et peut-on croire que les Anglais, les Allemands, et les autres peuples européens qui rivalisent avec nous d'ardeur pour la création de colonies en Afrique et ailleurs, ne s'imposent pas de lourds sacrifices ? Se figure-t-on que les Indes, cet admirable empire que les Anglais ont su nous arracher en profitant de l'impardonnable politique de Louis XV, n'ont pas coûté à leurs heureux possesseurs actuels des sacrifices énormes d'hommes et d'argent ?

Dans quel dessein, l'Italie, si pauvre, qui lutte contre tant de difficultés intérieures, contre la misère pour ses habitants et la banqueroute pour son gouvernement, cette Italie à demi ruinée se résigne-t-elle à de lourds et nouveaux sacrifices, augmente-t-elle encore ses dettes et ses embarras de tous genres ?

Elle fait comme nous, comme l'Angleterre, comme l'Allemagne : elle travaille pour l'avenir, elle sème pour que ses enfants récoltent, pour qu'ils ne lui reprochent pas plus tard de ne pas avoir songé à leur assurer des champs d'activité qui leur seront nécessaires et des débouchés qui leur sont déjà indispensables !

***

Mais l'île de Madagascar est-elle assez riche pour récompenser nos peines et nous rembourser de nos dépenses ? Est-elle de nature à justifier un jour cette politique qu'on admire et qui peut s'appeler politique de l'avenir ?

Oui, mille fois oui ! Et tout ce que nous savons de cette île, où se rencontrent toutes les altitudes et tous les climats, où l'Européen peut parfaitement s'acclimater sur l'immense plateau central, tout nous permet de croire que Madagascar sera un jour une de nos plus belles colonies.

Mais le commerce de Madagascar est très peu important, de vingt-cinq millions au plus ?

Sans doute ; mais actuellement les richesses de tous genres de cette île ne sont pas exploitées : cultures, mines, industries diverses, moyens de transport, les Hovas (ces demi-sauvages, que certains Anglais traitaient de peuple civilisé), se faisaient un malin plaisir de les interdire sous les

peines les plus sévères, de les empêcher par tous les moyens possibles.

On peut donc affirmer que tant que les Hovas ont dominé Madagascar, elle pouvait être considérée comme inculte, comme abandonnée à elle-même. Je dirai plus, je suis convaincu que l'influence des Hovas était malfaisante à tel point qu'elle empêchait même Madagascar de produire autant de richesses naturelles qu'elle en produisait à l'état primitif. Les Hovas ont été en effet sur plusieurs points de cette île de véritables destructeurs de richesses, en brûlant des plantations, des forêts remplies d'essences précieuses, en commettant mille actes de forbans et de sauvages !

Et je ne puis résister au plaisir de citer ici deux phrases d'un homme qui a connu à fond les Hovas, d'un officier du plus grand mérite et d'une énergie remarquable, M. le commandant Lagougine, auquel nous devons un livre très intéressant intitulé : « La France à Madagascar », qu'il a publié sous le pseudonyme de Jean Marield.

Voici ce qu'il dit des Hovas :

« Donc, compter sur les aptitudes de la race hova pour conduire les Malgaches à la civilisation, c'est compter sur le vice pour moraliser et sur le moribond pour conduire les valides au cimetière.

« Ce qu'il faut à Madagascar pour donner la vie à cet immense et riche pays et pour l'arracher définitivement à la barbarie dans laquelle il est retenu systématiquement par les Hovas, ce qu'il faut,

c'est prendre résolument la place de cette peuplade néfaste qui nous barre le chemin depuis trop longtemps. »

J'ai connu personnellement M. Lagougine et je m'en honore; c'était un homme franc, aimant sa patrie par dessus tout. Il fallait l'entendre parler de Madagascar, il fallait l'entendre raconter les incidents qui marquèrent la campagne ratée de 1885; il pleurait de rage, de douleur et d'indignation patriotique, en parlant de cette politique de demi-mesures, d'hésitations et de recul que le gouvernement français suivait alors, peut-être malgré lui!

Cette politique a produit des résultats tellement désastreux que nous en sommes aujourd'hui guéris, je l'espère, et M. Lagougine serait heureux de voir que la France va enfin faire flotter résolument sur Madagascar le drapeau tricolore qui abritera sous ses plis la paix, la civilisation et le commerce. Le commandant Lagougine avait raison, même dans ses heures de plus profond désespoir, de ne jamais désespérer du bon sens de notre patrie.

***

Les Anglais eux-mêmes, j'entends ceux qui sont de bonne foi et qu'un chauvinisme inexplicable n'incite pas à la haine irraisonnée de la France

et de tout ce qui est Français, les Anglais, dis-je, reconnaîtront bientôt que leur commerce et que leur industrie ne peuvent que gagner à la prise de possession de Madagascar par la France. Que dis-je, ils le reconnaissent déjà, et aucun Anglais sensé ne peut disconvenir que la France saura accomplir à merveille à Madagascar sa mission civilisatrice.

A l'ombre de notre drapeau, le commerce prospérera, les ressources de tous genres de l'île pourront être mises en exploitation ; les nationaux anglais seront assurés d'être protégés dans leur vie et dans leurs biens et de voir enfin la justice et l'équité remplacer l'arbitraire et la mauvaise foi.

La France comprend en effet dans son sens le plus large la mission de pacification et de civilisation qu'elle assume; elle la remplira avec cette générosité et cette bienveillance dont elle a toujours fait preuve envers nos frères d'Europe.

Libre à quelques esprits chagrins, comme il en est encore malheureusement en France, de trouver qu'elle a tort et qu'elle devrait suivre vis-à-vis de l'Angleterre cette politique d'exclusion et de chicanes que cette dernière a trop souvent pratiquée vis-à-vis de nos nationaux.

Mais ces mécontents ne sauraient empêcher la France d'agir selon ses glorieuses traditions de pionnier de la civilisation, ne saurait la faire re-

noncer à travailler pour le plus grand bien de l'humanité entière!

Que l'Angleterre, qui devrait, qui doit être notre alliée dans cette grande œuvre de civilisation que nous poursuivons concurremment avec elle sur tous les points du globe, oublie de vieilles inimitiés passées, qu'elle efface de son cœur le souvenir de rancunes injustes, qu'elle s'associe franchement et sincèrement à nous. Nos deux nations doivent dans les questions coloniales marcher la main dans la main !

Oh ! je sais bien ce qu'on va m'objecter ! L'Egypte, les compétitions de territoires en Afrique, les intrigues anglaises à Bangkok, que sais-je encore !

Eh ! oui, il y a entre les colonies de la France et de l'Angleterre énormément de points de contact, énormément de questions en litige ! Est-il utile de les envenimer, de les aggraver ?

Non, cherchons à les résoudre d'un esprit calme et équitable. Que l'âpreté des compétitions africaines ne nous fasse pas oublier qu'il est des points du globe où l'union de la France et de l'Angleterre est réclamée par les intérêts les plus graves de l'humanité !

Je suis convaincu pour ma part que c'est en s'inspirant de ces sentiments dignes des deux nations les plus civilisées du monde que l'on parviendra à prévenir toutes les causes de conflit et

à faire régner entre les deux gouvernements une entente franchement cordiale, telle que la désirent les sympathies mutuelles des deux peuples.

GASTON ROUTIER.

Paris, le 30 janvier 1895.

PREMIÈRE PARTIE

LA FRANCE

à

MADAGASCAR

I.

La découverte de Madagascar

L'île de Madagascar fut-elle connue de l'antiquité ? Telle est la première question que l'on peut se poser avant de parler d'une partie du globe aussi intéressante et encore si peu connue.

Je n'ai certes point en cet ouvrage l'ambition de résoudre une question sur laquelle il existe diverses opinions. Comme dit l'autre, « qui ne sait se borner, ne peut savoir écrire » ; ce n'est pas tout à fait la citation exacte, mais cela répond mieux à ma pensée, et je m'empresse de déclarer que c'est un précepte que je compte bien ne pas oublier.

Petit-Jean, dans sa plaidoierie, remontait au déluge ; si je remontais jusqu'au Xe siècle de l'ère ancienne, je commettrais la même faute et mon étalage d'érudition serait de mauvais goût.

J'aime mieux renvoyer les curieux de la cartographie de Madagascar à l'excellent ouvrage de mon savant ami M. Gabriel Gravier, président honoraire de la Société normande de géographie. M. Gabriel Gravier a étudié

cette question avec une sollicitude, une patience de bénédictin ; son travail passe en revue tous les voyages, toutes les cartes, tout ce qui a été écrit concernant l'île de Madagascar. Je suis heureux de pouvoir dire toute l'admiration que j'éprouve en faveur de ce labeur modeste, opiniâtre, de cette œuvre de savant réellement consciencieux.

Et, après avoir lu avec un vif plaisir l'ouvrage de M. Gravier, je crois que le plus utile, pour répondre brièvement à la question que j'énonce en tête de ce chapitre, c'est de citer sur ce sujet l'opinion de ce maître-géographe.

Madagascar est-il le pays d'Ophir avec lequel les flottes de Salomon et de Ahiram II, roi de Tyr, ont entretenu des relations ? Les Phéniciens ont-ils connu Madagascar ? Eudoxe de Cyzique a-t-il vu Madagascar ? Le grand géographe Ptolémée a-t-il désigné Madagascar sous le nom de *Menuthias* ? M. Gravier croît que *Menuthias* est Zanzibar ou une *insula incognita*, non Madagascar.

M. Gravier affirme que les Romains, comme les Grecs, ont ignoré Madagascar. Voici sa conclusion : *En un mot l'antiquité n'a pas connu Madagascar !*

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Gabriel Gravier étudie « Madagascar et les géographes du moyen âge » ; nous ne le suivrons pas dans l'examen approfondi de toutes les cartes plus ou moins fantaisistes dressées, dessinées plutôt par les moines ; ce n'est qu'en 1492 que Martin Behaim nous donne une carte approximativement dessinée de l'île de Madagascar, figurant à sa place et sous son nom moderne.

A partir de cette époque, toutes les autres cartes, les globes en cuivre, les *portulans*, qu'étudie M. Gabriel Gravier, donnent des tracés de plus en plus approximatifs, jusqu'au jour où les voyageurs français entreprennent des voyages de découverte dans cette île encore quelque peu fabuleuse !

Les Français, nous dit M. Gabriel Gravier, au moment où Ribeiro dressait sa carte, en 1529, allaient depuis longtemps déjà aux Indes en passant par Madagascar.

Mais le premier ouvrage dont il nous reste une relation authentique est celui de Jean Parmentier, capitaine au service de Jean Ango. Parmentier décrit en ces termes Madagascar : « Du cap de Bonne-Espérance, vers le sud-quart-sud, et à cinq cents lieues se trouve l'île de Saint-Laurent, autrement nommée Madagascar. Cette île est longue de trois cent soixante-dix lieues et large de quatre-vingts. Elle est située sous le tropique du Capricorne. Les habitants en sont belliqueux et cruels. Les Portugais l'ont fréquentée, mais ils l'ont abandonnée à cause de la méchanceté de l'un et de l'autre parti. Les indigènes ont pour armes des dards à pointe en fer en forme de pertuisane ; habituellement chacun en porte deux ».

En 1620-1629, Augustin Beaulieu. « un navigateur hardi, fin diplomate, habile marchand, avisé, prudent, bon surtout » fils de la grande et belle capitale de la Normandie, de Rouen, fit un voyage à Madagascar, où il resta quinze jours dans la baie de Saint-Augustin. Ensuite, François Cauche, Pronis, Etienne de Flacourt nous donnent des documents de valeur sur Madagascar.

A partir de ce moment les cartes de Madagascar, de mieux en mieux tracées et sur des données partiellement exactes, deviennent de plus en plus ressemblantes à la carte dressée de nos jours avec autant de soins que de compétence par nos explorateurs et géographes modernes.

Nous ne pouvons, dans cet ouvrage, entrer dans de plus amples détails, sur l'histoire des voyageurs et de la cartographie de Madagascar. Que ceux que cette question intéresse veuillent bien lire le remarquable travail de M. Gabriel Gravier. Ils y trouveront autant d'intérêt que de profit.

II.

Les Français à Madagascar de 1643 à 1785.

Les Arabes sont certainement les premiers qui ont eu des rapports suivis avec Madagascar, dès le VIIe siècle. Mais ils n'y firent point d'établissements durables et se bornèrent à trafiquer sur quelques points des côtes du N.-O. et du S.-E.

Les Portugais, ainsi que les Hollandais, eurent aussi des relations de peu d'importance avec Madagascar, où ils ne firent aucun établissement sérieux.

Les premiers établissements dignes de ce nom fondés à Madagascar le furent par des Français et depuis que le cardinal de Richelieu a fait délivrer en 1642 par Louis XIII des « lettres patentes » concédant à la Compagnie créée par Rigaut, Madagascar ou île Dauphine, « pour y ériger colonies et en prendre possession au nom de Sa Majesté Très Chrétienne », on peut affirmer que la France n'a jamais cessé de tourner ses regards vers Madagascar, vers cette France orientale, où elle va bientôt revendiquer par la force ses droits séculaires et imposer aux misérables Hovas le respect de sa puissance.

Régimont, de Dieppe, ayant fait un heureux et fructueux voyage aux Indes orientales, en 1635 1637, s'associa avec Rigaut, capitaine de navire entretenu par le Roi. Ils équipèrent un navire, sur lequel Régimont retourna aux Indes orientales ; son voyage fut traversé d'incidents divers.

Voici comment un écrivain de l'époque raconte ce voyage de Régimont et la formation de la Cie des Indes orientales ; on lira ce récit avec plaisir :

« Pour retourner aux Indes, Régimont partit pour aller à Surate, situé sur l'embouchure du fleuve Indus, où étant arrivé, il fit connaissance avec un capitaine anglais qu'il régala à son bord ; mais ce capitaine, par une perfidie digne de cette nation, feignant vouloir avoir sa revanche, convia Régimont à dîner dans son vaisseau, où il l'arrêta prisonnier ; Régimont se voyant trahi, cria aux hommes de sa chaloupe de se sauver et, quoique leur vaisseau fût attaqué par les Anglais ils ne laissèrent pas de se défendre.

« Ceux qui étaient dans le navire de Régimont résolurent de revenir en France, mais, comme ils lui avaient ouï dire qu'il reviendrait par l'île de Madagascar pour la connaître, ils prirent résolution d'y passer, et, ayant visité cette île, ils reconnurent que Régimont leur avait dit vrai, quand il leur avait dit qu'elle était fertile, très commode pour y faire une escale et un entrepôt pour la facilité de la navigation aux Indes, n'en étant éloignée que de mille ou douze cents lieues. Ils négocièrent avec les habitants de Madagascar et chargèrent leur navire de cuirs, cires, bois d'ébène et autres marchan-

dises et ensuite retournèrent en France, où, peu de temps après, Régimont, étant aussi arrivé, rapporta que le capitaine anglais l'avait accusé devant le gouverneur de Surate d'être pirate, qu'il s'était bien défendu de cette accusation et que le gouverneur, scandalisé de la perfidie de l'Anglais, obligea ce dernier à le ramener en France et à lui rapporter certificat de son retour. Le Gouverneur avait en outre dit à Régimont qu'il voulait que les Français allassent librement à Surate, qu'il le priait d'y retourner et qu'il donnerait aux Français des lieux de sûreté pour faire des magasins pour mettre leur marchandise ; il lui avait donné des passe-ports et des présents et l'avait chargé de saluer de sa part le Roi de France.

« Sur le rapport de Régimont, le sieur Rigaut fit une Compagnie de vingt-quatre négociants et obtint de Monsieur le Cardinal de Richelieu, le vingt-quatrième de juin 1642, une Commission pour faire, seul et sa compagnie, la navigation et le commerce de l'Orient, se limitant aux côtes orientales de l'Afrique et à l'île de Madagascar, sans parler du dessein qu'il avait de faire le commerce dans les Indes orientales, pour ne point donner la jalousie aux Hollandais, sur laquelle concession le roi Louis XIV confirma les lettres patentes de son prédécesseur le 20 de septembre 1643 ».

Le cardinal de Richelieu, s'inspirant des grandes vues de François Ier et de Henri IV pour établir le commerce français dans les Indes orientales et occidentales, avait créé en 1626 la Compagnie des Indes occidentales ; en faisant concéder par Louis XIII Madagascar à la Cie des

Indes orientales en 1642, il poursuivait donc l'exécution de ses vastes desseins.

Si ces deux Compagnies ne réussirent pas, ce n'est point le génie de Richelieu que l'on doit accuser ; la cause principale de l'insuccès des compagnies fut dans le retrait subit de la protection du Cardinal qui mourut le 4 décembre 1642, peu de mois après la création de la Compagnie des Indes orientales. Le cardinal de Mazarin fut forcé, par les démêlés avec la noblesse et la Fronde qui rendirent si critique une partie de son ministère, de se désintéresser non seulement des entreprises aussi lointaines que celles de Madagascar, mais encore de bien d'autres questions dont le grand Richelieu poursuivait la solution.

Je ne veux point entrer dans le détail des insuccès de tous genres qui marquèrent le début de nos établissements à Madagascar ; je vais seulement résumer les faits importants. S'ils prouvent que nous n'avons jamais eu un gouvernement capable de se résoudre à un effort sérieux pour imposer notre domination sur cette grande île, ils témoignent cependant du dessein toujours renouvelé de ne jamais abandonner les droits que la France possède sur Madagascar.

Ils nous montrent en outre combien funeste a été, à toutes les époques de notre histoire, le manque d'esprit de suite qui a caractérisé nos entreprises coloniales. Si, au lieu d'envoyer à divers intervalles des missions insuffisamment armées et outillées pour fonder à Madagascar une colonie, au lieu de suivre toujours la méthode des petits paquets, la première expédition de la

Cie des Indes orientales avait été composée de cinq ou six vaisseaux et d'un millier d'hommes de troupes, Madagascar serait depuis deux siècles et demi un des plus riches fleurons de notre domaine colonial ! Et cela nous aurait économisé toutes les dépenses futures, tous les sacrifices d'hommes et d'argent qui ont été faits jusqu'à nos jours, sans compter ceux que nous allons être forcés de faire encore, pour cette fois au moins établir *définitivement* notre domination sur cette île !

Mais ce n'est point pour récriminer vainement que je fais cette constatation pénible, c'est surtout pour bien faire comprendre à tous que les demi-mesures sont toujours mauvaises, que, lorsque un gouvernement a décidé après mûr examen quelle doit être sa ligne de conduite, il doit exécuter de suite le plan qu'il s'est tracé et l'exécuter aussi largement que ses forces et ses moyens d'action peuvent le lui permettre.

A peine formée, la Cie des Indes orientales créée par Rigaut, expédia, au mois de mars 1642, un navire à Madagascar, avec une mission composée de Pronis et Foucquembourg, ayant 12 français sous leurs ordres. C'était absolument dérisoire, même comme noyau d'un établissement colonial, surtout si l'on considère que cette île immense était à peu près complètement inconnue.

Pronis et Foucquemberg explorèrent quelques points sur les côtes, puis firent choix d'un village nommé *Manghéfia* (Sainte-Luce) situé par 24° 30′ de latitude méridionale. Mais ce lieu malsain fut abandonnée l'année suivante et la mission s'installa dans la petite pé-

ninsule d'Itapera et fonda *Fort-Dauphin* ; le port était excellent, et l'endroit sain et à proximité d'une forêt fournissant les matériaux nécessaires à la construction et à la réparation des navires.

Quelques renforts étaient arrivés entre temps à Pronis, mais immédiatement commencèrent à s'élever entre les colons et lui une foule de sujets de mécontentement : il faut avouer que l'esprit de fronde et la turbulence sont ce qui caractérisent ordinairement les Français à l'étranger. C'est encore là de nos jours un des grands défauts de notre race: trop de vanité brouillonne, aucun respect les uns pour les autres, et souvent aucun respect de soi-même, le désir de paraître aux yeux des étrangers supérieur à sa condition.

Pronis en fit l'expérience à ses dépens : les hommes qu'il avait sous ses ordres critiquaient ses actes au lieu de lui obéir. Des intrigues furent ourdies, des séditions éclatèrent, et la colonie naissante se trouva paralysée par les divisions même de ceux qui auraient dû employer toutes leurs forces à son développement.

En 1644, un second renfort de 90 hommes arrive à Pronis ; mais les nouveaux venus font cause commune avec les séditieux et Pronis est jeté en prison par eux, après plusieurs révoltes. Cette détention arbitraire et illégale du chef de la colonie dura six mois : ce fut un autre renfort de 43 hommes commandé par Roger Le Bourg qui vint délivrer Pronis.

Je cite ces faits, sans entrer dans les détails, pour donner une idée de l'état d'anarchie qui régna toujours dans les missions envoyées pour établir notre domina-

tion à Madagascar. Les indigènes furent naturellement les victimes toutes désignées des déportements des turbulents compagnons de Pronis et, loin de se concilier les populations de Madagascar, ces derniers jetèrent dans l'âme de ces sauvages un levain de vengeance et de haine, qui ne tarda pas à les pousser à des représailles sanglantes contre leurs envahisseurs.

Au milieu d'un pareil état de choses, les affaires de la Compagnie se faisaient tant bien que mal, plutôt mal que bien et, en 1648, les directeurs se décidèrent à envoyer à Madagascar Flacourt, un protégé du surintendant Fouquet.

Flacourt, qui a laissé une intéressante *Histoire de la grande Isle de Madagascar*, ainsi qu'une *Relation de la grande isle*, a beaucoup fait pour la connaissance de Madagascar : c'était un homme de valeur, mais, ayant à lutter contre les divisions intestines des colons et ne recevant aucun secours de la mère-patrie, il ne put rien faire de durable et ne songea qu'à maintenir son autorité constamment menacée !

Nous devons entre autres à Flacourt, le premier tracé digne d'attention de l'île *Sainte-Marie* qui est, d'après M. de Mahy, un « vrai bijou », « une station de premier ordre où les Français ont réellement beaucoup fait ».

En 1652, la concession de dix années fut renouvelée à la Compagnie des Indes orientales ; mais, en 1654, le maréchal de la Meilleraye dut intervenir pour rétablir l'ordre dans la colonie et prit possession de Madagascar, où il établit comme gouverneur M. de Champar-

2.

gon, qui continua l'œuvre de Flacourt. Un écrivain du XVIIe siècle, déclare que ce fut à l'instigation de Pronis, qui avait été chassé de l'île, que le maréchal de la Meilleraye envoya deux vaisseaux pour s'emparer de Madagascar en son nom. Le duc de la Meilleraye était gouverneur de Nantes ; « la Compagnie des Indes orientales intenta contre lui action au Conseil pour la restitution de cette île et autres en dépendant ; mais pendant que les directeurs de la Compagnie poursuivaient cette affaire, Sa Majesté, désirant établir fortement le commerce des Indes orientales, forma une nouvelle Compagnie, sur les mémoires que lui en donnèrent plusieurs marchands et négociants de Paris au mois de mai 1664, laquelle s'accommoda ensuite avec Monsieur le duc de Mazarin, fils et héritier de feu Monsieur le duc de la Meilleraye et les intéressés dans l'ancienne Compagnie de Rigaut ».

La seconde Compagnie des Indes orientales, dans laquelle entrèrent non seulement des marchands et négociants, mais des princes, des ducs et pairs, comtes, marquis, présidents, conseillers, et nombre de gens d'affaires, eut un capital de 7 à 8 millions de livres, ce qui était considérable pour l'époque.

Le 11 juillet 1665, la Compagnie des Indes orientales prit possession, au nom du Roi de France, de Madagascar, dont elle comptait faire le centre de ses opérations commerciales dans la mer des Indes. Le 10 mars 1667, le marquis de Montdevergue, investi du titre de commandant général des établissements au delà de la ligne, arriva au Fort-Dauphin, avec dix navires, dont

un de trente-six canons, deux directeurs de la Compagnie, un procureur général, quatre compagnies d'infanterie, dix chefs de colonisation, huit marchands et trente-deux femmes. Il se fit reconnaître comme amiral et gouverneur de Madagascar.

Mais il trouvait la grande île dans une situation déplorable ; les méfaits des premiers colons français, les fautes de tous genres commises par Flacourt et aggravées ensuite par Pronis à qui il avait rendu le commandement de la mission en 1654, en partant pour la France, avaient amené le massacre des Français et l'incendie de Fort-Dauphin. M. de Champargon, pendant ses trois années de commandement, n'avait pas réussi à rétablir des relations amicales avec les indigènes et ce n'était que désastres successifs, combats et misère.

Toutefois on put croire un instant en 1668 et 1669 que notre établissement à Madagascar allait entrer dans une ère de prospérité : M. de Montdevergue paraissait disposé à suivre vis-à-vis des indigènes une politique pacifique et conciliatrice, les relations d'amitié et de commerce se rétablissaient. Mais c'était trop beau pour pouvoir durer ! Le gouvernement du roi intervint et remplaça le marquis de Montdevergue.

En 1670, l'amiral La Haye ou Delahaie vint avec des bâtiments de guerre, prendre le titre de vice-roi de Madagascar et succéder à M. de Montdevergue, qu'il avait contribué sans doute à renverser en intriguant contre lui en France. L'amiral La Haye confia le commandement sous ses ordres à M. de Champargon ; mais, après une nouvelle série de fautes et de combats avec les in-

digènes, l'amiral La Haye fut obligé d'abandonner Fort-Dauphin et de se retirer à Surate. C'était la ruine de notre établissement à Madagascar et tous les postes que les Français avaient fondés furent détruits.

Ainsi les grandes ressources de la Compagnie des Indes orientales, les subventions du Roi de France furent gaspillées en pure perte par suite des rivalités et des dissensions qui régnaient parmi les membres de l'expédition !

Ajoutons que c'est à l'époque de l'envoi de l'amiral La Haye à Fort-Dauphin que la Compagnie des Indes orientales céda au Roi de France la propriété de Madagascar.

Un arrêt du Conseil, en date de 1686, réunit solennellement Madagascar au domaine de la Couronne, « pour le roi en disposer selon son bon plaisir, en toute propriété, seigneurie et justice ». Cet édit fut renouvelé en mai 1719, juillet 1720 et juin 1721.

Pendant près de cent ans toutefois on ne parla plus de la colonisation de Madagascar ; mais en 1750, les indigènes eux-mêmes invitèrent les Français qui fréquentaient Madagascar à y fonder un établissement fixe sur la côte orientale : un des chefs de l'île, nommé Ratsimilaho, leur fit cession de l'île Sainte-Marie. Malheureusement le chef que les colons Français avaient placé à leur tête, un nommé Gosse, se conduisit avec tant de brutalité et de malveillance vis-à-vis des Malgaches que ces derniers exaspérés, massacrèrent toute la colonie et rasèrent ses établissements.

En 1768, le ministère du duc de Praslin tenta de nouveau de relever la colonie du Fort-Dauphin ; un offi-

ier de mérite, M. de Maudave, alla prendre commandenent de ce poste au nom du Roi. Mais l'insuffisance des essources qui furent allouées à M. de Maudave fit échouer omplètement sa tentative.

Le gouvernement français, qui venait de refuser à I. de Maudave, homme qui aurait pu faire un établissement sérieux à Madagascar, les secours qu'il sollicitait, donna en 1733 deux millions au comte Maurice e Beniowsky, magnat de Hongrie, dont la vie fut un rai roman d'aventures.

Ce Beniosky, que plusieurs écrivains traitent d'aventurier sans vergogne, fut, il faut l'avouer, un homme l'une énergie extraordinaire, doué d'un véritable esprit l'organisation. Il eut à lutter à Madagascar contre la alousie inquiète des gouverneurs et traitants des iles de France et de Bourbon.

Le 14 février 1774, il débarqua dans la baie d'Antonil. Je ne veux pas entreprendre le récit détaillé des vicissitudes sans nombre de son entreprise à Madagascar ; ela me mènerait trop loin. Mais je constate en passant qu'avec une audace, une habileté admirables, Beniowky, abandonné par le gouvernement français, en butte aux tracasseries et aux complots des gouverneurs des iles voisines qui prenaient ombrage de ses aits et gestes à Madagascar, a déployé pendant quelques années une activité sans égale pour construire les forts, des routes, combattre les tribus madécasses, e créer parmi elles des alliés, finalement s'en faire reconnaître empereur ou Ampakassombé !

En 1776, il part pour la France et offre au gouvernenent le Protectorat de Madagascar. Mais les calomnies

l'ont dévancé, on l'accuse de malversations et l'on traite ses rapports de fables. Il se fâche et réclame une enquête. Après avoir reconnu qu'il est victime de dénonciations perfides et dénuées de fondement, le gouvernement lui décerne une épée d'honneur.

Mais les intrigues des traitants des îles de France et de Bourbon empêchent le gouvernement d'accepter sa proposition de placer Madagascar sous le protectorat de la France.

Beniowsky, qui ne connaît pas d'obstacle à ses entreprises, ne renonce pas pour cela à ses projets de domination sur Madagascar ; il adresse sa proposition à l'Autriche et à l'Angleterre; il va chercher alors des associés en Amérique et une grande maison de Baltimore lui donne un navire et des marchandises.

En 1784, il débarqua de nouveau à Madagascar : les populations le reconnaissent et l'acclament, mais, comme dans cette nouvelle expédition, il ne représente plus la France, les administrateurs de l'île de France décident sa perte. Ils envoient contre lui soixante soldats de Pondichery, et malgré une défense acharnée, le comte de Beniowsky est tué d'une balle, le 23 mai 1786, dans un fort, au moment où il pointait un canon contre nos soldats.

Il faut reconnaître, après avoir parcouru l'histoire de nos efforts pour fonder des établissements à Madagascar, que l'ancienne monarchie, pour les diverses causes mentionnées au cours de ce chapitre, ne compte malheureusement ses tentatives que par des insuccès, tout en n'abandonnant jamais ses droits sur la grande île qu'on appelait alors la « France orientale »

III

Les Hovas et les intrigues des Anglais.

La Révolution de 1789 et les guerres incessantes de la première République et du premier Empire empêchèrent toute nouvelle tentative de la part du gouvernement français pour coloniser Madagascar.

Les habitants de l'île de France et de Bourbon ne laissèrent pas cependant de fonder des comptoirs et des établissements dans la grande île ; en 1804, ces établissements furent réunis par le général Decaën, le vaillant défenseur de l'Ile de France, en un sous-gouvernement ayant Tamatave comme chef-lieu, et à la tête duquel fut placé Sylvain Roux avec le titre d'agent commercial.

Le 8 février 1811, après la reddition de l'île de France, Sylvain Roux dut capituler à son tour.

Jusqu'à la capitulation de 1811, Madagascar, de par le droit des gens qui réglait la possession des territoires vierges de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes, était une contrée appartenant sans conteste et en toute souveraineté à la France.

En 1811, les Anglais n'occupèrent aucun point de Madagascar et se bornèrent à détruire nos établissements et forts. En 1814, ils firent un établissement à Port-Longuez, dans le voisinage de Diego Suarez ; mais leurs colons furent massacrés par les indigènes et cet essai de colonisation fut abandonné.

C'est en 1815, après la paix. que sir Robert Farquhar, leur fameux gouverneur de Maurice. notre *île de France* que les traités venaient de leur livrer, voulut s'emparer de Madagascar au nom du gouvernement britannique. On sait que sa tentative n'eut d'autre résultat que de forcer le cabinet anglais à reconnaître nos droits et à donner satisfaction aux réclamations de la France. Sir Robert Farquhar reçut l'ordre par dépêche du 18 octobre de remettre à l'administration de l'île Bourbon (la Réunion) les anciens établissements français de Madagascar et de retirer de Tamatave et de Foulepointe les garnisons anglaises.

Mais Farquhar ne renonça pas pour cela au dessein qu'il avait formé de placer Madagascar au nombre des colonies anglaises. Ne pouvant agir ouvertement contre nos droits, il commença dès lors une politique de ruses, d'intrigues sourdes pour nous obliger à renoncer à Madagascar.

C'est à partir de ce moment que les Hovas entrent en scène et qu'à l'instigation des Anglais, ils commencent à s'opposer à notre établissement dans l'île de Madagascar.

Les Hovas étaient une tribu de race malaise, qui habitait le plateau de l'Imérina, et qui, après avoir été

longtemps vaincue et méprisée par les autres tribus qui dominaient à Madagascar, les Sakalaves et les Antankars, avaient fini par se grouper solidement sous un chef nommé Andrianamponine et par lutter victorieusement grâce à leur discipline, contre les autres tribus malgaches.

RADAMA Ier. — En 1816, un des fils d'Andrianamponine, Radama, qui lui avait succédé en 1810, fut sondé par des émissaires de Farquhar. Ce chef intelligent des Hovas comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de l'appui des Anglais qui lui fourniraient des armes et des munitions et l'aideraient à établir sur toute la grande île la suprématie des Hovas.

Le 14 janvier 1817, le général Lesage, envoyé par Farquhar, fut reçu par Radama et un traité secret fut signé. Le premier soin de Lesage fut de laisser à Radama deux sergents instructeurs pour lui organiser ses troupes, on devine dans quel dessein. Lesage partit le 5 février, en emmenant avec lui les deux frères du roi « pour leur faire visiter Maurice ».

Immédiatement, après son départ, les actes d'hostilité contre nous commencent. Je vais les résumer le plus possible.

1° Invasion du territoire d'un mulâtre français Jean René, qui, sur le conseil d'un navire anglais qui se trouve « par hasard » à Tamatave, se reconnaît le vassal de Radama.

2° Après un intervalle de plusieurs années, remplies par la conclusion d'un traité le 17 octobre 1817 entre

Radama I[er] et James Hastie, envoyé de Farquhar, par le retour de James Hastie à Tananarive comme agent général de l'Angleterre deux ans après, par la réorganisation du gouvernement Hova par Radama sur les conseils de l'agent anglais, en 1822 le roitelet hova lance une proclamation déclarant nulle toute cession de territoire qu'il n'aurait pas ratifiée.

La France venait à ce moment de prendre possession de l'île Sainte-Marie et de conclure des traités avec les chefs indigènes du littoral.

3° Le 31 mai 1823, l'agent anglais Hastie fait signer à Radama un traité en vertu duquel les vaisseaux et bâtiments de S. M. britannique avaient, à proprement parler, la police de toutes les côtes de Madagascar.

4° Deux mois après, Radama, à la tête d'une armée munie de fusils et de canons fournis par le gouverneur de l'île Maurice, s'empare, naturellement sans déclaration de guerre, de Pointe-à-Larrée, de Fondarare et de Tintingue, dont les chefs avaient reconnu notre protectorat. Le capitaine du génie Blevec, commandant de Sainte-Marie, sans moyens d'action suffisants, est obligé de se contenter de protester énergiquement.

5° En 1822, Sylvain Roux avait placé une petite garnison de cinq hommes et d'un officier à Fort-Dauphin. A l'instigation de Farquhar, un général hova envoyé par Radama se présente brusquement à la fin de février 1825, réclame la remise de ce poste aux Hovas. Il fait prisonnier par surprise nos six hommes et les envoie à Sainte-Luce. Le pavillon français est déchiré et foulé

aux pieds et remplacé par celui de Radama; 1800 Hovas occupent Fort-Dauphin.

6° Le 18 juin 1825, la *Mauritius Gazette*, devenue l'organe officiel d'un roitelet malgache, publie un décret de Radama accordant à tous les navires de commerce anglais l'entrée des ports de Madagascar, moyennant un droit de 5 0/0 sur la valeur des marchandises, et autorisant les Anglais à résider dans l'île, à y construire des navires, à y bâtir des maisons et à y cultiver des terres.

Le gouvernement français, loin de venger les insultes faites par les Hovas à notre drapeau, reste dans une inaction coupable et, grâce au concours des Anglais, Radama écrase les tribus malgaches qui s'étaient soulevées contre lui et l'avaient même placé à un certain moment dans une position critique. Bien plus, au lieu de défendre les malheureuses tribus placées sous notre protection, nous commettons la sottise ou si l'on veut être plus poli « la naïveté » de renseigner Radama sur le danger que les indigènes des environs de Fort-Dauphin faisaient courir à la garnison hova qui s'y était installée à la place de nos soldats.

7° Pour nous rendre inhabitable l'île de Sainte-Marie, Radama défendit expressément aux traitants de cette île d'acheter du riz et du bétail dans la partie de Madagascar située en face de l'île; à Foulepointe ou à Tériffe, où ils étaient autorisés à s'en procurer, les douaniers hovas percevaient des droits exorbitants à la sortie et à l'entrée. Un traitant français, dont le navire avait été jeté à la côte, fut vendu comme esclave sous

l'accusation d'avoir voulu faire du trafic sur un point interdit. Tout Malgache qui nous fournissait des travailleurs libres ou des esclaves était condamné à la peine de mort.

Heureusement que l'agent anglais Hastie et Radama moururent à peu de temps d'intervalle en 1828.

La reine Ranavalo. — Une révolution éclate à Tananarive et les chefs du peuple proclament reine Ranavalo, une des femmes du défunt, à qui ils font signer une sorte de constitution d'après laquelle aucune loi ne serait valable, si elle ne portait la signature de sept d'entre eux.

Cette révolution semblait dirigée contre les Anglais, dont la reine refusa de recevoir le nouvel agent Robert Lyall ; Ranavalo déchira même tous les traités passés avec l'Angleterre depuis 1817 et autorisa les missionnaires anglais à se retirer.

Le conseil colonial de Bourbon crut devoir alors retarder l'expédition préparée par M. Hyde de Neuville, ministre de la marine, qui avait résolu : 1° d'occuper Tintingue par des troupes ; 2° d'exiger la reconnaissance des droits de la France sur Fort-Dauphin et la partie orientale de l'île, allant de la rivière d'Yvondrou (au-dessous de Tamatave) jusqu'à la baie d'Anton-Gil inclusivement, ainsi que sur les autres points soumis anciennement à la domination française ; 3° de rétablir sous la domination de la France les anciens chefs alliés que Radama avaient dépossédés ; 4° de lier avec les tribus de Madagascar des relations d'amitié et de commerce.

Le conseil colonial de Bourbon crut utile de faire des ouvertures au gouvernement Hova avant d'entreprendre cette expédition ; il perdit du temps en pure perte, *les Hovas, comme tous les peuples orientaux, ne comprenant pas qu'on parlemente lorsqu'on est fort et ne reconnaissant d'autre influence que celle qui s'impose à coups de canons.*

L'expédition du capitaine de vaisseau Gourbeyre, en 1829, prit Tintingue, y bâtit un fort, bombarda ensuite Tamatave, mais dans une attaque contre Foulepointe, beaucoup trop faibles pour une action décisive contre les Hovas, nos troupes furent contraintes de battre en retraite sans pouvoir enlever d'assaut une redoute situé dans l'intérieur des terres. Cette retraite fut considérée par les Hovas comme un triomphe éclatant !

L'expédition de Gourbeyre fut encore un exemple du résultat que l'on obtient avec le système des « petits paquets »; elle n'aboutit à rien, et le gouvernement de Louis-Philippe, autant pour éviter des dépenses que pour complaire à la Grande-Bretagne, ordonna de cesser tout acte de guerre et d'évacuer Tintingue.

Comment ne pas comprendre, après cette lâcheté insigne, que la vanité des Hovas ne connut plus de bornes et que leur insolence contre les étrangers s'accrut en proportion ! Ils se croyaient assurés de l'impunité.

Afin de monopoliser le commerce. les Hovas établirent des postes sur tous les points du littoral, et il fut interdit aux naturels, sous peine de mort, de commercer directement avec les étrangers. A l'entrée comme à la sortie, on frappa les marchandises d'un droit de

10 0/0 au profit de la reine ; pendant de longues années ce droit ne put être payé qu'en poudre et fusils. Toute peuplade qui essayait de se soulever contre ces mesures iniques était immédiatement anéantie. Enfin, en 1845, la reine édicta une loi spéciale aux traitants et commerçants établis à Tananarive, par laquelle ils étaient assujettis aux corvées de la reine, à tous les travaux, même ceux des esclaves, à subir l'épreuve judiciaire du tanghin (poison violent et sans remède), à obéir à tous les officiers et simples soldats hovas, à ne sortir de Tamatave sous aucun prétexte et à ne faire aucun commerce avec l'intérieur. Un délai de trois semaines était accordé pour obéir cette loi ; ce délai expiré, les clôtures devaient être brisées, les marchandises livrées au vol et au pillage et les traitants ou commerçants récalcitrants embarqués de force.

Les Anglais étaient cette fois aussi peu satisfaits que nous de la façon dont leurs bons élèves, les Hovas, entendaient exercer leur stupide despotisme. Mais M. Romain Desfossés, commandant la station française dans la mer des Indes eut beau venir mouiller devant Tamatave, avec une corvette anglaise ; les Hovas ne tinrent pas plus compte de ses remontrances que de celles du commandant anglais et, au jour dit, onze traitants français et douze anglais furent chassés et leurs biens pillés.

Les deux commandants, suffoqués par une pareille injure, bombardèrent la ville, la réduisirent en cendres et mirent à terre des compagnies de débarquement. Mais, trop faibles pour enlever l'enceinte intérieure,

elles durent regagner les embarcations et abandonner leurs morts.

On avait encore fait inutilement tuer des hommes comme en 1829 à Foulepointe, et cette démonstration, impuissante, ne fit qu'enivrer encore plus les Hovas d'orgueil, en leurpersuadant qu'ils étaient invincibles !

Après le bombardement de 1845, la rupture detoutes relations entre les Hovas, la France et l'Angleterre dura huit années, pendant lesquelles Madagascar resta fermée au commerce anglais et français.

Malgré la rupture officielle des relations entre la France et les Hovas, quelques Français entreprenants étaient venus toutefois dans l'île, entre autres MM. de Lastelle et Jean Laborde.

Vers 1852, ils jouissaient d'un grand crédit à Tananarive; M. de Lastelle avait fondé de vastes établissements agricoles et fourni au gouverment hova des canons, de la poudre et des fusils : en une seule fois, il avait introduit dans l'île 10,000 fusils; une seconde fois 23.000. Il ne faudrait pas le féliciter trop d'avoir ainsi procuré aux Hovas les armes avec lesquelles ils devaient combattre nos soldats plus tard ; il sut toutefois tirer un bon parti de l'influence qu'il prit par ce moyen sur la reine et sur l'héritier du trône.

M. Jean Laborde avait installé dans l'Imérina une fonderie de canons (ce dont il aurait pu se dispenser), des verreries, faïenceries, sucreries, fabriques de rhums ; toutes ces entreprises donnaient de bons résultats et il avait eu l'idée ingénieuse et habile d'y intéresser la

reine qui était enchantée de toucher chaque année sa part des profits.

Ces deux Français avaient su se concilier l'amitié sincère du prince héritier et ils l'entretenaient dans l'idée de modifier un jour les relations extérieures de Madagascar, d'attirer dans l'île les capitaux et les ingénieurs de l'Europe pour exploiter toutes les richesses de ce vaste pays au profit commun des Hovas, des Malgaches et des autres nations du globe.

« Pendant ce temps, les Anglais, avec cette ténacité qui est une de leurs grandes qualités individuelles et nationales, voulurent renouer des relations avec Madagascar ; laissant de côté tout amour propre, ils consentirent à payer aux Hovas une somme de 15,000 dollars (75,000 francs) chiffre auquel avaient été estimés les dégâts causés à Tamatave par le bombardement de 1845. Bien que nos bâtiments dussent profiter, comme les leurs, de la réouverture des ports malgaches, ils ne nous demandèrent pas de contribuer au payement de l'indemnité.

Ils ne voulaient pas agir de concert avec nous, se réservant d'occuper seuls la grande île. Leurs sentiments à notre égard se manifestèrent surtout dans la circonstance suivante.

« En 1855, un ancien consul de France, M. d'Arvoy, avait commencé des fouilles à Bavatoubé, dans le nord-ouest de l'île, afin d'y découvrir des mines de charbon qui y avaient été signalées. Une nuit, il fut attaqué par 1500 hovas envoyés de Tananarive, et massacré avec beaucoup de ses gens ; tous ceux que l'on fit prison-

niers parmi lesquels un blanc, furent vendus comme esclaves. *C'était un acte de barbarie sauvage contre lequel tout homme civilisé, sans distinction de nationalité, aurait cru de son devoir de protester*. Le gouverneur anglais de Maurice,au contraire, *félicita la reine de la victoire* qu'elle venait de remporter sur les Français !

« Juste à la même époque, ajoute M. Louis Henrique, dans les « *Colonies françaises* », nos soldats mouraient sous les murs de Sébastopol *pour la défense de la politique anglaise en Orient !* ».

IV

Nos relations avec Madagascar de 1855 à 1882.

Les avertissements de tous genres n'ont jamais manqué aux divers gouvernements de la France au sujet de la nécessité d'une action énergique et prompte à Madagascar. Pour ne citer qu'un fait, nous voyons en 1847, le conseil colonial de Bourbon adresser un long rapport au roi Louis-Philippe et lui demander instamment au nom du commerce, de l'industrie et de la colonisation de la France de procéder à l'occupation immédiate de l'île de Madagascar. « Mais il faut se hâter, disaient les signataires de ce document précieux à tous égards ; tout est facile aujourd'hui, demain les difficultés surgiront de toutes parts ».

Ils ne se trompaient pas ; les Hovas, à qui nos nationaux mêmes fournissaient des canons et des armes, augmentaient chaque jour leur puissance ; leur tyrannie, grâce à notre faiblesse sans excuse, s'étendait de plus en plus sur les malheureuses tribus de cette île. dont ils n'étaient que les oppresseurs et les possesseurs illégitimes.

MM. de Lastelle et Laborde, d'accord avec M. Lambert, de la Réunion, avaient comploté en 1855 de placer Madagascar sous le protectorat effectif de la France et de former une grande Compagnie européenne à laquelle on concéderait toutes les mines, toutes les forêts et toutes les terres non cultivées de l'île. C'est probablement la triste conviction qu'ils avaient de ne jamais voir le gouvernement français revendiquer par la force ses droits imprescriptibles qui les avaient poussés à former ce projet qui était évidemment de nature à ouvrir cette île immense à la civilisation européenne et à annihiler l'influence toujours grandissante et toujours funeste à nos intérêts des missionnaires anglais.

Malheureusement M. Lambert, qui se chargea d'aller immédiatement à Paris et de soumettre à Napoléon III ce projet, que l'empereur accueillit avec satisfaction, n'avait aucune des qualités diplomatiques nécessaires pour amener le gouvernement à lui donner autre chose qu'un encouragement platonique. Bien mieux, envoyé à Londres par Napoléon III pour engager lord Clarendon à promettre à l'exécution de ce projet la bienveillance de l'Angleterre, il commit la faute de révéler au ministre anglais tous les projets de ses amis, et ceux dans lesquels ils entretenaient le prince Rakoto, futur héritier de la couronne de Madagascar.

La réponse de lord Clarendon fut immédiatement « qu'à son très grand regret il ne pouvait, à cause de l'opinion publique anglaise, donner son adhésion à ce projet ».

Napoléon III, privé de l'appui bienveillant de l'An-

gleterre au moment où l'alliance franco-anglaise florissait, ne voulut pas agir seul et resta indécis.

Pendant ce temps, sans perdre une minute, lord Clarendon expédiait sur l'heure à Tananarive le révérend William Ellis, qui reprit de plus belle les intrigues contre notre influence.

Les projets du prince héritier furent révélés au gouvernement hova et présentés comme une conspiration pour renverser la reine et les ministres. Les Français furent arrêtés, leurs biens confisqués et on les expulsa. Pendant trois années en outre, la fureur du gouvernement hova se tourna contre les coreligionnaires du Rd Ellis qui furent massacrés. Et, tandis que MM. Laborde et Lambert échappaient à l'odieuse trame ourdie contre eux, ce furent les malheureux chrétiens hovas qui subirent les excès de la persécution ; ce n'était point là sans doute le résultat qu'avait rêvé Ellis !

D'ailleurs la reine mourut à 81 ans, le 16 août 1861, et le prince héritier Rakoto, ami de M. Laborde, fut proclamé souverain sous le titre de Radama II.

Radama II. — Il nomma aussitôt M. Lambert son représentant en Europe, et délivra en son nom la charte de concession pour la formation de la Compagnie projetée par MM. Laborde, Lastelle et Lambert.

Pour ne pas porter ombrage à l'Angleterre, on renonça à faire solliciter par Radama II le protectorat de la France, mais on voulut atteindre ce même but par une voie détournée en faisant don à Napoléon III de la charte de concession.

Mais Radama II, inspiré par ses deux conseillers, rendit une série de décrets qui transformaient radicalement la législation traditionnelle des Hovas vis-à-vis de l'étranger. Rompant ouvertement avec la famille Raïniharo qui, sous le règne de Ranavalo, avait en réalité gouverné sans interruption, il supprima la corvée, cette plaie de Madagascar, dont bénéficiaient les hautes classes, et abolit les douanes qui constituaient un grand nombre de places lucratives. Il accorda à tous les étrangers, de quelque pays qu'ils fussent, le droit de séjourner ou de circuler librement, sans autorisation préalable, et enfin, il reconnut aux blancs, comme aux indigènes, le droit de prêcher la religion chrétienne (Louis Henrique).

Ces mesures, excellentes en elles-mêmes, étaient prématurées et impolitiques ; elles soulevèrent des mécontentements que le nommé Ellis exploita perfidement.

Les Anglais envoyèrent cependant, malgré leurs manœuvres sournoises contre Radama II, le colonel Middleton pour le féliciter de son avènement au trône, en septembre 1861.

Le 8 février 1862, le capitaine de frégate baron Brossard de Corbigny débarqua à Tamatave, chargé par Napoléon III de reconnaître Radama II « roi de Madagascar », tout en réservant les droits de suzeraineté de la France sur cette île.

Le 8 juillet suivant, une nouvelle mission, sous les ordres du capitaine de vaisseau Dupré, venait assister à Tananarive aux fêtes brillantes du couronnement.

C'est alors que M. Lambert, créé duc d'Emyrne par

Radama II, entreprit un nouveau voyage en France, pendant lequel fut organisée la Compagnie de Madagascar, présidée par le baron Paul Desbassins de Richemont, sénateur, et fondée au capital de 50 millions de francs. Les statuts et les apports rappelaient en tous points la société fondée sous Louis XIV.

Mais Ellis travaillait pendant ce temps à Tananarive; il attisait les colères des nobles hovas lésés par les réformes libérales de Radama II et, grâce à ses manœuvres infâmes, le 11 mai 1863, ce malheureux souverain fut étranglé par des bandits à la solde de l'agent anglais.

Loin de songer à se faire pardonner sa conduite par une attitude correcte en face de ce mort, dont il était le véritable assassin, le Révérend William Ellis fit publier un article dans la *Commercial Gazette* de l'île Maurice déclarant que cet assassinat était un bienfait pour Madagascar, que Radama II était un prince indigne et dégradé par l'amour de la boisson. Il accusait les Français de l'avoir poussé à l'ivrognerie pour usurper de vastes concessions. N'insistons pas!

Radama II fut déclaré *roi vaincu*, enterré sans pompe ni honneurs, et le premier ministre hova s'empressa de signifier à M. Laborde que le traité avec la France était déchiré et annulé. Le règne incontesté des missionnaires anglais commençait.

La reine Rasohérina. — La veuve de Radama fut proclamé reine sous le nom de Rasohérina. Les nobles hovas firent table rase de tous les décrets et traités si-

gnés par Radama II ; craignant une expédition de la France pour venger les insultes qu'ils venaient de lui faire, ils se jetèrent dans les bras de l'Angleterre, dont Ellis leur promettait l'appui.

Le gouvernement français se borna à faire faire par l'amiral Dupré une démonstration platonique et à réclamer 1,200,000 fr. d'indemnité pour les capitalistes actionnaires de la *Cie de Madagascar* lésés par l'abolition de la Charte de concession donnée à Lambert par Radama II. Sur cette somme, les Hovas ont payé à grand peine et après mille difficultés 870,246 fr. 12 c., change déduit !

En présence de cette inaction de la France, les Hovas reprirent confiance et leur mépris pour nous augmenta encore. Le 29 juin 1865, ils passèrent un traité avec les Anglais, qui accentua la prépondérance des missionnaires dans toute l'île.

Vers la fin de 1866, le comte de Louvières fut envoyé à Tananarive pour négocier un nouveau traité au nom du gouvernement impérial. Très mal reçu par les Hovas, il mourut le 1er janvier 1867.

M. Laborde reprit les fonctions de consul intérimaire et une très grande influence sur la reine, qui accueillit quelque temps après le nouvel envoyé de la France avec de telles démonstrations d'amitié que les Anglais s'en émurent.

Le premier ministre, celui-là même qui gouverne encore aujourd'hui, créature des Anglais dont il a été le complice dans l'assassinat de Radama II, Raïnilaiarivony, pour le nommer par son nom, sur l'ordre, dit-

on, de l'agent anglais Ellis, empoisonna son épouse la reine Rasohérina, qui mourut le 1er avril 1868, âgée d'un peu plus de cinquante ans. Avant de recourir au poison, il faut dire que Raïnilaïarivony avait ourdi contre la reine une conspiration de palais semblable à celle dirigée contre Radama II, mais qui fut déjouée par le commandant de la place.

Ranavalo II. — Ce bon Raïnilaïarivony fit proclamer aussitôt pour reine la princesse Ramona, cousine de la défunte, sous le nom de Ranavalo II. Cette nouvelle reine de Madagascar, qui devint l'épouse de Raïnilaïarivony, était l'élève d'un missionnaire anglais et avait embrassé la religion anglicane ; elle parlait en outre l'anglais. Ellis avait toutes les raisons du monde d'être satisfait.

Après beaucoup de difficultés, notre envoyé M. Garnier put conclure le 8 août 1868 un traité avec Raïnilaïarivony et son épouse et reine. Mais ce traité était un nouveau moyen pour les Hovas de se moquer de la France. L'article 4 autorisait les Français à acquérir des terres à Madagascar ; à peine le traité publié, le premier ministre hova fait décréter que tout indigène qui vendrait des terres à un étranger serait condamné à dix ans de fer. Raïnilaïarivony nous avait dupé encore une fois et se déclarait à tout le monde ravi de son habileté, qui n'était autre chose qu'une vulgaire fourberie !

Après la guerre de 1870, ce fut bien pis encore ! Les bons missionnaires anglais déclarèrent au premier mi-

nistre que la France n'existait plus. Il n'était pas besoin de se gêner avec elle !

Un de nos compatriotes, établi à Ténériffe, fut l'objet d'une inqualifiable attaque : sa maison fut audacieusement pillée et lui même victime de voies de fait. Le commandant de la station française, capitaine de vaisseau Lagougine, se transporta immédiatement sur les lieux. Tout en offrant de régler l'affaire à l'amiable, il parla si haut et si ferme, il se montra si décidé à user de rigueur pour laver l'injure faite au pavillon français, que les Hovas accordèrent toutes les réparations exigées (Louis Henrique).

Le premier ministre avait envoyé son fils en France pour étudier notre civilisation et surtout voir si réellement nous étions anéantis, comme le disaient les missionnaires anglais. Quand ce jeune hova revint en 1875 à Tananarive il prouva à son père que les Anglais l'avaient indignement trompé : furieux, Raïnilaïarivony eut l'idée de se rapprocher de nous, mais, comme notre gouvernement était occupé par sa politique intérieure, on lui fit comprendre que ce n'était pas le moment pour nous de songer à Madagascar.

Il comprit si bien qu'il resserra de plus en plus les liens qui l'unissaient à ses alliés les missionnaires anglais, dont il craignait d'ailleurs, et dont il craint toujours, d'être la victime dans le cas où il ferait montre de sympathies pour la France. Un assassinat n'arrête pas les scrupules des agents anglais et le premier ministre le sait mieux que personne !

La réforme de l'armée hova ayant été décidée dans le sens de la formation de bataillons à l'européenne, le sergent français Noyal fut chargé de l'instruction d'une partie des troupes, et un sergent anglais de l'autre.

M. Laborde étant mort en 1878, après avoir rendu des services à notre cause à Madagascar, la reine des Hovas fut *charmante* ; elle dit aux deux neveux de M. Laborde : « Vous êtes maintenant orphelins, mais consolez-vous, Ranavalo sera désormais votre mère ». Et pour leur prouver combien elle disait vrai, elle leur refusa l'envoi en possession de l'héritage du défunt.

Pendant deux ans, M. Cassas, notre consul, réclama vainement qu'on rendit aux héritiers de M. Laborde cette fortune qu'on détenait contre tout droit. Il abandonna finalement son poste et se retira à Tamatave.

Le gouvernement français le remplaça par M. Meyer, auquel il donna le titre de consul et commissaire de la République Française ; mais, à peine M. Meyer était-il à Tananarive depuis quelques jours, qu'on l'envoya à Singapour.

V.

L'intervention de la France et le traité de 1885.

La situation devenait chaque jour de plus en plus intolérable pour nos nationaux à Madagascar : les missionnaires anglais l'aggravaient par leurs excitations incessantes. Le fameux Parett, émule d'Ellis, à la fois imprimeur et missionnaire, se mit à parcourir toute la côte nord-ouest et les petites îles voisines en cherchant par tous les moyens possibles, même par des distributions d'argent, à soulever contre nous les Sakalaves, nos protégés.

Le successeur de M. Meyer, M. Baudais, se rendit compte bien vite de l'état des choses et avertit le ministère des dangers qui nous menaçaient.

Le récit succinct des événements qui marquèrent notre intervention en 1882 et qui aboutirent au regrettable traité de 1885, a été très bien fait dans le livre « *Les Colonies* » de M. Louis Henrique, publié par ordre du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies, en 1890; je le lui emprunte textuellement.

« Le 28 mars 1882, M. de Freycinet envoya au com-

missaire de la République, l'ordre « de ne laisser porter ni directement ni indirectement, atteinte aux prérogatives de la France à Madagascar », et M. Duclerc, dès son arrivée au ministère des affaires étrangères, fit avertir officiellement le gouvernement de la reine Ranavalo II que « la France avait de sérieux griefs à lui reprocher, concernant principalement le droit de propriété à Madagascar, et l'empiètement progressif des Hovas sur la côte nord-ouest dépendant de notre protectorat. » Il ajouta « qu'il entendait soutenir nos droits sur la grande île, et faire appliquer, dans toute leur intégrité, nos anciens traités conclus avec les Sakalaves ».

Au reçu de cette note très ferme et très claire, le premier ministre hova feignit tout d'abord de ne pas comprendre, et, en fin de compte, il se refusa formellement à enlever le pavillon qui flottait sur divers points du pays des Sakalaves.

La population, excitée contre nous, devint bientôt si menaçante que M. Baudais dut rompre les relations officielles, et se retirer à Tamatave où il arriva le 29 mai 1882.

M. Campan, son chancelier et l'un des neveux de Laborde, chargé de l'intérim du consulat, fut menacé de mort, le 6 juin, par une affiche placardée sur la porte même du consulat. Le ministre Rainilaiarivony, auquel plainte fut portée, fit des excuses ratifiées par la reine.

Cependant de nouvelles menaces publiques furent proférées contre nos compatriotes résidant à Tananarive, et M. Campan dut, à son tour, quitter le capitale, et aller rejoindre M. Baudais à Tamatave.

Enhardis par le départ de tous nos représentants officiels, les meneurs des Hovas poussèrent ces derniers aux plus coupables excès. « Le directeur de la maison Roux de Fraissinet, de Marseille, fut assassiné, sa maison fut pillée et saccagée, et, hideux trophée de ce sauvage exploit, la tête coupée de la victime fut promenée à travers la ville, plantée au bout d'une sagaie. »

Le capitaine de vaisseau Le Timbre, chef de la station française de la mer des Indes, avisé par un de ses lieutenants de ce qui se passait à Madagascar, en informa télégraphiquement le ministre de la marine, et alla, avec toute sa division, attendre des ordres à Nossi-Bé.

L'amiral Jauréguiberry prescrivit au commandant Le Timbre de gagner Mazangaye, territoire itérativement cédé à la France, d'en chasser les Hovas qui y avaient établi un poste, et de se tenir prêt à agir selon la tournure que prendraient les évènements.

Ayant appris que le seul navire de guerre que possédaient les Hovas, se disposait à embarquer des troupes pour les porter sur la côte nord-ouest, le commandant Le Timbre se rendit à Tamatave et signifia au gouverneur hova « que la France traiterait en usurpateurs les drapeaux arborés sur nos concessions, et s'opposerait par les armes à tout débarquement de troupes à Mazangaye ou sur tout autre point du littoral. »

Les préparatifs d'embarquement ne cessant pas, il renouvela sa sommation et enfin fut obligé de mettre l'embargo sur le navire royal.

Continuant ses actes énergiques, il alla, presque

seul, arracher de sa propre main le pavillon hova qui flottait sur deux points situés dans l'étendue de nos concessions.

Ces exécutions, suivant de près les sommations, firent réfléchir le premier ministre et le portèrent à reconnaître nos légitimes réclamations, mais ses conseillers ne l'entendaient pas ainsi : « Nous vous avons procuré de bons remingtons, lui soufflèrent-ils, ce n'est pas pour les laisser rouiller. » (H. Le Chartier et G. Pellerin.) N'osant pas rompre ouvertement, et voulant gagner du temps, le gouvernement hova imagina d'envoyer en Europe une ambassade, chargée de résoudre toutes les difficultés pendantes.

Arrivés à Paris à la fin d'octobre 1882, les ambassadeurs eurent d'interminables conférences au ministère des affaires étrangères, conférences dans lesquelles, tout en ne pouvant rien objecter aux arguments dont on les accablait, ils se dérobaient systématiquement à tout engagement formel.

Il résultait de ces négociations laborieuses que la force seule ferait capituler les Hovas.

Aussi M. Duclerc, alors ministre des affaires étrangères, jugea-t-il plus conforme à notre dignité de rompre avec les négociateurs qui quittèrent précipitamment Paris pour se rendre à Londres où ils se croyaient assurés de trouver la protection que leur avaient toujours promise Parett, et avant lui, Ellis.

Les Anglais les reçurent avec des banquets, des fêtes, des réceptions officielles, des représentations de gala, des cadeaux à profusion, mais là se borna leur

concours. Déçus dans leurs espérances, ils retournèrent à Madagascar où, pendant leur absence, les empiètements du gouvernement hova sur la côte nord-ouest avaient continué.

L'Amiral Pierre. — Le 15 février 1883, le contre-amiral Pierre, muni d'instructions du ministre des affaires étrangères, alors M. Jules Ferry, quitta Toulon et prit, en passant, M. Baudais qui l'attendait à Zanzibar.

Le 16 mai, l'amiral Pierre s'empara de Mazangaye et en chassa 2,000 Hovas qui s'y étaient fortifiés. Se rendant de là à Tamatave, il adressa à la reine Ranavalo un ultimatum lui enjoignant de reconnaître nos droits sur l'île, et d'accorder pleine et entière satisfaction aux héritiers Laborde. » Faute par elle d'accéder à ces légitimes réclamations, il bombarderait Tamatave et l'occuperait militairement.

Le gouvernement hova, toujours indécis sur la ligne de conduite qu'il devait tenir vis-à-vis des Français, avait paru, un moment, revenir à de meilleurs sentiments à notre égard. Un Français, M. Suberbie, qui, depuis le départ de MM. Baudais et Campan, représentait l'élément français à Tananarive, avait acquis une certaine influence sur le premier ministre. La nouvelle de la prise de Mazangaye vint changer encore une fois l'orientation de la politique hova. Le Révérend Parrett accourut au palais, demandant le massacre immédiat de tous les Français résidant à Tananarive ; mais le premier ministre, qui ne voulait pas nous donner de nou-

veaux griefs, déclara que quiconque toucherait aux Français, serait tué de sa main. Il ajouta toutefois que le bombardement de Mazangaye déchirait les traités conclus avec la France, et que tous les Français, établis dans l'Emyrne, eussent à quitter le territoire hova. L'ordre d'expulsion fut signifié, le soir même, à six heures, à M. Suberbie.

Quant à l'ultimatum de l'amiral Pierre, il ne reçut qu'une réponse négative qui parvint à Tamatave le 9 juin 1883.

Le lendemain, cette ville était bombardée. Les Hovas abandonnèrent précipitamment le fort, que les nôtres occupèrent immédiatement ; ils se retirèrent dans leur camp retranché, situé à cinq kilomètres, dans l'intérieur des terres.

Sur ces entrefaites, la reine Ranavalo II mourut le 14 juillet. Avant même que ses funérailles eussent lieu, le premier ministre fit reconnaître pour reine, la jeune princesse Razatindrahety, petite-nièce de Radama Ier, veuve, depuis un mois seulement, du prince Ratrimo.

Le 22 novembre 1883, elle monta sur le trône, sous le nom de Ranavalo III : elle règne encore aujourd'hui.

Selon l'usage, elle dut épouser le premier ministre, qui conserva ainsi sa situation et ses fonctions sous trois souveraines successives.

Pendant cette transmission du pouvoir royal, un incident très fâcheux vint encore compliquer une situation déjà fort tendue.

Le prédicant Schaw, qui s'était fait particulièrement remarquer par sa haine bruyante contre les Français,

fut accusé, de complicité avec les Hovas, de tentative d'empoisonnement sur quelques-uns de nos soldats. L'amiral Pierre le fit arrêter et conduire à bord d'un navire de la division pour y être traduit devant un conseil de guerre.

Sur les réclamations du cabinet britannique, l'amiral reçut l'ordre de relaxer Schaw qui reçut, en outre, une indemnité de 25,000 francs, votée par le Parlement français.

Frappé dans sa droiture de marin et sa fierté de patriote profondément affligé par la tournure des événements auxquels, par ordre, il devait assister en témoin impassible, l'amiral tomba malade et fut autorisé à rentrer en France, mais il ne devait pas toucher le sol de la patrie. Il mourut en vue de Marseille, attendant pour entrer dans le port l'expiration du délai de quarantaine.

A tous égards, la mort de l'amiral Pierre fut une grande perte. La dédicace suivante qui figure en tête du remarquable travail de M. le sénateur Louis Pauliat sur Madagascar, est le meilleur portrait que l'on puisse tracer de ce vaillant officier de marine : « A la mémoire du regretté amiral Pierre, commandant de l'expédition française de Madagascar en 1883, qui sut tenir si haut le drapeau de la France, et dont tous ceux qui l'ont approché gardent le souvenir, comme celui d'un homme dont la mort a été une perte irréparable pour notre pays. »

L'amiral Galiber succéda à l'amiral Pierre. Après avoir occupé Vohémar, Fort-Dauphin, Foulepointe et d'autres

points du littoral, il essaya d'entamer de nouvelles négociations avec les Hovas, espérant, mais en vain, arranger à l'amiable toutes les questions pendantes.

Il fut remplacé dans son commandement par l'amiral Miot qui s'embarqua, le 2 avril 1883, pour aller prendre possession de son poste.

Afin de tâter de nouveau le commandant français, les Hovas reprirent les pourparlers, et le convoquèrent à une réunion de plénipotentiaires. L'amiral s'y rendit en tenue civile ; jugeant bien vite que toute entente était impossible sur le terrain choisi par les Hovas, il rompit net l'entretien, et se retira, après avoir déclaré qu'il attendait toujours la réponse à l'ultimatum signifié par les amiraux ses prédécesseurs et par le commissaire de la République française.

L'état de guerre continua donc, mais les opérations se bornèrent à un blocus, plus ou moins rigoureux, des côtes, et à l'occupation de divers points du littoral, tels que la baie de Passandava, le fort hova d'Amboonio, situé à une faible distance de Vohémar, et enfin la magnifique baie de Diego-Suarez, où les Hovas, bien qu'entourés de populations hostiles, entretenaient, au mépris des traités, une forte garnison, composée de leurs meilleurs troupes.

M. de Freycinet ayant remplacé M. Jules Ferry en avril 1885, le cabinet français voulut liquider à bref délai la question de Madagascar. Après avoir reçu du Parlement un nouveau subside de 12 millions de francs, il télégraphia l'ordre de « faire une nouvelle tentative de conciliation auprès des Hovas ou, faute de s'enten-

dre, de reprendre les hostilités jusqu'à complète satisfaction. »

Les négociations n'ayant pas abouti, l'amiral Miot se décida à attaquer, le 10 septembre, les camps retranchés de Farafate, situés à six kilomètres de Tamatave.

Malgré leur entrain et leur héroïsme, nos hommes ne purent enlever les retranchements derrière lesquels une armée hova nombreuse était abritée; après deux heures et demie d'efforts incessants, il fallut donner l'ordre de cesser le feu.

C'était un échec, conséquence de notre longue inaction,qui avait permis aux Hovas de s'organiser, de s'instruire sous la direction d'officiers anglais dont ils avaient reçu également des armes et des munitions en grandes quantités ; par suite de la grande étendue des côtes et du petit nombre de bâtiments mis à la disposition du commandement, le blocus n'avait jamais été que partiel.

Les négociations ayant été reprises à l'arrivée de M. Patrimonio, ancien consul de France à Beyrouth, une première réunion de plénipotentiaires eut lieu le 22 novembre.

La France était représentée par MM. le contre-amiral Miot et Patrimonio; la reine de Madagascar par le général hova Digby Willoughby. sujet britannique, ancien colonel du régiment des Willoughby's horses au Zoulouland et au Basulouland, mais dont le nom ne figure sur aucun annuaire du Royaume-Uni.

Traité de 1885 avec les Hovas. — Le 17 décembre 1885, les plénipotentiaires signèrent le traité, dont les

bases avaient été soumises *officieusement* au gouvernement français par M. Proctor, négociant anglais à Tamatave, dont un des commis avait été fusillé comme espion hova, et le Révérend Parrett, qui, en 1881, avec un autre missionnaire, le Révérend Pickersguil, avait essayé de soulever, contre nous, les Sakalaves.

En voici le texte :

« *Traité conclu, le 17 décembre 1885, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté la Reine de Madagascar.*

« Le gouvernement de la République française et celui de Sa Majesté la reine de Madagascar, voulant empêcher à jamais le renouvellement des difficultés qui ne sont produites récemment, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié, ont résolu de conclure une convention à cet effet, et ont nommé plénipotentiaires, savoir :

« Pour la République française :

« M. Paul-Émile Miot, contre-amiral, commandant en chef la division navale de la mer des Indes.

« Et pour le gouvernement de Sa Majesté la reine de Madagascar :

« M. le général Dibby Willoughby, officier général, commandant les troupes malgaches et ministre plénipotentiaire ;

« Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles qui suivent, sous réserve de ratification :

« Article premier. — Le gouvernement de la République représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures. Les Malgaches, à l'étranger, seront placés sous la protection de la France.

« Art. 2. — Un résident, représentant le gouvernement de la République, présidera aux relations extérieures de Madagascar, sans s'immiscer dans l'administration intérieure des États de Sa Majesté la reine.

« Art. 3. — Il résidera à Tananarive avec une escorte mili-ire. Le résident aura droit d'audience privée et personnelle ıprès de Sa Majesté la reine.

« Art. 4. — Les autorités dépendant de la reine n'inter-endront pas dans les contestations entre Français, ou entre rançais et étrangers. Les litiges entre Français et Malgaches :ront jugés par le résident, assisté d'un juge malgache.

« Art. 5. — Les Français seront régis par la loi française, our la répression de tous les crimes et délits commis par eux Madagascar.

« Art. 6. — Les citoyens français pourront résider, circu-:r et faire le commerce librement, dans toute l'étendue des tats de la reine.

« Ils auront le droit de louer pour une durée indéterminée, ar bail emphytéotique renouvelable au seul gré des parties, :s terres, maisons, magasins et toute propriété immobilière. s pourront choisir librement et prendre à leur service, à quel-ue titre que ce soit, tout Malgache libre de tout engagement ntérieur. Les baux et contrats d'engagement de travailleurs :ront passés, par acte authentique, devant le résident français t les magistrats du pays, et leur stricte exécution sera garan-e par le gouvernement.

« Dans le cas où un Français, devenu locataire d'une pro-riété immobilière, viendrait à mourir, ses héritiers entreraient n jouissance du bail conclu par lui, pour le temps qui reste-ıit à courir, avec faculté de renouvellement. Les Français e seront soumis qu'aux taxes foncières acquittées par les Mal-aches.

« Nul ne pourra pénétrer dans les propriétés, établissements t maisons occupés par les Français ou par les personnes au :rvice des Français, que sur le consentement ou avec l'agré-ıent du résident.

« Art. 7. — Sa Majesté la reine de Madagascar confirme xpressément les garanties stipulées par le traité du 7 août 868, en faveur de la liberté de conscience et de la tolérance re-gieuse.

Art. 8. — Le gouvernement de la reine s'engage à payer ı somme de 10 millions de francs, applicable tant au règle-ıent des réclamations françaises liquidées antérieurement au ɔnflit survenu entre les deux parties, qu'à la réparation de ›us les dommages causés aux particuliers étrangers, par le ıit de ce conflit. L'examen et le règlement de ces indemnités st dévolu au gouvernement français.

« Art. 9. — Jusqu'au parfait paiement de ladite somme de 10 millions de francs, Tamatave sera occupé par les troupes françaises.

« Art. 10. — Aucune réclamation ne sera admise au sujet des mesures qui ont dû être prises par les autorités militaires françaises.

« Art. 11. — Le gouvernement de la République s'engage à prêter assistance à la reine de Madagascar, pour la défense de ses États.

« Art. 12. — Sa Majesté la reine de Madagascar continuera, comme par le passé, de présider à l'administration de toute l'île.

« Art. 13. — En considération des engagements pris par Sa Majesté la reine, le gouvernement de la République, consent à se désister de toute répétition, à titre d'indemnité de guerre.

« Art. 14. — Le gouvernement de la République, afin de seconder la marche du gouvernement et du peuple malgache dans la voie de la civilisation et du progrès, s'engage à mettre à la disposition de la reine des instructeurs militaires, ingénieurs, professeurs et chefs d'atelier qui lui seront demandés.

« Art. 15. — Le gouvernement de la reine s'engage expressément à traiter avec bienveillance les Sakalaves et les Antakares, et à tenir compte des indications qui lui seront fournies, à cet égard, par le gouvernement de la République. Toutefois, le gouvernement de la République se réserve le droit d'occuper la baie de Diego-Suarez et d'y faire des installations à sa convenance.

« Art. 16. — Le Président de la République et Sa Majesté la reine de Madagascar accordent une amnistie générale pleine et entière, avec levée de tous les séquestres mis sur leurs biens, à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre partie contractante.

« Art. 17. — Les traités et conventions existant actuellement entre le gouvernement de la République et celui de Sa Majesté la reine de Madagascar sont expressément confirmés dans celles de leurs dispositions qui ne sont point contraires aux présentes stipulations.

« Art. 18. — Le présent traité ayant été rédigé en français et en malgache, et les deux versions ayant exactement le même

sens, le texte français sera officiel et fera foi sous tous les rapports, aussi bien que le texte malgache.

« ART. 19. — Le traité sera ratifié dans le délai de trois mois, ou plus tôt, si faire se pourra.

« Fait en double expédition à bord de la *Naïade*, en rade de Tamatave, le 17 décembre 1885.

« *Le Ministre plénipotentiaire*
de la République française.
« Signé : S. PATRIMONIO.

« *Le contre-amiral commandant en chef*
de la division navale de la mer des Indes
« Signé : E. MIOT.

« *Le Ministre plénipotentiaire*
de Sa Majesté la reine de Madagascar,
Officier général
commandant les troupes malgaches
« Signé : DIGBY VILLOUGHBY. »

Le 27 février 1886, la Chambre des députés ratifia ce traité. Le rapporteur, M. de Lanessan, s'exprima ainsi : « Ce traité est défectueux, mais le repousser, ce serait reprendre les hostillités, et ni le gouvernement, ni la Chambre ne veulent s'exposer à de nouvelles complications ; proclamer l'abandon de nos droits sur Madagascar, le pays ne l'accepterait pas. »

VI

La lettre explicative Patrimoniot-Miot et les conséquences funestes du traité de 1885.

Le traité de septembre 1885 n'était pas seulement indigne de la France, il était contraire à toutes les traditions de notre politique à Madagascar. Il aurait mieux valu continuer à occuper Tamatave et procéder de suite à notre installation à Diégo-Suarez et refuser tous pourparlers avec les Hovas. Nous aurions pu attendre ainsi l'instant où nous aurions été prêts à tenter un effort décisif, les dépenses n'auraient pas été plus considérables qu'elles l'ont été et nous nous serions épargnés l'humiliation pénible de traiter avec un aventurier anglais, général d'une *pseudo*-armée composée de loqueteux et de mendiants, au lendemain d'un échec à Farafate.

Ce traité, que les Hovas eux-mêmes ont été les premiers à déchirer, nous plaçait vis-à-vis de cette tribu arrogante et de mauvaise foi qui a usurpé la domination d'une partie de la grande île, dans une posture de vaincus qui demandent la paix. Nous conférions de

bonne grâce aux Hovas nos droits séculaires sur Madagascar et nous nous contentions de cette clause : « Le gouvernement de la République représentera Madagascar dans ses relations extérieures ». Les Hovas ont toujours fait semblant de ne pas comprendre ce que cela voulait dire : ils y ont mis naturellement de la mauvaise foi, mais il faut avouer que cela n'est pas très clair non plus et que des diplomates bien français, soucieux de notre dignité et de nos droits, auraient imposés aux Hovas le texte suivant : *La reine des Hovas reconnaît et accepte le protectorat de la République Française avec toutes ses conséquences.* Cinq ans plus tard, M. Alexandre Ribot qu'on ne saurait trop louer en cette occasion, obtenait de lord Salisbury la reconnaissance de nos droits sur Madagascar, par une déclaration identique.

Mais non content d'avoir signé le traité de 1885, M. Patrimonio et l'amiral Miot, craignant sans doute de n'avoir pas assez humilié notre patrie devant les Hovas, ont poussé la maladresse jusqu'à écrire au premier ministre Raïnilaïarivony, le 9 janvier 1886, une lettre explicative dénaturant le sens du traité sur les points les plus importants au profit des Hovas et réduisant à néant les soi-disant *avantages* que nous conférait le dernier traité.

Je dois déclarer tout d'abord que cette lettre, que je ne veux pas qualifier, fut désavouée formellement du haut de la tribune de la Chambre des députés par M. de Freycinet, président du conseil des Ministres, lors de l'interpellation de M. de Mahy.

Voici d'ailleurs ce document, auquel les noms de

VI

La lettre explicative Patrimoniot-Miot et les conséquences funestes du traité de 1885.

Le traité de septembre 1885 n'était pas seulement indigne de la France, il était contraire à toutes les traditions de notre politique à Madagascar. Il aurait mieux valu continuer à occuper Tamatave et procéder de suite à notre installation à Diégo-Suarez et refuser tous pourparlers avec les Hovas. Nous aurions pu attendre ainsi l'instant où nous aurions été prêts à tenter un effort décisif, les dépenses n'auraient pas été plus considérables qu'elles l'ont été et nous nous serions épargnés l'humiliation pénible de traiter avec un aventurier anglais, général d'une *pseudo*-armée composée de loqueteux et de mendiants, au lendemain d'un échec à Farafate.

Ce traité, que les Hovas eux-mêmes ont été les premiers à déchirer, nous plaçait vis-à-vis de cette tribu arrogante et de mauvaise foi qui a usurpé la domination d'une partie de la grande île, dans une posture de vaincus qui demandent la paix. Nous conférions de

Dans le paragraphe 3 du même article, en stipulant qu'ils (les citoyens français) pourront choisir librement et prendre à leur service, à quelque titre que ce soit, tout Malgache libre de tout engagement, nous avons nécessairement entendu exclure les soldats et les esclaves, puisque les soldats et les esclaves ont, plus que tous autres, engagé leur personne.

Nous pensons que le gouvernement de S. M. la reine n'a pas à se plaindre de cette omission. Elle a eu lieu dans un sentiment de bienveillance pour lui, car nous avons jugé préférable de ne pas faire figurer ces expressions dans le texte d'un traité de cette importance.

De même, par la clause en vertu de laquelle le gouvernement de la reine de Madagascar s'engage à payer la somme de 10,000,000 de francs applicable tant au règlement des réclamations françaises liquidées antérieurement au conflit survenu entre les deux parties qu'à la réparation de tous les dommages causés aux particuliers étrangers par le fait de ce conflit, nous avons entendu les dommages causés avant et pendant la guerre jusqu'au jour de la signature du traité de paix.

Le gouvernement de la République ne prêtera évidemment son assistance à la reine de Madagascar pour la défense de ses États que si cette assistance est sollicitée par S. M. la reine.

Quant au sens de l'article 15, il nous semble assez net et assez précis pour qu'il ne soit pas encore nécessaire de le commenter. Les avantages qu'il stipule en faveur du gouvernement de S. M. la reine sont évidents, ce qui sera facile à démontrer au premier ministre lors de notre voyage à Tananarive.

En ce qui concerne le territoire nécessaire aux installations que le gouvernement de la République fera, à sa convenance, dans la baie de Diégo Suarez, nous croyons pouvoir vous assurer qu'il ne dépassera pas un mille et demi dans tout le sud de la baie. ainsi que dans le contour de l'est à l'ouest, et quatre milles autour du contour nord de la baie, à partir du point de ladite baie le plus au nord.

Il est superflu d'ajouter qu'à Diégo-Suarez des autorités françaises ne donneront pas asile aux sujets malgaches en rupture de ban ou qui ne pourront exhiber un passeport des autorités malgaches.

Enfin, dans l'exécution de l'amnistie générale pleine et entière avec levée de tous les séquestres mis sur les biens des sujets respectifs des deux parties contractantes, le gouvernement de S. M. la reine s'inspirera des sentiments de loyauté et de justice que nous sommes en droit d'attendre de l'expé-

rience et de l'esprit éclairé de Son Excellence le premier ministre.

Veuillez agréer, Monsieur le plénipotentiaire, les assurances de notre haute considération.

Le ministre plénipotentiaire.
Signé : S. PATRIMONIO.

Le contre-amiral, commandant en chef.
Signé : E. MIOT.

P. S. — Vous nous avez demandé si le gouvernement de la reine pourrait, comme par le passé, continuer à négocier les traités de commerce avec les puissances étrangères.

Sans doute, autant que ces traités de commerce ne seront pas contraires aux stipulations du traité du 17 décembre 1885.

Le ministre plénipotentiaire.
Signé : S. PATRIMONIO.

Les conséquences d'un pareil traité, défiguré par une pareille lettre, ne devaient pas tarder à justifier les prévisions de nos compatriotes connaissant Madagascar et les Hovas, et qui l'avaient tous accueilli avec indignation.

Elles furent déplorables !

Notre résident général, M. Le Myre de Vilers, diplomate avisé, ferme et souple en même temps, était l'homme le plus capable de faire comprendre au ministre Raïnilaïarivony et à la Reine qu'il leur fallait exécuter les clauses du traité de 1885. M. Le Myre de Vilers, s'il était arrivé à Tananarive, après un succès même de peu d'importance de nos troupes, aurait certainement amené Raïnilaïarivony à une attitude conciliante vis-à-vis de nous et à la reconnaissance de nos

droits. Mais que pouvait faire M. Le Myre de Vilers à Tananarive, se présentant devant un ministre perfide et vaniteux, après la conclusion d'un traité comme celui de 1885, après la retraite de nos troupes devant les Hovas ?

M. Le Myre de Vilers fit tous ses efforts pour aplanir les difficultés ; il rencontra toujours de la part de Raïnilaïarivony une résistance narquoise et opiniâtre. Raïnilaïarivony s'appuyait toujours sur la lettre Patrimoniot Miot pour éluder les obligations auxquelles il s'était soumis par le traité. En vérité cela aurait été un spectacle comique, s'il n'avait été profondément pénible pour notre amour-propre et injurieux pour notre dignité !

A la première fête que donna M. le Myre de Vilers, une troupe de musiciens hovas, louée et payée de ses propres deniers pour jouer dans sa Résidence, reçut du ministre de la guerre, Mariovalo, propre fils du premier ministre, l'ordre de quitter immédiatement la Résidence. Ce nommé Mariovalo avait envahi les jardins de la Résidence à la tête d'une troupe de soldats.

C'était une injure grave ; M. le Myre de Vilers exigea une réparation qui fut accordée à contre cœur et dont il eut la bonté de se déclarer satisfait.

Ensuite ce fut « l'affaire Kingdom » : cet agent anglais avait obtenu du gouvernement hova un contrat en vertu duquel une société anglaise prêtait une somme de 20 millions de francs et recevait en échange la perception des droits de douane, le monopole de l'exploitation des

mines et de la frappe de la monnaie et la création d'une banque d'Etat.

Ceci se passait en juin 1886 et c'était une première violation du traité du 17 septembre 1885. M. le Myre de Vilers protesta et déclara qu'il ne reconnaîtrait pas la convention Kingdom.

Raïnilaïarivony commença par discuter et arguer de la lettre Patrimonio-Miot; mais, ayant reconnu bientôt que le fameux Abraham Kingdom ne lui donnerait pas d'argent, car aucun banquier anglais ne s'exposerait à risquer une pareille affaire sans la reconnaissance officielle du contrat par la France, le fourbe premier ministre offrit de concéder l'emprunt à une maison française, qui construirait aussi une ligne télégraphique de Tamatave à Tananarive.

M. le Myre de Vilers accepta et le Comptoir d'Escompte de Paris à la date du 18 décembre 1886, prêta au gouvernement une somme de 15 millions de francs, dont 10 millions devaient être versés au gouvernement français en vertu de l'article 8 du traité de 1885. Cet emprunt devait être amortissable en vingt-cinq années et productif d'intérêts à 6 pour 100. .

Raïnilaïarivony ne vit qu'une chose : c'est que le gouvernement français voulait bien payer pour lui l'indemnité qu'il lui avait consentie, que non seulement on ne lui faisait pas débourser de l'argent mais encore qu'on lui versait à peu près 5 millions de francs, avec lesquels il s'empressa de faire venir des fusils, des canons et des munitions, dont il a toujours eu l'arrière-pensée de se servir contre nos propres soldats. Quant à l'emprunt

et à l'obligation d'en payer les intérêts, il fut parfaitement résolu à ne s'y soumettre qu'autant que cela serait son bon plaisir.

Le fait de l'avoir amené à signer un emprunt avec le Comptoir d'Escompte ne fut donc pas aussi important qu'on voulut bien le dire alors ; ce ne fut pas une grande victoire de l'influence française. Mais c'est un acte dont on doit féliciter M. le Myre de Vilers, car il nous créait ainsi une raison majeure pour intervenir plus tard.

Mais la fameuse clause n° 1 du traité de 1885 donna sans cesse lieu à de nouvelles discussions. Tandis que le consul des Etats-Unis, M. Campbell, demandait l'éxéquatur à notre résident général, le consul d'Angleterre M. Haggard s'adressa directement au premier ministre qui l'accorda immédiatement et ne voulut écouter les justes réclamations de M. le Myre de Vilers que lorsque ce dernier amena son pavillon. Cet exemple donne une idée des difficultés sans cesse renaissantes que dut surmonter M. Le Myre de Vilers. Néanmoins, après avoir fait un voyage en France pour se reposer, il revint à Tananarive en novembre 1888 et remit à la reine le grand cordon de la légion d'honneur. On peut se demander s'il était bien utile de faire à cette souveraine un tel excès d'honneur? M. Le Myre de Villers se faisait illusion en croyant arriver sans doute à établir avec le gouvernement hova des relations amicales : les évènements l'ont démontré.

Cette décoration fut considérée certainement par les Hovas comme un hommage rendu à leur puissance et accrut leur insolence.

En 1889 une mission hova vint visiter notre admirable Exposition Universelle ; quelle impression en a-t-elle rapportée ? On a accueilli ces misérables hovas avec trop de cérémonial et d'amabilité ; ils ont pris notre politesse et nos égards pour un témoignage de respect d'inférieurs envers des supérieurs et, s'ils ont été très flattés de notre accueil, nous n'avons pas eu lieu de l'être de leur visite.

Ceci devrait nous servir de leçons ; soyons heureux de montrer nos richesses, réservons notre hospitalité fastueuse pour nos pareils, pour les représentants officiels ou non officiels des nations civilisées, mais ne commettons plus la sottise de prodiguer des réceptions et des fêtes à des sauvages inférieurs qui ne comprennent que la brutalité du fait accompli, qui dénaturent le mobile de nos actes et prennent pour de la crainte et de la faiblesse notre courtoisie et notre urbanité !

Le 29 mars 1891, Raïnilaïarivony n'eut-il pas l'idée amusante de faire promulguer par son épouse et reine un code en malgache, afin de singer la civilisation européenne ?

Et ce code ne créait-il pas tout d'abord huit ministères, dont celui *des affaires étrangères ?*

C'était un moyen de nous souffleter une fois de plus et de ne tenir aucun compte du traité de 1885.

C'était surtout, dans la pensée du premier ministre Raïnalaïarivony, la réponse qu'il entendait faire à l'accord anglo-français du 5 août 1890 que nous donnons ci-dessous et dont nous publions en italique la partie concernant Madagascar :

Déclaration du gouvernement français.

Le soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de la République française, fait la déclaration suivante :

Conformément à la demande qui lui a été faite par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, le gouvernement de la République française consent à modifier l'arrangement du 10 mars 1862, en ce qui touche le sultan de Zanzibar. En conséquence il s'engage à reconnaître le protectorat britannique sur les îles de Zanzibar et de Pemba, aussitôt qu'il lui aura été notifié.

Dans les territoires dont il s'agit les missionnaires des deux pays jouiront d'une complète protection. La tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut pas porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les citoyens français dans les territoires dont il s'agit.

(*Signé*) WADDINGTON.

Londres, le 5 août 1890.

Déclaration du gouvernement anglais.

Le soussigné, dûment autorisé par le gouvernement de Sa Majesté Britannique, fait la déclaration suivante.

1. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît le protectorat de la France sur l'île de Madagascar avec ses conséquences, notamment en ce qui touche les exequaturs des consuls et agents britanniques, qui devront être demandés par l'intermédiaire du résident général français.

Dans l'île de Madagascar les missionnaires des deux pays jouiront d'une complète protection. La tolérance religieuse, la liberté pour tous les cultes et pour l'enseignement religieux sont garanties.

Il est bien entendu que l'établissement de ce protectorat ne peut porter atteinte aux droits et immunités dont jouissent les nationaux anglais dans cette île.

2. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnait la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barrua sur le lac Tchad, tracée de façon à comprendre dans la zone d'action de la Compagnie du Niger tout ce qui appar-

tient équitablement au royaume de Sokoto, la ligne restant à déterminer par des commissaires à désigner.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique s'engage à nommer immédiatement deux commissaires, qui se réuniront à Paris avec deux commissaires nommés par le gouvernement de la République française, dans le but de fixer les détails de la ligne ci-dessus indiquée. Mais il est expressément entendu que, quand même les travaux des commissaires n'aboutiraient pas à une entente complète sur tous les détails de la ligne, l'accord n'en subsisterait pas moins entre les deux gouvernements sur le tracé général ci-dessus indiqué.

Les commissaires auront également pour mission de déterminer les zones d'influence respectives des deux pays dans la région qui s'étend à l'ouest et au sud du moyen et du haut Niger.

(*Signé*) SALISBURY.

Londres, le 5 août 1890.

VII.

La question de Madagascar devant la Chambre des Députés. — Le discours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères.

Peu à peu,la situation empirait à Madagascar et nos nationaux, victimes de toutes sortes d'injustices de la part du gouvernement hova, se plaignaient vainement à notre Résident général, dont Rainilaiarivony n'écoutait plus les remontrances ni les réclamations.

Les Hovas nous suscitaient chaque jour des difficultés, soit à cause de notre protectorat dont ils refusaient d'accepter les conséquences, soit à cause de Diégo-Suarez, où ils prétendaient nous empêcher d'agir à notre guise, soit à cause du paiement des intérêts de l'emprunt, soit au sujet des concessions consenties à nos nationaux qu'ils prétendaient annuler ; on n'en finirait pas si on voulait énumérer toutes les causes de chicanes qu'ils invoquaient et qui n'avaient d'autre raison d'être que leur insigne mauvaise foi.

Notre Résident général était sans cesse trompé et bafoué ; nos missionnaires, mis à l'index par une ini-

que loi des Ecoles qui défend « à tout malgache, inscrit à l'école protestante de quitter cette école pour aller à l'école catholique sous les peines les plus sévères » se voyaient refuser par ordre du premier ministre la main-d'œuvre ou les matériaux pour bâtir leurs églises; les droits des colons et commerçants français et étrangers étaient foulés aux pieds et violés sans scrupule.

Cela ne pouvait durer et l'opinion publique en France, éclairée par la presse, instruite par les récits de nos voyageurs, par le concert des plaintes de nos nationaux, réclamait bien haut que le gouvernement fasse, une fois pour toutes, respecter nos droits par les Hovas et leur apprenne que la France ne se laisse jamais insulter impunément.

Après avoir essayé une dernière tentative de conciliation, après avoir envoyé à Tananarive en mission extraordinaire, M. Le Myre de Vilers, porter un ultimatum à Rainilaiarivony, après avoir vu le premier ministre pousser l'impudence jusqu'à répondre à notre ultimatum par un projet de traité qui confine au grotesque, le gouvernement de la République française ne pouvait plus hésiter.

Une expédition à Madagascar s'imposait et, sans rien laisser à l'imprévu, après avoir mûrement étudié et mûri son plan, le président du Conseil des Ministres déposait, en novembre dernier, devant la Chambre des Députés, le projet de loi ci-dessous :

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs, nous avons l'honneur de demander au Parlement le vote des crédits nécessaires pour nous permettre d'assurer à Madagascar le respect de nos droits et l'exécution des traités.

Les dépenses qu'entrainera l'expédition ont été évaluées à 65 millions. Cette évaluation a été établie avec le plus grand soin, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle ne vous expose à aucun mécompte.

Il n'est pas possible, pour une somme de 65 millions, de procéder à une émission de rente. Nous avons pensé qu'il était préférable de recourir au mode d'emprunt que le gouvernement, d'accord avec la commission du budget, propose dans le projet du budget de 1895 pour réaliser les avances faites par le Trésor pour les caisses des écoles et des chemins vicinaux. A cet effet, l'article 2 du présent projet de loi autorise le ministre des finances à remettre à la Caisse des dépôts et consignations ou à négocier jusqu'à concurrence de 65 millions, des obligations amortissables au moyen d'annuités terminables en 1923.

Ces dépenses porteront en partie sur l'exercice 1894, en partie sur l'exercice 1895. Plutôt que les répartir entre les budgets de ces deux exercices, nous avons pensé qu'il convenait d'en faire l'objet d'un compte spécial qui retracerait l'ensemble de l'opération et présenterait à tout moment le montant total des dépenses sans qu'il fût nécessaire, pour le reconstituer, d'en rechercher les éléments dans les budgets des deux exercices et, pour chacun de ces budgets, dans les comptes suivis pour les deux départements ministériels intéressés.

Les objections qui ont été en plusieurs circonstances présentées contre le système des comptes spéciaux ne sauraient évidemment prévaloir dans l'espèce, puisqu'il s'agit d'une opération forcément limitée, passagère et que l'ouverture d'un compte spécial aura, au contraire, l'avantage de permettre au Parlement d'en suivre et d'en contrôler l'accomplissement.

PROJET DE LOI.

Article 1er. — Il est créé parmi les services spéciaux du Trésor un compte intitulé « Dépenses de l'expédition de Madagascar. »

Il est ouvert aux ministres de la guerre et de la marine, au titre de ce service spécial, des crédits montant à la somme totale de 65 millions répartis ainsi qu'il suit :

Ministère de la guerre

Capitre 1er. Solde	10.000.000
Chap. 2. Subsistances	6.000.000
Chap. 3. Habillement et campement	3.000.000
Chap. 4. Service de santé	2.500.000
Chap. 5. Transports par terre et par rivières	8.000.000
Chap. 6. Remonte et harnachement	6.600.000
Chap. 7. Artillerie	1.500.000
Chap. 8. Génie	2.500.000
Chap. 9. Dépenses diverses et imprévues	3.350.000
	43.500.000

Ministère de la Marine

Chap. 10. Câble de Mozambique à Majunga	3.000.000
Chap. 11. Renfoncement de l'escadre en 1894	700.000
Chap. 12. Transports maritimes	11.700.000
Chap. 13. Commandement à Majunga et occupation de Tamatave	2.600.000
Chap 14. Renforcement de la division navale de l'océan Indien en 1895	3.500.000
Total	21.500.000

Art. 2. —Pour pourvoir aux dépenses prévues à l'article 1er, le ministre des finances est autorisé à remettre à la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'à concurrence d'une somme de 65 millions de francs, des obligations amortissables au moyen d'annuités terminables en 1923.

Le 13 novembre, M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, montait à la tribune et, dans un admirable discours qu'on lira plus loin en presque totalité, il exposait les raisons qui ont déterminé le gouvernement à prendre cette grave détermination. Le langage de M. Hanotaux, ferme et modéré, a été écouté avec une attention soutenue : on ne pouvait être plus clair que

l'a été notre ministre des affaires étrangères et je puis même ajouter que ce qui me plaît le plus dans son discours si net et si catégorique, c'est le ton à la fois concis et énergique avec lequel il a revendiqué en grand diplomate le droit pour la France de faire exécuter les traités, de sauvegarder la vie et les biens de nos nationaux et des étrangers qu'elle a accepté de protéger, d'affirmer, pour tout dire, sa volonté de faire respecter sur tous les points du globe le drapeau de notre grande et belle patrie.

Après avoir parlé du traité de 1885 et des circonstances dans lesquelles il a été si malencontreusement conclu, M. Hanotaux ajoute :

Je tiens à rappeler, messieurs, que, dans le traité de 1885, les avantages n'étaient pas réservés uniquement à la France. Le gouvernement hova eût pu mieux reconnaître les bénéfices qui lui étaient assurés à lui-même. Pour la première fois, il étendait son action sur l'île tout entière, tandis que nous abandonnions volontairement — peut-être à tort — les protectorats directs plus ou moins effectivement exercés par nous sur des tribus indépendantes de la côte. C'est en vertu de cette concession que le gouvernement a pu entreprendre, sur la côte ouest, des expéditions à la suite desquelles il s'est assuré, dans cette région, une autorité qui, auparavant, ne lui avait jamais été reconnue. (C'est très vrai ! — Très bien !)

Nous nous engagions, en outre, par le traité de 1885, à défendre le gouvernement hova contre toute attaque venue du dehors. Nous devions mettre à sa disposition des instructeurs militaires, des ingénieurs, des professeurs et des chefs d'ateliers.

Que voulions-nous, en somme ? Etre désormais à l'abri de toute tentative d'ingérence extérieure à Madagascar, occuper la baie de Diégo-Suarez, qui nous était reconnue, vivre en bonne harmonie avec le gouvernement hova, enfin développer le commerce de l'île à la faveur des clauses du traité qui nous attribuaient en principe, sur les colons venus du dehors, le droit de protection.

C'est de ces sentiments, messieurs, que s'inspirèrent les instructions données au premier résident général, M. Le Myre de Vilers.

Ces instructions furent renouvelées aux résidents généraux ou intérimaires qui se sont succédé depuis que M. Le Myre de Vilers a pris place parmi vous : M. Bompard, M. Lacoste et M. Larrouy.

S'inspirant de ces vues, la politique du gouvernement de la République à Madagascar a offert, depuis neuf ans, l'exemple de la prudence, de la modération, certains ont dit : de la longanimité. (Très bien ! très bien !)

Quelques membres à gauche. — De la faiblesse.

M. le Ministre des Affaires Etrangères. — Or, il est incontestable que, si dans les premiers temps on a pu conserver quelque espoir, il est apparu peu à peu qu'en réalité, aucun progrès durable n'était accompli, ni dans le sens de la collaboration entre le représentant de la France et le gouvernement hova telle que je l'indiquais tout à l'heure, ni dans le sens de la civilisation.

Il est certain que ces neuf années n'ont été, pour ne pas dire autre chose, qu'un long piétinement sur place ; que, durant cette période, toute la politique hova a consisté à éluder les dispositions du traité de 1885, à décliner nos bons offices toujours offerts en vain, à replier enfin vers la barbarie et vers tous les abus dont nous aurions voulu le purger, un gouvernement dont la faiblesse fuyante ne se soutenait que grâce à notre inexplicable..., à notre inaltérable patience. (Très bien ! très bien !)

Plusieurs membres. — Inexplicable était plus juste.

M. de Baudry d'Asson. — Sans cette inexplicable patience, nous n'en serions pas là !

M. le Ministre des Affaires Etrangères. — Nos agents à Tananarive, liés par des instructions qui ne leur laissaient comme moyen d'action que la parole, — et une parole qu'on ne voulait pas entendre, — ont, chacun selon son tempérament propre, rempli avec honneur une tâche qui n'était ni sans difficulté ni même sans péril.

Il importe surtout que je signale ici deux points sur lesquels se sont en vain épuisés les efforts de nos résidents généraux. Sur ces deux points s'est produit dès l'origine le conflit, ininterrompu depuis lors, qui devait aboutir à la situation grave dont j'entretiendrai tout à l'heure la Chambre.

Je crois avoir montré déjà que l'article capital du traité de 1885, celui sur lequel s'appuie et s'autorise principalement

notre action à Madagascar — celui, il faut bien le dire, qui a été vraiment le prix de notre campagne de 1883-1885 — est l'article 1er, qui a pour objet d'assurer au résident général l'autorité sur les relations extérieures du gouvernement hova. C'est l'essence même du régime institué par le traité Or, messieurs, il faut reconnaître que cette clause qui devait assurer à notre action tous ses effets, les Hovas n'ont jamais consenti à l'exécuter.

Je ne fatiguerai pas la Chambre du détail des négociations interminables qui ont eu lieu à ce sujet. Les pièces qui concernent ces négociations emplissent les cartons du quai d'Orsay. Elles se rapportent presque toutes à cette fameuse question de l'exequatur, question non de pure forme, comme on l'a dit parfois pour atténuer l'importance de ce grief fondamental, mais question de fond. s'il en fut, puisqu'elle affecte l'existence même du traité de 1885. (Très bien ! très bien !)

La question de l'exequatur se résume en ceci : les puissances consentant à reconnaître la situation de droit créée à notre profit par le traité de 1885 s'adressaient à notre résident général pour obtenir par son intermédiaire, en qualité de ministre des affaires étrangères de la reine des Hovas. le document initial accréditant leurs représentants et les autorisant à exercer leurs attributions dans l'ile. Notre résident général recevait cette demande de leurs mains. Il la transmettait au gouvernement hova ; il aurait pu même y répondre directement. Or, le gouvernement hova a toujours refusé de donner suite aux demandes présentées sous cette forme.

Si bien que, par suite de ce refus d'adhérer à l'exécution du traité et de déliver l'exequatur, Madagascar s'est trouvée depuis huit ans dans une véritable anarchie au point de vue des relations extérieures, notre résident général — parfois même les agents des autres puissances — insistant pour réclamer la mise à exécution d'une clause aussi formelle, tandis que le gouvernement hova s'obstinait à s'y soustraire.

C'est là, messieurs, le fait qui domine toute l'histoire de nos relations avec le gouvernement hova depuis huit ans ; telle est la cesse première des difficultés de toute nature qui, allant sans cause en s'aggravant, ont rendu pour ainsi dire impossible la vie des étrangers sur la terre de Madagascar.

Pas de représentation étrangère, messieurs, cela veut dire pas de sécurité pour les étrangers, surtout dans un pays à peine sorti de la barbarie, où les étrangers ne sont réellement protégés que par l'activité toujours en éveil d'agents représentant la puissance lointaine d'une grande nation civilisée. Et cette vérité, les faits déplorables qui se sont peu à peu multi-

pliés dans l'île en sont, une fois de plus, l'éclatante démonstration.

J'arrive ici, messieurs, au second point sur lequel nos résidents ont rencontré les mêmes résistances que sur la question de l'exequatur : je veux parler des garanties indispensables qu'ils ont vainement réclamées pour la sauvegarde de nos concitoyens.

Il ne s'agit pas seulement du manque absolu de sécurité dans les affaires, qui, depuis huit ans, a paralysé l'effort de la colonisation et du commerce à Madagascar ; — je ne parle pas des entraves apportées, de parti pris, à toute opération soit particulière, soit publique, qui pouvait avoir pour objet la mise en valeur des richesses naturelles de l'île ; — je ne parle point des difficultés opposées à toute entreprise de travaux publics sérieuse, tandis que des concessions imprudentes étaient prodiguées, sur le papier, à tout aventurier qui se disait hostile à notre influence (Très bien ! très bien !) ; mais je ne puis omettre ces attentats se renouvelant sur tous les points de l'île et partout impunis, attentats attribués aux Favahalos, mais dans lesquels on retrouve trop souvent la main de personnages influents et même des fonctionnaires hovas.

C'est d'abord l'assassinat d'un de nos compatriotes, M. de Lescure, puis celui de M. Bordenave, en octobre 1890, à Mahajamba.

C'est l'assassinat d'un autre compatriote, M. le docteur Beziat, tué en septembre 1891 sur la route de Majunga.

C'est l'assassinat, à Mandritzare, probablement avec la complicité du gouverneur, d'un autre missionnaire scientifique, M. Müller, en août 1893.

C'est, à peu de temps de là, la tentative d'assassinat contre le père Montaut, à Tananarive.

C'est, le 21 octobre 1893, la mort, dans une lutte contre les Favahalos soudoyés par certaines autorités locales, d'un autre de nos compatriotes, M. Silanque.

C'est, plus récemment encore, dans les premiers jours de septembre dernier, le double assassinat commis sur la personne d'un Français, M. Louvemont, et d'un sujet britannique, M. Gellé.

Eh bien ! messieurs, tous ces crimes sont restés sans châtiments. En vain, nos résidents généraux ont accumulé réclamations sur réclamations, instances sur instances. Le gouvernement hova qui « préside » à l'administration intérieure de l'île, n'est plus responsable de cette administration quand il faut sévir. Il n'a d'énergie que pour nous résister ; il n'en a pas

ur rechercher, pour trouver et pour frapper les coupables rès bien ! très bien !)

Sur tous les points de l'île, les délits et les crimes contre les ersonnes et contre les propriétés se renouvellent sans cesse, ns qu'on puisse obtenir autre chose du gouvernement que des nquêtes interminables ou des satisfactions dérisoires.

Ainsi, messieurs, la sécurité n'est nulle part assurée à nos itionaux, pas plus d'ailleurs qu'aux étrangers, par un gouver-ment qui nous refuse les moyens de les protéger. Que dis-je? ne sont plus seulement les populations éloignées ; les bandes érant dans des endroits plus ou moins isolés qu'une telle punité encourage : jusque dans Tananarive, au cours de s derniers mois, nos compatriotes, l'escorte de soldats fran-is, la Résidence générale elle-même ne se sont plus trouvés sûreté.

Vous pensez bien, messieurs, que quand le Gouvernement i est devant vous a été amené, dans des circonstances dont il t loin d'assombrir le tableau, à décider l'envoi de M. le Myre Vilers à Madagascar, il ne l'a pas fait sans que les motifs s plus pressants l'aient poussé à prendre une pareille détermi-tion.

M. de Baudry d'Asson. — Il fallait la prendre plus tôt !

M. le ministre des affaires étrangères. — Aussi bien, mieux ie qui que ce soit, le Gouvernement se rendait compte de tous s inconvénients d'une rupture. Mais les événements ne lui ont s même laissé le loisir d'hésiter ; ils l'ont, si je puis dire, isi, à peine arrivé aux affaires.

Messieurs, depuis des années, les difficultés que la France ncontrait pour l'exercice de son protectorat à Madagascar it attiré l'attention du Parlement et motivé de sa part de mbreuses questions à l'adresse des divers cabinets qui se sont ccédés au pouvoir.

Les débats soulevés à ce sujet ont toujours témoigné du désir voir une politique plus énergique s'affirmer dans la grande africaine.

Sans insister sur ces précédents, je rappellerai seulement l'au début de la présente législature, dans la séance du 22 nvier, M. Casimir-Périer, président du conseil, ministre des faires étrangères, répondant à une interpellation de l'honora-e M. Brunet, indiquait les termes des instructions qu'il avait ressées au résident général à Tananarive :

« Notre représentant devait appeler la plus sérieuse attention premier ministre hova sur les actes de violence commi ntre nos compatriotes ou les autres étrangers, lui déclare

que nous tiendrons le gouvernement malgache responsable des nouveaux attentats qui viendraient à se produire et que, dans le cas où la cour d'Emyrne, soit par mauvaise volonté, soit par impuissance, ne s'acquitterait pas du devoir qui lui incombe, nous nous trouverions dans la nécessité d'aviser aux mesures à prendre pour garantir nous-mêmes la sécurité de nos nationaux et des résidents étrangers.

« Nous conservons l'espoir, disait M. Casimir Périer, que le gouvernement hova tiendra compte de nos représentations et que nous pourrons développer pacifiquement la prospérité de nos colons et de notre commerce. Mais nous saurons, en toute état de cause, faire respecter les droits et sauvegarder les intérêts de la France à Madagascar. »

Après avoir entendu ces déclarations, la Chambre vota, — à l'unanimité constatée par son président, — l'ordre du jour suivant présenté par l'honorable M. Brunet :

« La Chambre, résolue à soutenir le Gouvernement dans ce qu'il entreprendra pour maintenir notre situation et nos droits à Madagascar, rétablir l'ordre, protéger nos nationaux, faire respecter le drapeau, passe à l'ordre du jour. »

En portant ce vote à la connaissance de notre représentant à Tananarive, le président du conseil confirmait à M. Larrouy ses précédentes instructions et lui annonçait que le Gouvernement avait décidé de renforcer les garnisons de Diégo-Suarez et de la Réunion, et d'accroître l'effectif de la division navale de l'océan Indien.

Les représentations pressantes du résident général, vous l'avez vu, messieurs, sont restées sans effet.

Il devenait peu à peu évident que le gouvernement hova se dirigeait chaque jour vers cette rupture que nous aurions voulu éviter.

C'est dans ces circonstances qu'entre le résident général, M. Larrouy, et le Gouvernement actuel qui venait d'arriver aux affaires, s'engagea une correspondance télégraphique que je crois utile de faire connaitre à la Chambre :

Tananarive, 25 juin 1894.

« Je vous ai fait savoir, par ma lettre du 20 de ce mois, qu'un soldat de l'escorte du résident général a été attaqué et gravement blessé par le neveu de la reine et ses aides de camp. Je crois nécessaire de vous donner des renseignements sur l'état actuel de cette affaire avant le départ du paquebot de Tamatave, ainsi que sur de nouveaux faits que j'apprends à l'ins-

tant. Malgré mes représentations énergiques et pressantes, le premier ministre ne poursuit pas les coupables. Il se contente de me faire connaître qu'il a fait arrêter le chef de la police du quartier pour n'avoir point sévi contre les perturbateurs de l'ordre : ce qui est un leurre. Il est de mon devoir d'avertir Votre Excellence que l'impunité d'un attentat commis ainsi publiquement sur un soldat de l'escorte excite contre nous la partie turbulente de la population et alarme la colonie française et étrangère. La mauvaise volonté du premier ministre est évidente ; son inaction est interprétée comme une approbation tacite J'ai pris les mesures de prudence que la situation comporte. L'escorte a été provisoirement consignée à la caserne, mais cette mesure ne saurait être maintenue définitivement sans inconvénient pour la discipline

« Il résulte des enquêtes que j'ai provoquées que, depuis le commencement de février dernier, date à laquelle les Hovas ont acquis la certitude qu'il n'y aurait pas d'expédition cette année, des incidents de ce genre ont commencé à se produire, et que depuis environ deux mois on constate une recrudescence dans ces manifestations. Nous avons la preuve qu'elles sont le résultat des excitations directes des fonctionnaires hovas qui, pour détourner le mécontentement causé parmi le peuple par la perception de l'impôt et par la corvée, motivent leurs exactions en disant qu'elles sont nécessaires pour faire face aux dures exigences des Français. Les rapports qui me parviennent des provinces sont unanimes à cet égard et confirment ce que je constate à Tananarive.

« Le mauvais vouloir des autorités hovas se manifeste vis-à-vis de tous les étrangers. Le vice-consul d'Angleterre m'a transmis une plainte d'un Mauricien arrêté illégalement par les autorités hovas d'Ambositra. On m'annonce que le jeune Salomon a été attaqué et volé par les Favahalos, à trois jours à l'ouest de Tananarive

« Le directeur des mines de Suberbieville m'annonce des actes de violence grave commis par des Malgaches sur son personnel et il me signale l'attitude provocante et les excitations des autorités hovas.

« Le résident à Tamatave me communique des renseignements d'après lesquels un Français de la Réunion aurait été assassiné par les esclaves du gouverneur de Mahanoro et à l'instigation de ce dernier.

« *Signé* : LARROUY. »

D'autres télégrammes, reçus bientôt après, nous peignaient la situation sous un jour de plus en plus sombre.

Cependant le gouvernement conseillait encore à M. Larrouy de gagner du temps. Il lui télégraphiait, le 1er août :

« Paris, le 1er août 1894.

« Le gouvernement de la République se préoccupe vivement de la situation signalée par vos télégrammes et par notre correspondance. Cependant, il ne pense pas qu'il y ait lieu d'entrer d'ores et déjà dans la voie qui conduirait à une rupture immédiate. Il examine actuellement les conditions d'une action éventuelle dans la grande île africaine de façon à saisir les Chambres à la rentrée au cas où la situation ne se serait pas améliorée. Le Gouvernement n'est nullement d'avis que vous procédiez à une évacuation immédiate et que vous vous installiez à Tamatave. Vous signalez avec raison les inconvénients d'une telle mesure.

« Il y a tout avantage à ce que vous restiez en contact avec le gouvernement hova et que tout en persistant dans vos revendications, vous nous aidiez à gagner le temps nécessaire; une dernière action diplomatique tentée à Tananarive devrait précéder de très peu la date de l'évacuation et l'action éventuelle.

« Il est bien entendu cependant que, tout en vous faisant connaître ses vues, le Gouvernement s'en rapporte à votre expérience et à votre sang froid en cas de péril urgent. »

Voici ce que répondait M. Larrouy :

« Tananarive, le 6 août 1894.

« Je réponds à votre télégramme; je comprends les raisons qui obligent le gouvernement de la République à gagner du temps. Cependant, je dois faire part des préoccupations que m'inspire le souci de la sécurité des Français habitant Tananarive. L'arrogance des Hovas augmente toujours. Cette année leur audace a pris des proportions extraordinaires lorsqu'ils ont vu que les bruits de guerre mis en circulation, il y a huit ou neuf mois, et paraissant corroborés par certaines mesures prises par le Gouvernement (mission de M. de Beylié, envoi de renforts à Diégo Suarez et à la Réunion, etc.), n'étaient suivis d'aucun effet. Cet état d'esprit chez les Hovas a provoqué les incidents dont je vous ai entretenu précédemment, et, en ce moment, après nous avoir en quelque sorte tâtés, ilsattendent, dans une attitude provocante, ce que fera le gouvernement de

tant. Malgré mes représentations énergiques et pressantes, le premier ministre ne poursuit pas les coupables. Il se contente de me faire connaître qu'il a fait arrêter le chef de la police du quartier pour n'avoir point sévi contre les perturbateurs de l'ordre : ce qui est un leurre. Il est de mon devoir d'avertir Votre Excellence que l'impunité d'un attentat commis ainsi publiquement sur un soldat de l'escorte excite contre nous la partie turbulente de la population et alarme la colonie française et étrangère. La mauvaise volonté du premier ministre est évidente ; son inaction est interprétée comme une approbation tacite J'ai pris les mesures de prudence que la situation comporte. L'escorte a été provisoirement consignée à la caserne, mais cette mesure ne saurait être maintenue définitivement sans inconvénient pour la discipline

« Il résulte des enquêtes que j'ai provoquées que, depuis le commencement de février dernier, date à laquelle les Hovas ont acquis la certitude qu'il n'y aurait pas d'expédition cette année, des incidents de ce genre ont commencé à se produire, et que depuis environ deux mois on constate une recrudescence dans ces manifestations. Nous avons la preuve qu'elles sont le résultat des excitations directes des fonctionnaires hovas qui, pour détourner le mécontentement causé parmi le peuple par la perception de l'impôt et par la corvée, motivent leurs exactions en disant qu'elles sont nécessaires pour faire face aux dures exigences des Français. Les rapports qui me parviennent des provinces sont unanimes à cet égard et confirment ce que je constate à Tananarive.

« Le mauvais vouloir des autorités hovas se manifeste vis-à-vis de tous les étrangers. Le vice-consul d'Angleterre m'a transmis une plainte d'un Mauricien arrêté illégalement par les autorités hovas d'Ambositra. On m'annonce que le jeune Salomon a été attaqué et volé par les Favahalos, à trois jours à l'ouest de Tananarive

« Le directeur des mines de Suberbieville m'annonce des actes de violence grave commis par des Malgaches sur son personnel et il me signale l'attitude provocante et les excitations des autorités hovas.

« Le résident à Tamatave me communique des renseignements d'après lesquels un Français de la Réunion aurait été assassiné par les esclaves du gouverneur de Mahanoro et à l'instigation de ce dernier.

« *Signé* : LARROUY. »

D'autres télégrammes, reçus bientôt après, nous peignaient la situation sous un jour de plus en plus sombre.

péril la vie de nos nationaux en Emyrne et rendre impossible votre retour à la côte dans des conditions de sécurité suffisante. Si de telles conjonctures se présentaient, le Gouvernement ne peut que s'en remettre à votre appréciation, certain que la résolution que vous prendrez sera dictée par le sentiment éclairé de tous vos devoirs. »

Or, messieurs, nous recevions bientôt de M. Larrouy le télégramme suivant :

Tananarive, le 23 août 1894.

« La sécurité de nos nationaux est si précaire que je n'hésite point à considérer leur vie comme menacée, et la prudence nous commande de ne pas attendre qu'il y ait mort d'hommes pour prendre les dispositions que la situation comporte. J'estime que nous sommes arrivés à la limite extrême des délais pour procéder à l'évacuation. Retarder plus longtemps cette opération rendrait impossible notre retour à la côte dans des conditions de sécurité suffisante Je tiens à profiter de la fin de la bonne saison en vue de faire partir d'abord les femmes et les invalides, ensuite les colons. Je quitterai Tananarive le dernier avec l'escorte et le personnel.

« Toutefois, avant d'agir, j'attends votre réponse. »

Cette dépêche, messieurs, fut reçue à Paris le 2 septembre. Le bâtiment qui l'avait apportée attendait la réponse à Port-Louis.

Le Gouvernement, mis en présence d'une situation si grave, devait prendre des résolutions. C'est alors que, dans un conseil tenu à Pont sur Seine, la mission de M. le Myre de Vilers fut décidée.

Avant tout, messieurs, je dois rendre hommage à l'énergie et au dévouement de votre collègue. (Très bien ! très bien !)

Le dimanche soir, je l'appelais d'Angers, où il se trouvait en vacances, et je le priais de partir immédiatement.

Le paquebot quittait Marseille le mardi. M. Le Myre de Vilers me demanda seulement de retarder de quarante-huit heures le départ du bateau, et, après avoir, pendant les trois jours qui le séparaient de son départ, conféré longuement avec les membres du Gouvernement, il s'embarquait le jeudi soir 13 septembre, à bord de l'*Amazone*. (Applaudissements.)

Je résumerai en quelques mots l'objet de la mission confiée à M. Le Myre de Vilers. Le Gouvernement voulait s'assurer, par l'envoi d'un personnage particulièrement compétent et autorisé, du véritable état des choses, et ajouter à la foi due aux

dépêches de M. Larrouy le poids des avis de l'ancien résident général.

M. Le Myre de Vilers avait laissé à Madagascar la réputation d'un homme plutôt conciliant ; ses relations avec le premier ministre et avec le gouvernement hova avaient été cordiales et s'étaient même continuées depuis qu'il avait quitté l'île. Nous voulions faire, par son intermédiaire, une dernière et sincère tentative d'arrangement ; enfin, messieurs, nous pensions qu'au cas où l'obstination du gouvernement hova se refuserait à tout accord, il était utile de faire apparaître nettement à tous les yeux notre bon droit, notre modération, la sagesse et le calme qui devaient présider jusqu'à la fin à nos décisions dans cette affaire.

Ajoutons, messieurs, qu'un autre souci pressait instamment le gouvernement de la République Nous avions, depuis les télégrammes de M. Larrouy, de légitimes raisons d'être inquiets sur le résultat d'une évacuation longue et pénible pour nos nationaux habitant Tananarive. Femmes, enfants, invalides, prêtres, colons, soldats, un effectif de plus de 250 personnes pouvait se trouver, du jour au lendemain, jeté dans les difficultés d'un exil brutal, par des routes impraticables, sans porteurs, sans ressources et sans secours. Il fallait pourvoir à d'aussi graves éventualités.

M. Le Myre de Vilers recevait sur tous ces points des instructions précises. Ces instructions ont été jusqu'ici méthodiquement exécutées : elles ont permis de préparer d'avance, à la montée, les moyens de faciliter la descente, et nous avons toute raison de croire que, bien avant que les paroles que je prononce ici soient parvenues à Tananarive, elles auront mis à l'abri toute la colonie française obligée d'évacuer la capitale ou le territoire de l'île. (Très bien ! très bien !)

Telle était, messieurs, le double objet de la mission de M. Le Myre de Vilers.

En ce qui concerne les pourparlers qu'il devait engager avec le gouvernement hova, ses instructions étaient dictées par la nécessité, devenue impérieuse, de mettre fin à une situation obscure indéfiniment prolongée. Puisque le gouvernement hova, obéissant à je ne sais quels desseins occultes, avait poussé les choses à un point tel qu'une crise était ouverte, il fallait que cette crise eût du moins pour effet de guérir le mal dont on souffrait depuis trop longtemps. M. Le Myre de Vilers devait donc réclamer du gouvernement hova la pleine et entière exécution du traité de 1885, l'établissement complet et de bonne foi du régime que ce traité avait fondé, le régime du protectorat (Très bien ! très bien !)

C'était, en première ligne, l'application de l'article 1er, avec toutes ses conséquences en ce qui concerne les relations extérieures de la cour d'Emyrne.

Il devait ensuite stipuler le renforcement de l'escorte du résident général, de façon qu'elle représentât une force sérieuse, capable d'appuyer effectivement son autorité, et réclamer aussi la présence sur différents points de l'île des troupes nécessaires pour garantir l'ordre et la sécurité.

Afin de donner à ces dispositions un caractère durable, il devait réclamer le concours du gouvernement hova pour la création de voies de communication permanentes et faciles entre la côte et Tananarive. Enfin, pour couper court aux abus des concessions qui aliènent une partie de la souveraineté du pays, ces actes devaient être soumis à l'approbation de la résidence générale.

Telles étaient, messieurs, les réclamations que M. le Myre de Vilers avait le mandat d'adresser au gouvernement hova. C'était le minimum des garanties qui paraissaient nécessaires pour le bon fonctionnement du régime qui, en droit du moins, existait. et nous était reconnu depuis plusieurs années.

Messieurs, en ce qui concerne l'évacuation, la mission de M. Le Myre de Vilers a répondu aux intentions et à l'attente du Gouvernement. Elle a échoué en ce qui concerne son objet principal, c'est-à-dire l'accord à établir avec le gouvernement hova.

Le gouvernement hova ne s'est pas refusé à entrer en pourparlers avec notre plénipotentiaire ; mais, après avoir pris connaissance de nos propositions, il a remis en retour à M. Le Myre de Vilers un contre-projet qui, à lui seul, suffirait à révéler le fond de sa politique. Cette politique, c'est en somme, l'abrogation du traité de 1885 et la négation de tout protectorat effectif de notre part dans la grande île africaine.

Voilà les principaux points de ce contre-projet :

« Le résident général (au lieu de continuer de présider à la politique extérieure du gouvernement hova), sera reconnu par ce gouvernement comme représentant des gouvernements étrangers ayant des traités avec Madagascar, s'il en est chargé par lesdits gouvernements (Exclamations ironiques), et s'il montre son titre de nomination au gouvernement malgache.

« La reine de Madagascar prend sous sa sauvegarde les personnes et les biens des Français résidant dans l'île. Par contre, le gouvernement de la République s'engage à ne pas empêcher l'introduction par la reine des armes et des munitions qui lui sont nécessaires pour mener à bonne fin cette obligation. (Nouvelles exclamations).

« Le gouvernement de la République s'engage à donner des ordres aux officiers commandant les navires de la station navale de ne point débarquer des troupes à Madagascar pour y faire des exercices militaires et si, parfois, lesdits officiers contrevenaient à ces ordres, le gouvernement de la République en fera la répression.

« Le gouvernement malgache et le gouvernement français s'engagent à nommer leurs délégués respectifs pour la délimitation de la baie de Diégo-Suarez, conformément au traité, l'époque de la délimitation sera fixée pour trois mois après la signature du présent traité. »

Je ne ferai qu'indiquer un autre article de pure forme, mais dont la Chambre, qui n'a pas oublié certaines difficultés d'interprétation qui se sont produites à l'occasion du traité de 1885, appréciera facilement la portée : « Le présent traité sera rédigé en français et en malgache, les deux versions ayant la même force. » (Exclamations et rires).

Ai-je besoin d'ajouter que M. le Myre de Vilers ne consentit même pas à discuter de pareilles propositions et que, ménageant seulement les délais et les précautions nécessaires pour procéder en toute sûreté à l'évacuation, il donna immédiatement l'ordre du départ.

Le 2 novembre, il arrivait à la côte, laissant au gouvernement hova un dernier délai qui ne s'achèvera que quand M. Le Myre de Vilers aura reçu d'ici même l'ordre de quitter Tamatave.

Messieurs, l'heure des résolutions est venue. Le gouvernement tient à vous rappeler qu'il s'est attaché à réserver jusqu'ici au Parlement une entière liberté d'action. Pas une dépense n'a été engagée, pas un soldat n'a été déplacé, si j'en excepte les mesures prises en mai par le précédent cabinet. M. Le Myre de Vilers est toujours dans l'île.

Vos résolutions sont libres. Le gouvernement ajoute, d'ailleurs, immédiatement, que les siennes ne le sont plus. Il les a arrêtées après mûre réflexion, et la demande de crédits qu'il va déposer sur le bureau de la Chambre vous les fera connaitre.

Mais, si sa responsabilité est dès à présent engagée par cette demande de crédits, si, héritier d'une série de nécessités qu'il n'a pas créées, il est résolu à entrer dans la voie qui, selon les expressions même d'un ordre du jour voté par la Chambre, lui paraît « la seule propre à sauvegarder l'honneur et les intérêts de la France », — il n'a voulu agir qu'avec le plein et libre concours du Parlement et du pays (Applaudissements).

Il a passé en revue la situation telle qu'elle se présentait à lui ; il a pesé le pour et contre ; et, de tous les points de son enquête, ses conclusions lui ont paru aboutir fatalement, à la

solution qui, seule, peut assurer l'avenir, en donnant enfin notre protectorat les moyens de s'exercer effectivement.

Messieurs, je crois avoir démontré à la Chambre que la s tuation qui a duré depuis neuf ans ne pourrait plus se pr longer. Laisser en otage à Tananarive un résident général sa autorité réelle. n'ayant plus, avec la reine ni avec le gouve nement, aucune relation d'aucune sorte, une escorte insul sante et exposée, une colonie inactive et découragée, c'était un état de choses auquel les télégrammes de notre représenta nous faisaient un devoir de mettre un terme.

Une fois l'évacuation accomplie et les propositions de France rejetées par le gouvernement hova, plusieurs systèm pouvaient être et ont été effectivement préconisés.

Les uns ont pensé que nous devrions nous contenter d'(cuper les ports de la côte, Tamatave, Majunga. Diégo-Suar surveiller et, au besoin, entraver le commerce, attendre l'ef de ces mesures en nous agrandissant peu à peu vers l'intérie

Cette solution a un grave inconvénient : elle ne termine ri Ce n'est pas l'expédition tout de suite, il est vrai ; mais c' l'expédition toujours (Très bien ! très bien !)

Nos contingents, maintenus dans des postes peu salubr condamnés à une lutte constante de broussailles et d'avar postes, n'auront pas l'élan d'une campagne décisive (Marq d'approbation). On perdra autant de monde, on dépensera tant d'argent, notre influence ne fera pas un progrès, le co merce souffrira, et il faudra bien finir, un jour ou l'autre, résoudre le dilemne de l'évacuation complète ou de l'action cisive (Très bien ! très bien). Mais ce jour-là l'expédition fera contre un adversaire prévenu, aguerri, enhardi. mi organisé et mieux dirigé, et par conséquent dans des con tions bien plus difficiles.

On a aussi parlé de la simple occupation de Diégo-Sua comme point stratégique et l'on a pensé que le gouvernem hova ne ferait pas de difficulté de laisser s'accroître notre lonie dans le nord de l'île, si nous renoncions au traité de 18

Cette solution a été préconisée notamment par des pu cistes étrangers (On rit). Elle aurait, en effet, au point de auquel ils se placent, un réel avantage. En laissant le gouv nement hova libre de ses mouvements, on le jetterait dans bras des agents douteux qui pullulent déjà autour de lui (C cela ! très bien !)

Nous serions acculés à la mer, sans l'espoir d'un dévelop ment sérieux à l'intérieur. La colonie de Diégo-Suarez, s territoire, sans avenir, sans ravitaillement, deviendrait un c

ıx et périlleux embarras. Cette solution est pire peut-être core que la précédente (Marques d'assentiment).

Enfin. messieurs, il restait la solution franche, nette, claire, l'évacuation, de l'abandon total de l'île. Cette solution, le ouvernement ne s'y est pas arrêté un seul instant. Il la reousse en elle-même ; il la repousse dans ses conséquences. rès bien ! très bien !)

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, messieurs, qu'on approuve ou qu'on la blâme, la France est, comme la plupart es puissances européennes, entraînée vers une politique d'exansion lointaine qui n'est pas seulement la suite d'une volonté aisonnée ou d'un dessein calculé, mais qui est la résultante aturelle de ce besoin d'activité qui compte parmi les meileurs symptômes de la santé chez les races vigoureuses. (Très ien ! très bien !)

Malgré des difficultés sérieuses, des déboires parfois péniles, cette tendance a été se développant depuis quinze années, epuis que la France a repris son énergie et ses forces.

Les résultats de cette politique, messieurs, vous les conissez, vous les consacrez ch que jour par vos votes ; vous ivez, malgré les charges déjà si lourdes d'une nation qui n'a s qu'une seule tâche, l'œuvre entreprise par ceux qui vous t précédés. Plusieurs de ces colonies récentes ont répondu à s espérances. On peut dire que la possession de ces territoires, rfois si chèrement gagnés, compte déjà parmi les éléments plus précieux de notre autorité dans les grands problèmes i en ce moment agitent le monde.

Eh bien ! messieurs, dans le domaine de notre activité coniale, Madagascar a toujours pris — et j'ajoute devait prendre une place au moins égale à celle de nos colonies d'Indoine. Située à l'autre extrémité de l'océan Indien, accotée à te Afrique australe qui prend en ce moment un si merveilıx essor, placée sur ce chemin du Cap, qui peut redevenir ntôt une des grandes voies du commerce universel, enırée de nos colonies de la Réunion, de Mayotte, de Nossi-Bé, Comores. Madagascar, la « Grande Terre », comme l'apllent les habitants de ces régions hier si éloignées, maintent si voisines de nous, — Madagascar offre à notre activité oniale à notre prévoyance politique, un champ d'action duel il serait vraiment impardonnable de détourner nos regards rès bien ! très bien !)

Au moment où le monde, par la rapidité des communicans, se resserre, se rétrécit de jour en jour, au moment où puissances civilisées se disputent des territoires qui ne peunt plus rester bien longtemps aux mains des peuplades qui

les occupent, devons-nous, pouvons-nous oublier le passé déjà si long qui nous rattache à cet île, les droits acquis si péniblement, et dédaigner les intérêts qui commencent déjà à s'y développer ?

La valeur de Madagascar a été discutée. Tout se discute, messieurs, et je ne voudrais pas faire entrevoir à la Chambre et au pays des mirages qui ne troublent nullement mes propres regards.

L'île est isolée ; quoique fiévreuse sur certains de ses côtés, elle est plutôt salubre en général. La température échappe à ces extrémités contraires dont l'excès accable l'Européen dans presque toutes les terres coloniales. Le plateau central est assurément sain.

Les productions sont variées, quelques-unes d'entre elles sont précieuses ; si une partie de l'île est jusqu'ici restée inculte, le reste est mis en valeur et on y a déjà vu naître des exploitations intéressantes.

Dans l'Emyrne, la population est réellement abondante : Tananarive est une ville de près de 100,000 habitants, Tamatave en compte plus de 12,000. Fianarantsoa presque autant. Majunga, à la côte ouest, est aussi un centre considérable, et à la côte est on rencontre, échelonnées tout le long du littoral, des localités importantes, telles que Mohanoro, Mananjary et Fort-Dauphin, l'ancienne capitale de nos établissements de Madagascar.

Vingt mille étrangers, venus soit des possessions européennes de l'océan Indien, soit de l'Europe elle-même, sont installés à Madagascar.

La moitié ressortissent à la juridiction française.

On a dit que le commerce ne pouvait prospérer dans l'île. On a dit aussi que nos nationaux n'avaient su y constituer aucun intérêt sérieux. Ce sont là des indications aussi inexactes que celles qui présenteraient Madagascar comme un Eldorado. Voici, messieurs, quelques faits précis qui répondent à ces allégations : pendant le premier semestre de 1893, le trafic à l'entrée a été de près de 2 millions de francs, le trafic à la sortie de près de 3 millions ; ce qui représente un commerce total de 5 millions pour un semestre. Dans ces chiffres la France compte pour plus d'un cinquième. (Mouvements divers.)

M. Leydet. — Nous faisons donc 100,000 de bénéfices !

M. le Ministre.— Je donne des renseignements exacts, messieurs. (Parlez ! parlez !)

M. le président. — Veuillez écouter l'exposé si clair, si net, de M. le ministre des affaires étrangères.

teux et périlleux embarras. Cette solution est pire peut-être encore que la précédente (Marques d'assentiment).

Enfin, messieurs, il restait la solution franche, nette, claire, de l'évacuation, de l'abandon total de l'île. Cette solution, le Gouvernement ne s'y est pas arrêté un seul instant. Il la repousse en elle-même ; il la repousse dans ses conséquences. (Très bien ! très bien !)

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, messieurs, qu'on l'approuve ou qu'on la blâme, la France est, comme la plupart des puissances européennes, entraînée vers une politique d'expansion lointaine qui n'est pas seulement la suite d'une volonté raisonnée ou d'un dessein calculé, mais qui est la résultante naturelle de ce besoin d'activité qui compte parmi les meilleurs symptômes de la santé chez les races vigoureuses. (Très bien ! très bien !)

Malgré des difficultés sérieuses, des déboires parfois pénibles, cette tendance a été se développant depuis quinze années, depuis que la France a repris son énergie et ses forces.

Les résultats de cette politique, messieurs, vous les connaissez, vous les consacrez chaque jour par vos votes ; vous suivez, malgré les charges déjà si lourdes d'une nation qui n'a pas qu'une seule tâche, l'œuvre entreprise par ceux qui vous ont précédés. Plusieurs de ces colonies récentes ont répondu à nos espérances. On peut dire que la possession de ces territoires, parfois si chèrement gagnés, compte déjà parmi les éléments les plus précieux de notre autorité dans les grands problèmes qui en ce moment agitent le monde.

Eh bien ! messieurs, dans le domaine de notre activité coloniale, Madagascar a toujours pris — et j'ajoute devait prendre — une place au moins égale à celle de nos colonies d'Indo-Chine. Située à l'autre extrémité de l'océan Indien, accotée à cette Afrique australe qui prend en ce moment un si merveilleux essor, placée sur ce chemin du Cap, qui peut redevenir bientôt une des grandes voies du commerce universel, entourée de nos colonies de la Réunion, de Mayotte, de Nossi-Bé, des Comores. Madagascar, la « Grande Terre », comme l'appellent les habitants de ces régions hier si éloignées, maintenant si voisines de nous, — Madagascar offre à notre activité coloniale à notre prévoyance politique, un champ d'action duquel il serait vraiment impardonnable de détourner nos regards (Très bien ! très bien !)

Au moment où le monde, par la rapidité des communications, se resserre, se rétrécit de jour en jour, au moment où les puissances civilisées se disputent des territoires qui ne peuvent plus rester bien longtemps aux mains des peuplades qui

présence effective d'une force sérieuse à Tananarive est indispensable. Elle est d'ailleurs prévue par l'acte de 1885.

Le traité stipule que le résident général sera entouré d'une troupe suffisante pour le garder, pour assurer le respect de ses décisions et, par suite, pour maintenir dans l'île l'ordre et la sécurité nécessaires au séjour de nos nationaux et de tous les résidents qui acceptent notre protectorat.

C'est cette force que nous vous demandons de conduire à Tananarive en l'accompagnant d'effectifs suffisants pour que, sur la route, elle soit à l'abri de toute surprise et qu'elle puisse au besoin briser les résistances qui lui seraient opposées.

Cette solution, nous aurions voulu l'obtenir du consentement du gouvernement hova ; mais, puisqu'il faut la lui imposer, avec votre concours, messieurs, nous la lui imposerons. (Mouvement).

Le Gouvernement, messieurs, se propose de déposer sans retard sur le bureau de la Chambre un projet de crédits lui assurant les ressources nécessaires pour obtenir le résultat qui vient d'être indiqué.

Ce projet devra être étudié par les deux Chambres, et je ne veux pas aujourd'hui en exposer le détail ; mais ce que je puis dire immédiatement, c'est que, dans notre pensée, l'expédition projetée doit être assez forte pour monter, en une seule campagne, jusqu'à Tananarive (Très bien !) et pour garder, par la suite, le bénéfice de l'effort qu'elle aura accompli.

Tananarive est à plusieurs centaines de kilomètres de la côte. Située sur un plateau élevé, la ville est, au milieu de l'île, un point culminant qui, par sa position, assure la domination de tout le pays. L'effort à faire pour s'en emparer doit être vigoureux. Mais le résultat sera décisif.

Installée dans la capitale, une garnison solide imposera désormais notre influence sur le pays tout entier.

Encore une fois, messieurs, je ne veux pas entrer ici dans des details réservés pour une autre discussion. Mais j'ajouterai pourtant que si nous avons pressé le départ de M. Le Myre de Vilers, si nous demandons, dès aujourd'hui, aux Chambres une décision rapide, c'est que malgré le délai qui nous sépare de la saison pluvieuse, époque où l'on pourra entrer en campagne, le temps nous presse. L'expédition demande à être préparée de longue main. Il faut réunir des moyens de transport, engager des porteurs, affréter et même construire des bateaux. Votre décision est attendue avec impatience par ceux qui auront la responsabilité et l'honneur de la mettre à exécution.

J'ajoute encore messieurs, que la demande de crédits dont il s'agit repose sur une étude attentive, sur un relevé minu-

tieux des obstacles en présence desquels nous allons nous trouver, et que le Gouvernement réclame d'un coup à la Chambre et au pays tous les sacrifices qui lui ont paru nécessaires pour mener à bien l'œuvre une fois entreprise. 15,000 hommes et 65 millions paraissent indispensables. (Mouvements divers).

Ces chiffres sont élevés sans doute, mais nous voulons que cette campagne soit prompte, méthodique et décisive.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à vous demander sans détour tout ce qui semble utile pour assurer le succès.

Messieurs, avant de terminer ce long exposé, il me reste à démontrer qu'en prenant les décisions que la situation comporte, la France peut se sentir libre de tout engagement à l'égard des puissances étrangères.

Tel a été, du moins, le résultat des neuf années qui se sont écoulées. A ce point de vue, elles n'ont pas été inactives.

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'une situation diplomatique très nette, qui a eu son point de départ dans le traité de 1885, mais que des actes successifs ont singulièrement complétée et améliorée.

A la suite de la ratification du traité franco-malgache du 17 décembre 1885, M. de Freycinet, conformément aux clauses du traité de Berlin, adressa aux représentants du gouvernement de la République auprès des puissances étrangères un télégramme-circulaire les informant que ledit traité avait été ratifié et inséré à l'*Officiel* du 7 mars 1886, et « qu'il serait désormais la règle définitive des rapports internationaux entre le gouvernement hova et les gouvernements étrangers. »

Nos représentants étaient, en même temps, invités à « en donner avis dans une démarche courtoise au ministre des affaires étrangères des puissances auprès desquelles ils étaient accrédités. »

Se conformant à ces instructions, notre ambassadeur à Londres fit au Foreign Office une déclaration dans les termes indiqués plus haut. Le principal secrétaire d'État britannique pour les affaires étrangères en prit acte sans observations.

Des notifications analogues furent faites également auprès des autres cabinets dans les mêmes conditions.

En mai 1890, une conférence internationale étant réunie à Bruxelles, à l'effet de réglementer l'exportation des armes en Afrique, quand la question de Madagascar et des îles Comores fut abordée, les plénipotentiaires français, sur la demande qui leur fut adressée, firent la déclaration suivante :

« Le gouvernement de la République déclare qu'il s'engage à provoquer les mesures nécessaires pour empêcher l'exporta-

tion des armes et des munitions de guerre de Madagascar et de l'archipel des Comores à destination des possessions de la côte orientale d'Afrique et à exercer un contrôle efficace dans les ports de ces îles. »

Cette déclaration fut acceptée par toutes les puissances signataires qui ne faisaient d'ailleurs qu'admettre un droit existant naturellement au profit de la France et qui lui demandaient seulement de bien vouloir en user dans l'intérêt de la cause soumise à la conférence.

Enfin, messieurs, cet état de choses indiscutable et reconnu déjà par la série des faits que je viens d'indiquer se précisa et se développa encore dans des arrangements importants dont la Chambre n'a pas perdu le souvenir.

Au moment où l'Angleterre établissait son protectorat dans les îles de Zanzibar et de Pemba, la France, qui eût été en droit de réclamer sur les États du sultan le bénéfice de l'arrangement de 1862, consentit à laisser modifier cet arrangement par un acte qui, parallèlement, contenait en faveur de la France les dispositions suivantes :

« Le gouvernement de Sa Majesté britanique reconnaît le protectorat de la France sur l'île de Madagascar avec ses conséquences, notamment en ce qui touche les exequatur des consuls et des agents britanniques qui devront être demandés par l'intermédiaire du résident général français. »

Remarquez cette formule nouvelle, messieurs : « le protectorat avec ses conséquences. »

Aussi expressive que possible, elle confirme et élargit la base fournie par le traité de 1885. Elle admet notre action dans toute l'étendue du protectorat et ses conséquences.

Elle établit entre Zanzibar et Madagascar un parallélisme qui existe dans la forme comme dans le fond.

Et cela est si vrai que le gouvernement britannique s'en remet à nous du soin de veiller, dans l'intérieur de l'île, au respect de ses missionnaires et à la sauvegarde de la tolérance religieuse.

M. de Mahy. — L'Angleterre a respecté les nôtres en les chassant à coups de mitrailleuses Maxim Voilà le parallélisme !

M. le ministre. — A Madagascar, comme à Zanzibar, il est stipulé, par deux clauses respectivement identiques, que « les missionnaires des deux nations jouiront d'une complète protection, la tolérance religieuse, la liberté de tous les cultes et l'enseignement religieux étant garantis. »

M. de Mahy. — Du côté de l'Angleterre, cet engagement n'a pas été tenu.

M. le ministre. — Bientôt, messieurs, un arrangement analogue intervenait avec l'Allemagne en échange de l'acquisition par elle d'une partie des possessions continentales du sultan de Zanzibar et de l'ile de Mafia.

Ici encore on reconnait « le protectorat de la France sur Madagascar avec toutes ses conséquences ».

J'ai donc le droit de dire et d'affirmer qu'à l'égard des puissances notre situation diplomatique est entièrement nette, dépourvue de toute obscurité, et à l'abri de toute entrave. (Très bien ! très bien !)

A quelque point de vue que l'on se place, qu'il s'agisse pour nous d'exiger l'exécution loyale du traité de 1885, qu'il s'agisse de réclamer la juste punition des attentats commis contre nos compatriotes, qu'il s'agisse d'envoyer dans l'ile des forces nécessaires pour assurer l'exercice d'un protectorat qui, en nous constituant des droits nous impose aussi des devoirs, notre liberté d'action est complète.

Aucune intervention ne peut se produire, aucune ne s'est produite jusqu'ici ; la sagesse et la loyauté des puissances étrangères nous sont un sûr garant qu'aucune ne se produira dans l'avenir. (Très bien ! très bien !)

Telle est, messieurs, la situation diplomatique qui se dégage des traités et des accords existants. On peut se demander, cependant, si, au point de vue de la politique générale, il nous est permis d'engager une partie de nos forces dans une expédition lointaine, dont personne ne se dissimule les difficultés.

Je pourrais vous dire, messieurs, que nous n'avons pas choisi l'heure, je pourrais ajouter que les événements qui se sont produits depuis plusieurs mois ne sont pas de ceux qui peuvent ni se prévoir ni se modifier au gré de la volonté humaine. J'ajouterai même qu'il serait bien imprudent de faire en ce qui concerne le cours des événements futurs, des pronostics que l'avenir, peut-être, se chargerait de démentir.

Mais, messieurs, ne me permettrez-vous pas de considérer cependant que, si les événements auxquels je viens de faire allusion méritent votre vigilante attention, les éléments pacifiques l'emportent, en somme, dans l'équilibre général des forces dont l'harmonie règle le sort du monde.

Au moment où l'Europe salue partout de ses regrets et du témoignage unanime de sa douleur le souverain désigné à la reconnaissance de l'histoire comme le plus ferme défenseur de la paix (Applaudissements prolongés), au moment où toutes les

paroles entendues, d'où qu'elles viennent, sont des paroles de concorde et d'apaisement ; au moment où tous ceux qui peuvent influer sur la direction des grandes affaires s'appliquent à affirmer l'appréhension et l'horreur que leur inspirerait une politique de désunion et de discorde entre les puissances européennes ; tandis que chacune de ces grandes nations. tout en veillant à la défense de ses intérêts dans les régions lointaines où ils sont en jeu, n'en veille pas moins, avec un soin égal, à ce que l'émulation et même les rivalités qui en résultent ne compromettent ni les bons rapports ni la confiance réciproque qui les anime, ne sommes nous pas en droit de dire qu'à ce moment nous pouvons, nous aussi. aller sans témérité là ou nous appel e la défense de nos intérêts et de notre honneur menacés ? (Applaudissements).

Messieurs, le Gouvernement s'est trouvé en présence d'une question depuis longtemps ouverte et que des événements indépendants de sa volonté ont conduite jusqu'à l'état aigu.

Depuis l'époque où le précédent cabinet, répondant au vœu exprimé par la Chambre, a envoyé des renforts sur les lieux, des responsabilités chaque jour plus précises se sont imposées à nous.

C'était d'abord le souci pressant de la situation de notre résident général. de l'escorte militaire, et de tous les colons isolés à Tananarive ou sur les divers point de l'île hors de portée de notre protection efficace.

C'était aussi un autre genre de danger, celui d'être entraîné, par des complications soudaines, à une action immédiate, dans une saison peut-être défavorable, sans que nous ayons pu poser clairement notre droit ni tenter, auprès du gouvernement hova, un dernier appel à la sagesse et à la conciliation.

Aujourd'hui. messieurs, nos nationaux sont, nous l'espérons, à l'abri de tout péril ; et, d'autre part, si notre appel n'a pas été entendu par la cour d'Emyrne, nous avons du moins épuisé toutes les voies pacifiques.

Le Gouvernement demande à la Chambre, si elle approuve sa conduite, de le dire nettement. (Très bien ! très bien !) Ce qui importe, en effet. à l'heure présente, c'est de faire apparaître aux yeux de tous l'union des pouvoirs publics devant une difficulté qui ne souffre plus ni hésitation, ni atermoiement. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, le Gouvernement ne s'est pas dérobé à ses responsabilités : il est prêt à vous soumettre immédiatement les mesures que la situation actuelle commande.

Il vous appartient de vous prononcer avec une claire et virile conscience de nos intérêts, de notre dignité et de notre droit.

VIII

La question de Madagascar devant la Chambre des députés. — Second discours de M. Hanotaux. — Déclarations de MM. Alexandre Ribot et Henri Brisson. — Le vote des crédits.

L'opposition de quelques députés, plus désireux de créer des embarras au ministère que soucieux des vrais intérêts de notre pays, devait fournir à M. Hanotaux une seconde occasion de faire entendre du haut de la tribune de la Chambre des députés le langage d'un véritable homme d'État.

C'est aux applaudissements de la Chambre que M. Hanotaux a rappelé aux interrupteurs que « gouverner, c'est prévoir » ; cette formule devrait toujours être méditée par les ministres qui se chargent de la lourde responsabilité de gouverner leurs concitoyens; je ne saurais trop féliciter M. Hanotaux de s'en souvenir et j'espère qu'il saura l'appliquer toujours !

Et qu'on me permette de le dire ici. sans vouloir entrer dans des critiques rétrospectives qui me mèneraient certainement trop loin : c'est parce que nos minis-

tres passés ont trop souvent négligé de prévoir, parce qu'ils se sont trop préoccupés de l'heure présente, trop efforcés de parer par des demi-mesures ou des compromis boiteux aux difficultés qui se sont dressées devant eux, que nous supportons aujourd'hui les conséquences de cette absence de gouvernement et que sur plusieurs points du globe bien des questions s'imposent encore à notre attention et réclament une solution, alors qu'elles devraient être réglées depuis longtemps !

M. Hanoteaux consacre son préambule à exposer l'importance économique et commerciale que présente Madagascar. Mais d'autres raisons, d'ailleurs, nous conduisent à Madagascar ; il s'agit d'y maintenir, d'y développer notre protectorat. C'est ce qu'a demandé la Chambre, non pas une fois, mais toutes les fois qu'elle a eu à se prononcer sur ce point. Nous reproduisons, *in extenso*, d'après le *Journal officiel*, la seconde partie de l'éloquent discours de notre ministre des affaires étrangères.

Depuis dix ans, incessamment, dans toutes les circonstances où le gouvernement a eu une résolution à prendre, dans toutes les circonstances où le Parlement a eu à émettre un vote, ils l'ont fait dans le même sens, c'est-à-dire dans le sens de l'établissement, du maintien et du développement du protectorat de la France sur l'île de Madagascar. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, il est bien évident, dès maintenant, qu'il n'y a plus devant vous que deux solutions entre lesquelles vous êtes appelés à vous décider. J'indiquais, l'autre jour, une troisième solution sur laquelle le gouvernement n'avait pas hésité, qu'il avait rejetée et en elle-même et dans ces conséquences c'est la solution ayant pour objet l'abandon et l'évacuation totale. (Applaudissements.)

Cette solution écartée, il reste, ou bien celle que présente le gouvernement, c'est-à-dire le maintien, le développement du

protectorat dans l'île de Madagascar, ou bien celle qui est contenue dans l'amendement signé par M. de Montfort et M. Boucher.

M. Henry Boucher (Vosges). — Je n'ai pas signé l'amendement de M. de Montfort.

M. le Ministre des affaires étrangères. — Je vous demande pardon !

Cette seconde solution, elle se résume dans une formule bien simple : l'occupation de certains ports de l'île.

En dehors de ces deux partis à prendre, je ne crois pas qu'il y en ait d'autres. (C'est cela ! — Très bien !)

Or, je dis que la politique du maintien du protectorat dans l'île de Madagascar est celle qui a été résolument adoptée par les Chambres, non pas une fois, mais toutes les fois qu'elles ont eu à se prononcer sur la question. (Nouvelles marques d'approbation.)

Vous me permettrez, messieurs, de rappeler que l'origine de cette question remonte à 1885.

A cette époque, le gouvernement qui, lui aussi, avait accepté avec un patriotisme et un dévouement auxquels je tiens à rendre hommage la tâche de résoudre des difficultés qu'il n'avait pas créées, le gouvernement d'alors, qui allait conclure bientôt le traité de 1885, demandait à la Chambre un crédit de 12 millions pour soutenir l'effort de nos flottes et de notre corps expéditionnaire à Madagascar, et formulait, dans des termes auxquels je n'ai rien à changer encore aujourd'hui, ce qui était, dès cette époque, ce qui est resté depuis, la politique de la France dans cette question.

C'était M. Brisson qui occupait la présidence du conseil et il s'exprimait en ces termes devant le Parlement :

« Il y a, disait-il, au fond de ces questions autre chose que des questions d'intérêt, autre chose que ces statistiques que l'on se jette si volontiers à la tête. (Très bien ! très bien !)

» Ah ! si vous voulez que je vous le dise, depuis quinze ans que je suis dans les Parlements, une des illusions que j'ai perdues, c'est l'illusion des statistiques, car j'ai toujours vu, dans toutes les questions spéciales, les spécialistes, et je dirai les plus éminents, se jeter, sans pouvoir s'entendre, les chiffres à la tête, et l'ensemble du Parlement être obligé de trancher les questions par des motifs de bon sens, bien plus que par des raisons tirées d'additions, de soustractions et de multiplications. (Applaudissements.)

» Il y a donc au delà de ces questions de chiffres, de commerce et de statistique, que je ne néglige pas, mais qu'il est si

difficile d'apprécier et de prévoir de loin, il y a, pour un peuple, des questions de puissance et d'honneur. (C'est cela! — Très bien! à gauche.) C'est sur ce terrain que nous nous sommes placés dès le début de notre ministère. Et, en vérité, si nous avions voulu faire autre chose, est-ce que nous aurions trouvé dans cette Chambre quelqu'un pour soutenir une politique d'abandon? (Applaudissements.)

» Eh bien, nous ne sommes ni pour la politique d'abandon, ni pour la politique d'aventures, ni pour la politique de conquêtes; nous sommes pour la politique de conservation du patrimoine national. (Vifs applaudissements.)

» Nous sommes arrivés à un moment donné de l'histoire, mais qui ne laisse pas à un gouvernement le choix sur la façon de comprendre le devoir patriotique. (Très bien! très bien!) Non, messieurs, pas à nos yeux du moins. Nous vous avons dit, le premier jour, comment nous l'avons compris; nous le répétons aujourd'hui.

» C'est dans cette pensée que nous vous sollicitons de voter les crédits de Madagascar. »

La politique que traçait si éloquemment M. Brisson c'était celle du protectorat, et vous y applaudissiez déjà en 1885.

Cette politique, c'est celle que vous avez toujours suivie depuis lors. En 1885, les deux systèmes s'offraient à vous comme aujourd'hui; en 1885, les mêmes critiques et les mêmes incertitudes que vous rencontrez devant vous se produisaient dans le Parlement On proposait comme aujourd'hui d'occuper seulement le nord de l'île et certains ports, qui, d'ailleurs, étaient entre nos mains. Or, cette politique a été rejetée dès cette époque, parce qu'on s'est rendu compte qu'il était impossible de se maintenir utilement sur des points particuliers de la côte et qu'il fallait avoir toute l'île ou rien.

Je n'ai pas à revenir sur les raisons qui ont déterminé alors le gouvernement et le Parlement, mais je dis que la politique de 1885, c'était celle du protectorat sur l'île tout entière. Cela est si vrai que le traité de 1885 a étendu les pouvoirs de la reine sous la condition que notre résident général présidât aux relations extérieures de son gouvernement. (Très bien! très bien!)

C'était donc bien la politique de la localisation de l'action française qui était écartée, tandis que la politique de l'extension de cette action à l'île tout entière était acceptée par le Parlement qui a voté le traité de 1885. (Très bien! très bien!)

Un membre. — Cela a été la grande faute!

— Les Chambres et les gouvernements qui se sont succédé

depuis lors ont toujours soutenu cette politique avec un esprit de suite qui est tout à leur honneur.

Je vous ai entretenu déjà de cette conférence de Bruxelles au cours de laquelle les puissances étrangères, s'adressant au gouvernement français, lui ont dit : « Prenez-vous la responsabilité de défendre le trafic des armes dans toute l'île de Madagascar ? » Et le gouvernement a répondu : « Oui ! » Et vos prédécesseurs ont ratifié les décisions de la conférence de 1890.

Un peu plus tard, alors que le traité qui vous liait avec d'autres puissances en ce qui concernait le sultanat de Zanzibar fut mis en discussion, qu'avons-nous demandé aux puissances avec lesquelles nous avons eu à négocier et qui toutes avaient déjà adhéré, au moins tacitement, au traité de 1885 ? Nous sommes-nous bornés à leur demander une formule d'adhésion plus explicite ?

Non, messieurs. Le gouvernement d'alors, sûr de l'approbation de la Chambre, je dirai même poussé par les indications du Parlement, eut la sagesse d'en réclamer une bien plus précise, bien plus avantageuse, celle du « protectorat avec toutes ses conséquences ». Et c'est bien cette conception qui, encore une fois, domine tout ce débat. (Applaudissements sur divers bancs.)

Cette politique, messieurs, vous l'avez soutenue, ratifiée par vos votes successifs. Vous avez voté vous-mêmes sur la proposition du gouvernement, mais aussi à la demande d'un grand nombre de vos collègues, l'établissement d'un régime judiciaire à Madagascar. Or, est-ce pour se borner à l'occupation des côtes que vous envoyez des juges là-bas ? (Nouveaux applaudissements au centre.)

Non ! à coup sûr. Or, chaque fois que l'occasion s'est présentée, vous avez invité le gouvernement à poursuivre le développement de cette organisation judiciaire demandée par nos nationaux et même par les étrangers résidant dans l'île. Car tout le monde s'inclinerait volontiers devant notre influence si, une fois pour toutes, elle avait obtenu de vous les moyens de se faire respecter. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Et quand, chaque année, vous inscrivez à votre budget 100.000 francs pour le développement de la colonisation à Madagascar, est-ce donc encore de la politique d'escadre que vous entendez faire ? (Très bien ! très bien !)

Ce principe de la colonisation de l'île est inscrit à nos budgets depuis 1891 ; le crédit a toujours été voté sans aucune discussion. Il tend à développer l'établissement dans l'intérieur des industries et d'un commerce auquel nous devons en même temps assurer une protection efficace.

Sur ce point encore, vous êtes restés fidèles à l'esprit qui a dicté le traité de 1885.

Et c'est ce qui me permet de dire, puisque l'on a, à diverses reprises, rappelé l'ordre du jour que la Chambre a voté au mois de février dernier sur la proposition de M. Brunet — et dont M. Lebon signalait avec raison tout à l'heure les termes et la portée — c'est ce qui me permet de dire, à l'honneur du Parlement, que, lorsque cet ordre du jour a été voté, cela n'a pas été un coup de surprise, un acte isolé et je ne sais quel entraînement soudain. C'était tout autre chose, messieurs ; c'était le dernier terme d'une évolution qui a débuté il y a dix ans et qui est restée conforme à elle-même jusque dans l'ordre du jour qui assignait au gouvernement la haute mission de défendre les intérêts et l'honneur de la France ainsi que la sécurité des citoyens français à Madagascar. (Vifs applaudissements.)

Encore une fois, c'est le même système que le gouvernement, après y avoir mûrement réfléchi, vous demande de suivre encore aujourd'hui.

Messieurs, vous permettrez à celui qui est à cette tribune de se souvenir que la première fois qu'il a eu l'occasion d'y parler comme ministre des affaires étrangères sur une question peut-être plus délicate que celle-ci, offrant peut-être plus de difficultés réelles en raison des distances et des intérêts engagés, il a eu l'honneur et la satisfaction de sentir derrière lui l'unanimité de la Chambre et du pays et cela n'a pas nui peut-être au règlement de la question qui se posait à cette époque. (Applaudissements au centre et à gauche.)

J'avoue, messieurs, que j'ai un moment eu l'espoir que, sur cette question de Madagascar où, je le répète, depuis si longtemps, l'accord s'était fait entre le gouvernement et les Chambres, nous retrouverions quelque chose de ce sentiment unanime — malgré les sacrifices plus importants, je le reconnais, qu'on vous demande — qui, quel que soit le titulaire du portefeuille des affaires étrangères, fait sa force au dehors et lui permet de défendre dignement les intérêts du pays. (Nouveaux applaudissements au centre et à gauche.)

S'il n'en est pas ainsi, messieurs, permettez-moi du moins d'attirer votre attention sur une considération dont la gravité ne vous échappera pas : au cas où, — par un vote de surprise auquel je ne veux pas croire et qui me paraît dès maintenant impossible, — une politique que la France a poursuivie et maintenue depuis si longtemps viendrait à être abandonnée, alors, messieurs, quelle serait la situation faite à celui qui me remplacerait au ministère des affaires étrangères ? (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

On a évoqué d'autres préoccupations, d'autres soucis se rattachant à la politique générale, croyez-vous que ces préoccupations et ces soucis soient éloignés de l'esprit des hommes dont le devoir est d'y penser sans cesse ? On a dit que d'autres questions étaient nées, qu'elles pouvaient prendre, à un moment donné, un développement tel qu'il ne serait pas trop de toutes nos ressources et de toute notre énergie pour réclamer, dans leur solution, la juste part à laquelle nous avons droit. Pensez-vous donc, messieurs, qu'un recul sur une question posée dans les termes où la question de Madagascar se pose devant nous donnerait la force nécessaire pour résoudre les autres difficultés ? (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

C'est avec raison qu'on a parlé de politique générale, mais peut-être n'a-t-on pas assez insisté sur la politique locale à Madagascar.

Vraiment, c'est un peu trop restreindre le débat que le borner aux seules questions d'intérêt commercial.

D'autres intérêts, de l'ordre le plus élevé, sont engagés à Madagascar, et je croyais les avoir suffisamment indiqués en rappelant les faits graves qui s'y sont passés : les pillages, les vols et même les attentats dont nos nationaux ont été victimes.

Il est vraiment étrange que des faits semblables aient été en quelque sorte passés sous silence par les orateurs qui ont pris part à ce débat. Il y a des nations, messieurs, qui, lorsqu'on a touché à un cheveu de la tête de leurs concitoyens, savent toujours et partout les défendre. (Vifs applaudissements.)

Parfois on a incriminé certaines lenteurs, la prudence excessive de notre diplomatie. On lui a reproché de manquer d'énergie et on lui a cité souvent en exemple la conduite des puissances voisines.

Et vous parlez, à Madagascar, de vous confiner sur les côtes ? Croyez-vous que vous aurez vengé le sang versé de nos nationaux ? (Applaudissements.)

Un membre à l'extrême gauche. — Et à Saint Domingue ?

— Je vous répondrai quand vous voudrez sur ce point et de façon à vous satisfaire ; mais vous reconnaîtrez que Saint-Domingue ne doit pas faire oublier Madagascar. (Très bien ! très bien !)

Je repète que la question locale n'a pas été suffisamment exposée ici.

On dit que nous n'avons pas d'intérêts dans ces pays lointains ; on dit que nous ne savons pas installer des colons dans les contrées à la domination desquelles nous aspirons. Voilà le grand reproche qu'on nous adresse. Or, voici ce que m'apporte un des derniers courriers venus de Madagascar.

C'est la requête adressée au président de la République et au Parlement par la colonie de Tamatave. Elle se résume en quelque mots : « Nous sommes venus ici sur la foi des traités, confiants en la protection que vous nous avez promise. (Très bien! très bien ! sur un grand nombre de bancs.) La vie nous est rendue insupportable. Nous implorons le secours de la mère patrie. »

Ce sont des Français qui parlent ainsi, messieurs. Ils forment une colonie import nte. Leur plainte qui vient vers nous de si loin ne mérite t-elle pas votre attention et n'ont-ils pas droit à cette protection que vous leur avez promise ? (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

Il y a aussi des étrangers à qui vous avez promis cette protection ; or, messieurs, si vous suivez la politique qui se confinerait à l'occupation des côtes, croyez-vous que vous aurez mis fin aux attentats et à l'insécurité régnant dans l'intérieur de l'ile ? Et si vous vous dérobez à la responsabilité que vous avez assumée par des engagements solennels, croyez-vous que les autres puissances abandonneront leurs nationaux ? Et croyez-vous que leur action et leur influence ne se substitueront pas rapidement à la vôtre ? (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)

Oui, messieurs, à quelque point de vue qu'on se place, soit local. soit général, c'est l'honneur même et la force morale de votre politique extérieure qui sont en jeu.

C'est pourquoi il faut savoir si oui ou non vous soutiendrez aujourd'hui et avec la plus grande majorité possible la politique que vous n'avez cessé d'affirmer depuis dix ans : la politique du protectorat. (Très bien ! très bien !)

Quant à l'autre politique qu'on vous conseille, il appartient à certains de mes collègues de vous dire les difficultés qu'elle pourra rencontrer ; M. le ministre de la marine vous dira s'il peut maintenir sur 4,000 kilomètres de côtes une escadre tournante pour empêcher le contact avec l'étranger. Il vous dira si nous pouvons trouver un abri dans ces rades foraines, ouvertes à tous les vents ; il vous dira quels sont les frais d'une expédition permanente ; car, permettez-moi de reprendre ici la formule que je prononçais il y a quelques jours à cette tribune: « L'occupation des ports, ce n'est pas l'expédition tout de suite, c'est l'expédition toujours. » (Très bien ! très bien !)

On a parlé aussi des frais qu'entraînera l'application de ce système : on en a fait le décompte. On vous demandera s'il vous conviendra, à l'avenir, de porter à vos budgets, tous les ans, des sommes considérables dont l'inscription sera comme le témoignage constant de votre défaillance. (Applaudissements.)

On a évoqué d'autres préoccupations, d'autres soucis se rat-
hant à la politique générale, croyez-vous que ces préoccu-
ions et ces soucis soient éloignés de l'esprit des hommes
it le devoir est d'y penser sans cesse ? On a dit que d'autres
stions étaient nées, qu'elles pouvaient prendre, à un moment
iné, un développement tel qu'il ne serait pas trop de toutes
ressources et de toute notre énergie pour réclamer, dans
solution, la juste part à laquelle nous avons droit. Pensez-
s donc, messieurs, qu'un recul sur une question posée dans
termes où la question de Madagascar se pose devant nous
nerait la force nécessaire pour résoudre les autres difficul-
? (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)
'est avec raison qu'on a parlé de politique générale, mais
t-être n'a-t-on pas assez insisté sur la politique locale à Ma-
ascar.
raiment, c'est un peu trop restreindre le débat que le bor-
aux seules questions d'intérêt commercial.
'autres intérêts, de l'ordre le plus élevé, sont engagés à Ma-
ascar, et je croyais les avoir suffisamment indiqués en rap-
nt les faits graves qui s'y sont passés : les pillages, les vols
ième les attentats dont nos nationaux ont été victimes.
est vraiment étrange que des faits semblables aient été en
que sorte passés sous silence par les orateurs qui ont pris
à ce débat. Il y a des nations, messieurs, qui, lorsqu'on
uché à un cheveu de la tête de leurs concitoyens, savent
ours et partout les défendre. (Vifs applaudissements.)
arfois on a incriminé certaines lenteurs, la prudence exces-
de notre diplomatie. On lui a reproché de manquer
ergie et on lui a cité souvent en exemple la conduite des
sances voisines.
vous parlez, à Madagascar, de vous confiner sur les cô-
Croyez-vous que vous aurez vengé le sang versé de nos na-
iux ? (Applaudissements.)
n membre à l'extrême gauche. — Et à Saint Domingue ?
- Je vous répondrai quand vous voudrez sur ce point et de
n à vous satisfaire ; mais vous reconnaitrez que Saint-Do-
gue ne doit pas faire oublier Madagascar. (Très bien ! très
!)
repète que la question locale n'a pas été suffisamment ex-
e ici.
n dit que nous n'avons pas d'intérêts dans ces pays loin-
s; on dit que nous ne savons pas installer des colons dans
contrées à la domination desquelles nous aspirons. Voilà le
nd reproche qu'on nous adresse. Or, voici ce que m'apporte
des derniers courriers venus de Madagascar.

rester fidèles aux engagements que vous avez pris devant le pays et devant l'Europe, en un mot, messieurs, de mettre vos actes à la hauteur de vos propres manifestations. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

Deux solutions sont, à cette heure, en présence : l'une est une action partielle limitée à des opérations côtières, celle que propose M. Boucher. L'autre solution, c'est une action complète qui nous paraît seule décisive et qui consiste à aller jusqu'à Tananarive et à faire du traité de 1885 une réalité complète, s'étendant à toute l'île de Madagascar, aussi bien à l'intérieur que sur le littoral.

Messieurs, entre ces deux solutions, vous choisirez. Vous savez, dès maintenant, et je pense que le gouvernement n'aura pas besoin de le redire, que la seconde est la seule que le gouvernement croie pouvoir accepter, la seule qu'il puisse conduire à bien.

Parler ainsi, cela s'appelle poser la question de confiance. Elle est posée. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Au milieu des applaudissements qui accueillent la légitimité de la revendication par le gouvernement de la responsabilité des décisions qu'il apporte, le renvoi à jeudi est demandé, mais il est repoussé par 433 voix contre 86. La Chambre veut sans plus tarder se prononcer.

C'est le président de la commission, M. Ribot, qui s'est chargé de répondre aux diverses objections de M. Henry Boucher et de discuter le plan qu'il veut substituer à celui du gouvernement. Pour lui, si la Chambre ne veut pas déserter la politique qu'elle a suivie jusqu'ici, elle a le devoir de voter les moyens qui lui sont demandés. Ce qu'on propose, c'est l'abandon du protectorat que nous avons revendiqué sur Madagascar ; c'est en même temps l'abandon de toutes les espérances que nous avons pu concevoir sur l'avenir de la colonisation dans la grande île africaine.

Libre à M. Boucher de se consoler de la perte de cette colonie, comme on se consolerait, paraît-il. de la perte de toutes les autres; mais la Chambre se résignera-t-elle à arracher de ses propres mains le drapeau français planté à Madagascar?

M. Ribot ne peut le croire, et il montre à la Chambre quels sont ceux qui recueilleraient l'héritage qu'elle aurait laissé tomber de ses mains dans un moment de défaillance. Il lui signale l'attention avec laquelle l'homme d'Etat si actif, si entreprenant qui gouverne dans l'Afrique Australe, M. Cecil Rhodes, suit notre politique à Madagascar: il avait déjà marqué par avance la grande île comme une Angleterre africaine dont il comptait bien faire le prolongement de la colonie du Cap et il avait amèrement regretté que lord Salisbury eût ruiné ses espérances et que son pays eût laissé échapper une si riche proie. Que nous nous laissions aller aujourd'hui à un instant de faiblesse, et ces ambitions vont renaître; que la Chambre le sache bien, ce ne sont pas les Hovas qui seraient nos successeurs à Madagascar!

On applaudit très vivement. M. Ribot ajoute qu'un semblable recul n'est pas permis à un grand pays. Toutes les questions qui forment sa vie se tiennent, et l'abandon d'une politique suivie depuis dix ans aurait un douloureux retentissement : elle pèserait lourdement sur notre situation ; en Europe, ce serait l'affaissement de l'autorité morale de la France, ce serait aussi l'affaissement de l'autorité morale de la Chambre après son vote d'il y a moins d'un an, où elle déclarait qu'elle

soutiendrait le gouvernement dans tout ce qu'il entreprendrait pour l'honneur du drapeau et la défense de nos intérêts.

— La Chambre n'a pas donné un blanc-seing ! crie M. Camille Pelletan.

M. Ribot continue. Il demande à ses collègues de ne pas détruire eux-mêmes l'acte public où ils ont consigné leurs résolutions.

C'est le désir secret d'un semblable recul que cachent, en réalité, les propositions qui semblent ne tendre qu'à faire mieux que le gouvernement.

M. Ribot maintient que le blocus est, en réalité, l'abandon, avec autant de frais que l'expédition. et sans résultat pour la France. On l'a essayé en 1883 : il a coûté plus de 26 millions sans rien rapporter qu'une douloureuse station de nos soldats sur des côtes malsaines. Croit-on qu'il suffira de cette vaine démonstration pour que les Hovas capitulent et qu'ils viendront nous prendre par la main pour nous conduire en triomphe à Madagascar ?

M. Ribot, de plus en plus applaudi, rappelle que les précédents ministres ont fait étudier la question par les hommes les plus compétents. Lui-même, quand il était aux affaires étrangères, a constitué, en 1892, sous la présidence de l'amiral Gervais, une commission d'étude qui a donné tous les éléments de la seule solution possible.

— C'était donc prévu depuis longtemps ? demande M. Leydet.

— Certainement, répond M. Ribot, aux applaudisse-

ments de la Chambre, et M. Hanotaux rappelle de son côté que gouverner, c'est prévoir.

M. Ribot poursuit : il constate que les travaux préparés alors existent toujours.

— Vous n'avez même pas de cartes, crie M. Paschal Grousset.

— Monsieur Paschal Grousset, lui répond M. Ribot, il y a trop longtemps que vous avez été ministre des affaires étrangères pour le savoir.

On rit et on applaudit. M. Ribot constate que le gouvernement actuel a complété ses premiers travaux et s'est rendu compte que le blocus, que l'occupation des points stratégiques de la côte serait absolument inefficace contre un ennemi de l'intérieur. L'exemple du Dahomey est là pour le prouver, malgré l'occupation de la côte. On a dû y faire en deux fois l'expédition que l'on fera aujourd'hui en une fois

A la Chambre de décider si elle veut substituer aux études et aux calculs réfléchis des hommes compétents les plans improvisés que lui apportent les adversaires de l'expédition.

Mais on s'en prend à la composition du corps expéditionnaires. L'orateur estime, quant à lui, que 15,000 hommes bien conduits, bien éclairés, suffiront pour briser la résistance des Hovas.

On nous dit, ajoute M. Ribot : Vous enlevez 4,000 volontaires aux contingents européens, et là-dessus M. Boucher s'exclame sur les dangers qu'on fait courir à notre mobilisation. Quoi ! un grand pays comme le nôtre serait menacé parce qu'on aura emprunté 4,000

hommes à ses forces régulières ; ce sont de pareilles appréhensions qui constituent un danger !

M. Ribot. — Il ne faut pas laisser dire cela ; il ne faut pas laisser commettre de telles exagérations ; elles sont dangereuses et elles ont quelquefois produit, dans notre histoire,et dans une histoire récente, des conséquences désastreuses.

Je me rappelle — c'est un des souvenirs douloureux de ma vie — que, faisant partie en 1882 de la commission de la la Chambre chargée d'examiner la demande de crédits pour une mission militaire en Egypte, — je me rappelle les exagérations qui, à ce moment, se produisirent aussi. Il y avait, je le sais, bien d'autres raisons qui pouvaient pousser le Parlement...

M. Paschal Grousset. — Vous n'avez pas voté l'expédition ?

M. Ribot. — J'ai voté l'expédition ; je suis au nombre des 75 qui ont apporté leur vote au gouvernement dans cette question. (Rires et applaudissements à gauche et au centre.)

M. Leydet. — Contre 450 !

M. Ribot. — On nous disait aussi à ce moment que nous allions compromettre la défense nationale, que si nous distrayions quelques bataillons de nos réserves métropolitaines, l'avenir et les intérêts sacrés de la patrie seraient en danger. J'ai entendu ce langage ; il a produit son effet, malheureusement, et c'est ainsi que j'ai vu préparer et s'accomplir les défaillances qui pèsent encore aujourd'hui sur la France. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

A entendre les pessimistes, il semble que la France soit, à l'heure présente, menacée de quelques périls inconnus. On nous parle de la Chine, du Japon, de toutes les éventualités qui peuvent se produire.

Assurément, comme l'a dit fort justement M. le ministre des affaires étrangères, on ne peut rien promettre ni rien assurer ; mais la France est-elle donc désarmée ? Est-elle privée de cette armée qui est sa force ? La sécurité en Europe et les chances de paix ont-elles subitement diminué ? N'avons-nous pas, à cette heure, des motifs de confiance, des certitudes qui n'existaient pas quand nous avons fait une politique qui avait sa sa grandeur, sa hardiesse aussi, et qui a été profitable à la France ?

Allons-nous être plus faibles parce que la sécurité est plus grande autour de nous, parce que nous avons pris en Europe

une place plus large, parce que nous pouvons porter la tête plus haute, parce que notre armée est plus imposante, plus redoutable ? Non, faisons notre devoir, faisons-le sans bravade, sans jactance, mais avec cette résolution de cœur qui convient aux concitoyens d'un pays grand et fort comme la France. (Vifs applaudissements.)

Quant aux dépenses, j'en veux dire un seul mot. On nous a dit qu'elles dépasseraient de beaucoup le chiffre de 65 millions; qu'elles atteindraient à des chiffres tout à fait disproportionnés ; que Madagascar était un gouffre où s'abîmeraient les millions de la France.

Je ne le crois pas. Je pourrais le croire si nous n'avions pas entendu les déclarations très nettes, très précises du ministre des affaires étrangères, et dont la commission a pris acte.

Le ministre des affaires étrangères nous a dit qu'il ne s'agissait, à aucun degré, pour le gouvernement d'aller faire la conquête de toutes les régions inexplorées de cette île, vaste comme la France. Il nous a déclaré qu'il ne s'agissait pas de détruire les éléments d'organisation, d'administration et de gouvernement qu'on trouvait dans cette île, qu'il ne voulait pas y substituer une administration directe et coûteuse, qu'il ne voulait pas, — pour répondre à la préoccupation de M. Boucher — en faire une colonie de fonctionnaires, à aucun titre, mais qu'il voulait garder cette forme économique et souple du protectorat qui permet, tout en respectant les usages, les mœurs, les habitudes des populations, d'exercer cependant l'autorité dans la mesure où le gouvernement la reconnait nécessaire (Très bien ! très bien !)

Dans ces conditions, ce n'est pas une aventure qu'on vous propose, c'est une opération qui est la conséquence nécessaire d'une politique qui est la vôtre : elle n'est pas celle d'un ministère : ni de celui-ci ni de ceux qui l'ont précédé ; c'est la politique du Parlement et, par conséquent celle de la Franee. Ce n'est donc pas la guerre de M. Dupuy, c'est la guerre au nom de la France (Très bien ! très bien !) ou plutôt c'est une répression de police faite au nom du droit.

Nous avons à prendre des responsabilités ; vous allez tout à à l'heure voter, messieurs, permettez-moi de vous le dire, en toute conscience ; ceux qui refuseront de s'associer aux propositions du gouvernement, ceux-là, à leur insu peut-être, prendront une responsabilité plus lourde... (Rumeurs sur divers bancs) que ceux qui, pénétrés des vrais intérêts du pays, fidèles à l'honneur du drapeau, fidèles aussi à leurs engagements, se seront serrés autour du gouvernement de la France, et

veulent l'aider de leurs votes, de leurs responsabilités, pour faire une œuvre que réclament l'intérêt et l'honneur du pays. (Applaudissements prolongés. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.)

Après le beau discours de M. A. Ribot, l'opinion de la Chambre était faite de façon définitive; M. Lockroy toutefois a tenu à expliquer avec son talent habituel son opinion et il a mis en cause M. Henri Brisson. Pour bien protester contre toute interprétation équivoque de sa pensée, M. Henri Brisson demande alors la parole et en quelques phrases très dignes et très nettes il indique à ses collègues son véritable sentiment. Voici la déclaration de M. Brisson que nous ne saurions trop louer :

M. Brisson. — M. le ministre des affaires étrangères rappelait hier que, dans les affaires extérieures, nous n'étions pas libres, que nous étions liés, ou par l'histoire la plus ancienne ou par l'histoire la plus récente. Il voulait bien dire aussi que, quoique n'ayant pas créé les affaires du Tonkin et de Madagascar, j'avais, dans les huit mois que j'avais passés au pouvoir, consacré tout ce que j'avais de crédit au service de cette thèse : la défense du patrimoine national tel que je l'avais trouvé. (Applaudissements.)

Je ne pense pas, messieurs, qu'aujourd'hui vous puissiez trouver une situation intermédiaire entre la politique de l'évacuation et la politique qui vous est proposée par le gouvernement (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre).

M. François Deloncle. — Très bien ? Voilà le langage d'un honnête homme.

M. Henri Brisson. — Cette politique intermédiaire, permettez-moi de le dire, cette politique du soi-disant blocus, je la connais, puisque, souffrant de ne pas pouvoir faire mieux, je l'ai pratiquée... (Vifs applaudissements.)

Je l'ai pratiquée, dis-je, ne pouvant faire mieux, je l'ai pratiquée et j'en ai pu reconnaître l'inefficacité. (Nouveaux applaudissements).

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, les paroles que j'ai

prononcées alors ; permettez-moi de rappeler un autre souvenir du même temps.

J'ai été moins heureux que vous ; je me suis trouvé, dans une situation analogue, en présence d'une commission hostile qui repoussait les crédits que je proposais, et j'ai eu la mauvaise fortune de ne recueillir pour le vote de ces crédits que six voix de majorité.

M. Camille Pelletan. — A cause des élections !

M. Henri Brisson. — Eh bien ! ce que je demande, je ne dirai pas à mes amis, mais s'il est un seul collègue sur lequel ma voix puisse avoir quelque influence, ce que je lui demande, ce que je demande à la Chambre, c'est de ne pas donner à ce gouvernement, que je combats, non sans rudesse quelquefois, une majorité qui puisse laisser, soit à l'ennemi visible, soit à des rivaux plus discrets, l'espérance que les résolutions de la République pourraient changer un jour. (Triple salve d'applaudissements.)

Les quelques paroles, empreintes de sagesse et de patriotisme de M. Henri Brisson ont fait sur la Chambre une vive impression ; elles étaient dignes en tous points du noble caractère de M. Brisson, qui a ainsi prouvé à tous qu'il savait faire passer l'intérêt de la France avant toutes les questions de partis.

Il ne restait plus qu'à voter sur le projet du gouvernement ; la Chambre, fidèle aux traditions politiques de notre patrie, obéissant à l'opinion publique qui réclamait le maintien de nos droits sur Madagascar et le châtiment des injures faites à notre drapeau par les Hovas, a adopté le projet du gouvernement par 372 voix de majorité contre 135 voix.

Cette majorité aurait été, j'en suis convaincu, plus importante encore, si la Chambre avait eu connaissance alors du « livre rouge », que le premier ministre hova a envoyé ensuite en Europe et dont la seule lecture

éclaire d'un jour tout particulier l'état d'âme des Hovas. Ce « livre rouge » qui a été publié vers la fin de décembre 1894 par le *Times*, est la preuve évidente que l'orgueil des Hovas, excité par les agents de l'Angleterre, trompé par des nouvelles mensongères, est arrivé à un degré d'exaltation qui confine à la folie.

Voulant imiter — singer serait plus juste — les gouvernements européens, le premier ministre hova a tenu, comme la France ou l'Angleterre, à publier un « livre rouge », relatant les documents et la correspondance diplomatique échangés avec notre ministre plénipotentiaire. N'est-ce pas amusant ?

Mais ce qui est inénarrable, c'est de voir ce premier ministre hova traiter avec le gouvernement de la République française sur un pied d'égalité parfaite et répondre à un *ultimatum* par un projet de traité de nature à nous retirer tous les semblants d'avantages que nous conférait le traité de 1885.

On avouera après avoir lu les deux pièces officielles ci-dessous — l'ultimatum de la France et le projet de traité de Rainilaïarivony — que le premier ministre hova est passé maître en l'art de se moquer des gens et que son projet de traité était d'une ironie charmante.

Voici l'ultimatum remis par M. Le Myre de Vilers :

« Le gouvernement de la République française et le gouvernement de la reine de Madagascar, désireux d'éviter à l'avenir toute cause de dissentiment, au sujet de l'application du traité du 17 décembre 1885, ont résolu de conclure un arrangement à cet effet et ont nommé pour plénipotentiaires, savoir :

« Pour la République française : M. Le Myre de Vilers (Charles-Marie), grand officier de la Légion d'honneur, plénipotentiaire de première classe, député :

« Et pour le gouvernement de Sa Majesté la reine de Madagascar M.....

« Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants, sous réserve de ratification :

« Article premier. — Le gouvernement de la reine de Madagascar s'interdit d'entretenir aucune relation avec les gouvernements étrangers et leurs agents, sans passer par l'intermédiaire du résident général de la République française à Madagascar.

Art. 2. — Toute concession faite par le gouvernement de la reine directement ou indirectement à des Français ou à des étrangers, devra être enregistrée, pour approbation, à la résidence générale, sous peine de nullité.

« Art. 3. — Le gouvernement de la République française aura le droit d'entretenir à Madagascar les forces qu'il jugera nécessaires pour assurer la sécurité de ses ressortissants et des résidents étrangers.

« Art. 4. — Le gouvernement français pourra entreprendre les travaux d'utilité publique, tels que ports, routes, chemins de fer, canaux, télégraphes, etc., ayant pour objet le développement de la prospérité du pays, et percevoir les taxes qui en seront la conséquence, lorsque le gouvernement de la Reine ne se chargera pas lui-même de l'exécution desdits travaux ;

« Art. 8. — En cas de difficulté d'interprétation, le texte français fera seul foi.

« En foi de quoi, les plénipotentiaires ont signé le présent arrangement en double expédition et y ont apposé leur cachets. »

Certes les termes de cet ultimatum étaient extrêmement modérés ; c'était purement et simplement la confirmation des droits qui nous sont reconnus sur Madagascar et les Hovas reconnaîtront bientôt qu'ils auraient dû s'estimer très heureux que le gouvernement français ne leur ait pas proposé de plus dures conditions.

Voici le contre projet de Raïnilaïarivony.

Article 1er. — La reine de Madagascar consent à recevoir le Président de la République française comme représentant des

puissances étrangères qui ont passé des traités avec Madagascar, à condition que ces gouvernements l'aient choisi et qu'il puisse exhiber des lettres de créance de ces mêmes puissance, l'accréditant auprès du gouvernement malgache.

Art. 2. — La reine de Madagascar et son gouvernement consentent à ce que le gouvernement malgache prenne sous sa protection les personnes comme les biens des sujets de la République française résidant à Madagascar. Le gouvernement de la République, d'un autre côté, consent à ne pas empêcher la reine de Madagascar de faire entrer dans son pays toutes les armes et munitions de guerre dont elle aura besoin pour mener à bien cette protection.

Art. 3. — La reine de Madagascar et son gouvernement, désireux de faire progresser le commerce et les manufactures pour le bonheur de son peuple et de son pays, consentent à faire tout leur possible pour l'accomplissement de ces deux choses, suivant que ces choses auront une raison d'être pour le royaume; le gouvernement français, d'autre part, s'engage à ne rien faire qui puisse contrarier ces projets.

Art. 4. — Le gouvernement français s'engage à ne pas permettre à son représentant ou à ses nationaux, ici à Madagascar, de saisir les sujets malgaches quels qu'ils soient, pour quelque motif que ce soit. Si un sujet malgache leur donne motif de se plaindre ou bien commet quelque méfait envers eux, ils devront en référer à l'autorité malgache pour le faire juger au plus vite et le condamner, s'il y a lieu.

Art. 5. — Le gouvernement de la République française, désireux de voir le gouvernement malgache se libérer au plus vite de la somme qu'il doit au Comptoir national d'escompte de Paris s'engage à contraindre M. Suberbie et ses associés à payer leur dette de 6,850,040 fr. 20 et les intérêts à raison de 6 0/0 par an.

Art. 6. — Si un sujet malgache commet un méfait envers un sujet français, ou si un sujet français commet un méfait envers un sujet malgache, les deux gouvernements s'engagent à juger au plus vite ces affaires.

Art. 7. — La façon dont s'y prendront les autorités des deux États pour juger ces affaires, comme il est prévu dans le traité du 17 décembre 1885, la voici :

Si c'est un Malgache qui est le plaignant, c'est devant un tribunal malgache que l'affaire sera portée ; si c'est un Français qui se plaint, c'est à la résidence générale qu'on la jugera.

Art. 8. — Si un sujet malgache emprunte de l'argent à un

ujet français, ledit emprunt sera enregistré au ministère des ffaires étrangères de Madagascar. Le prêteur versera 10 centimes par 5 francs de ses intérêts au gouvernement malgache. Toutefois, le gouvernement malgache pourra augmenter cet impôt ou l'abaisser ainsi qu'il le jugera convenable, tout cela pour le bonheur du royaume, et il s'engage à ne pas faire payer plus cher qu'il ne fait payer aux sujets malgaches pour les affaires semblables.

Art 9. — Si des sujets français ont passé des traités avec le gouvernement malgache pour fonder des manufactures ou pour faire du commerce, et qu'ils n'observent pas les traités, soit à cause d'un malentendu, soit à cause d'une altération du traité, un tribunal mixte sera institué pour juger ces affaires à Madagascar.

Art. 10. — Le gouvernement de la République française s'engage à donner des ordres aux commandants de ses navires de guerre, afin qu'ils ne débarquent point leurs soldats sur la terre de Madagascar pour y faire l'exercice. Si par hasard un commandant de navire de guerre se permettait d'enfreindre cet ordre, le gouvernement de la République française devra le châtier.

Art. 11. — Le gouvernement de la reine de Madagascar et le gouvernement de la République française sont convenus mutuellement d'envoyer des fondés de pouvoir pour délimiter la baie de Diego-Suarez conformément au traité. Le délai pour faire cette délimitation sera de trois mois à partir du jour de ladite convention.

Art. 12. — Ce traité a été fait en double, en langue française et en langue malgache : les deux textes auront la même valeur : les plénipotentiaires des deux États y ont apposé leur signature et leur cachet.

Fait à Tananarive.

En présence de tant d'arrogance et de mauvaise foi, toute discussion était inutile. Et qu'on me laisse ajouter qu'il y a longtemps que ceux, qui connaissent les peuples orientaux, lâches et menteurs, étaient convaincus que discuter avec les Hovas, c'était tout simplement leur laisser croire qu'on avait peur d'eux et qu'on ne se résoudrait jamais à agir.

puissances étrangères qui ont passé des traités avec Madagasca à condition que ces gouvernements l'aient choisi et qu'il puis exhiber des lettres de créance de ces mêmes puissance, l'accr ditant auprès du gouvernement malgache.

Art. 2. — La reine de Madagascar et son gouvernement co sentent à ce que le gouvernement malgache prenne sous protection les personnes comme les biens des sujets de la R publique française résidant à Madagascar. Le gouvernement la République, d'un autre côté, consent à ne pas empêcher reine de Madagascar de faire entrer dans son pays toutes armes et munitions de guerre dont elle aura besoin pour me à bien cette protection.

Art. 3. — La reine de Madagascar et son gouvernement, sireux de faire progresser le commerce et les manufactures p le bonheur de son peuple et de son pays, consentent à fa tout leur possible pour l'accomplissement de ces deux chos suivant que ces choses auront une raison d'être pour le royaum le gouvernement français, d'autre part, s'engage à ne rien fa qui puisse contrarier ces projets.

Art. 4. — Le gouvernement français s'engage à ne pas p mettre à son représentant ou à ses nationaux, ici à Madagasc de saisir les sujets malgaches quels qu'ils soient, pour quel motif que ce soit. Si un sujet malgache leur donne motif d plaindre ou bien commet quelque méfait envers eux, ils vront en référer à l'autorité malgache pour le faire juger plus vite et le condamner, s'il y a lieu.

Art. 5. — Le gouvernement de la République française, sireux de voir le gouvernement malgache se libérer au p vite de la somme qu'il doit au Comptoir national d'escompte Paris s'engage à contraindre M. Suberbie et ses associé payer leur dette de 6,850,040 fr. 20 et les intérêts à raison 6 0/0 par an.

Art. 6. — Si un sujet malgache commet un méfait envers sujet français, ou si un sujet français commet un méfait env un sujet malgache, les deux gouvernements s'engagent à ju au plus vite ces affaires.

Art. 7. — La façon dont s'y prendront les autorités des d États pour juger ces affaires, comme il est prévu dans le tr du 17 décembre 1885, la voici :

Si c'est un Malgache qui est le plaignant, c'est devant tribunal malgache que l'affaire sera portée ; si c'est un Fran qui se plaint, c'est à la résidence générale qu'on la jugera.

Art. 8. — Si un sujet malgache emprunte de l'argent à

sujet français, ledit emprunt sera enregistré au ministère des affaires étrangères de Madagascar. Le prêteur versera 10 centimes par 5 francs de ses intérêts au gouvernement malgache. Toutefois, le gouvernement malgache pourra augmenter cet impôt ou l'abaisser ainsi qu'il le jugera convenable, tout cela pour le bonheur du royaume. et il s'engage à ne pas faire payer plus cher qu'il ne fait payer aux sujets malgaches pour des affaires semblables.

Art 9. — Si des sujets français ont passé des traités avec le gouvernement malgache pour fonder des manufactures ou pour faire du commerce, et qu'ils n'observent pas les traités, soit à cause d'un malentendu, soit à cause d'une altération du traité, un tribunal mixte sera institué pour juger ces affaires à Madagascar.

Art. 10. — Le gouvernement de la République française s'engage à donner des ordres aux commandants de ses navires de guerre, afin qu'ils ne débarquent point leurs soldats sur la terre de Madagascar pour y faire l'exercice. Si par hasard un commandant de navire de guerre se permettait d'enfreindre cet ordre, le gouvernement de la République française devra le châtier.

Art. 11. — Le gouvernement de la reine de Madagascar et le gouvernement de la République française sont convenus mutuellement d'envoyer des fondés de pouvoir pour délimiter la baie de Diego-Suarez conformément au traité. Le délai pour faire cette délimitation sera de trois mois à partir du jour de ladite convention.

Art. 12. — Ce traité a été fait en double, en langue française et en langue malgache : les deux textes auront la même valeur : les plénipotentiaires des deux États y ont apposé leur signature et leur cachet.

Fait à Tananarive.

En présence de tant d'arrogance et de mauvaise foi, toute discussion était inutile. Et qu'on me laisse ajouter qu'il y a longtemps que ceux, qui connaissent les peuples orientaux, lâches et menteurs, étaient convaincus que discuter avec les Hovas, c'était tout simplement leur laisser croire qu'on avait peur d'eux et qu'on ne se résoudrait jamais à agir.

Avec ces races qui ne connaissent qu'une chose : le fait accompli, il faut ordonner d'abord et frapper ensuite. Une fois qu'on les a forcés ainsi d'obéir, ne craignez plus rien ; ils obéiront toujours par la suite, car ils seront certains que le châtiment ne tarderait pas à être le fruit de leur désobéissance.

Mais vouloir faire de la diplomatie avec les orientaux, vouloir les traiter en peuples civilisés! C'est se faire duper, leurrer par des promesses qui ne leur coûtent rien, c'est se voir opposer sans cesse cette inertie qui fait leur force et qui ne produit d'autre résultat que de nous amener à l'exaspération.

Il faut parler en maîtres et se faire craindre et respecter. Mais il faut prendre garde surtout d'user de demi-mesures ; il faut éviter avant tout de menacer et de ne pas agir ensuite, car de pareilles menaces non suivies d'effet leur paraissent alors sans conséquence; ils n'y attachent plus d'importance et leur impudence se croit tout permis.

Les Français crient, se disent-ils; ils disent qu'ils vont nous punir et nous corriger comme nous le méritons; bah! voilà déjà plusieurs fois qu'ils ont essayé ainsi de nous faire peur. Ils n'ont jamais osé, parce qu'ils savent bien qu'ils ne peuvent rien contre nous ; ils n'agiront pas davantage aujourd'hui.

Et leur conviction se résume en ces mots de mépris : Ils n'oseraient !

Le résultat de notre politique de compromissions et de faiblesse, on vient de le voir pour Madagascar et les

ovas : il nous faut faire une expédition sérieuse pour ssurer le respect de nos droits.

N'eût-il pas mieux valu profiter jadis des occasions ui se sont si souvent offertes d'affermir notre domina-on sur cette île ? L'effort n'aurait pas été aussi grand, s frais auraient été moindres, mais nous aurions de-uis longtemps la satisfaction de voir cette grande île rospérer sous notre administration, de compter de ouveaux débouchés pour notre industrie, de nouveaux hamps d'activité ouverts à nos concitoyens; Madagascar rait véritablement la *France orientale !*

Elle ne l'est pas encore; mais elle va le devenir. uissent les enseignements de l'histoire nous profiter ! ne servirait à rien de récriminer, il vaut mieux sui-e les conseils de notre expérience.

Actuellement, M. Le Myre de Vilers, après avoir itté Tananarive et être resté quelque temps à Tama-re pour attendre les instructions du gouvernement fran-s, vient de rentrer en France. Nos nationaux ont andonné Tananarive et se sont retirés à Tamatave et Majunga, après avoir surmonté toutes les difficultés e les Hovas leur ont sournoisement opposées durant r voyage.

Les troupes françaises ont occupé Tamatave d'un ul coup et sans opposition des Hovas, Majunga sera ntôt occupé de même. Déjà des renforts partent de ulon ; les premiers envois de troupes et de matériel nt commencer. L'expédition est menée avec autant promptitude que de sagacité; tout a été prévu, tout été étudié ; nous savons cette fois-ci où nous allons

et nous y allons résolûment et carrément, comme il convient à la France de le faire.

La parole est au canon, et avant peu de temps le drapeau de notre glorieuse patrie flottera sur Tananarive.

Nos vaillants marins, notre héroïque armée ajouteront le nom de Madagascar à toutes les victoires, à tous les faits d'armes qui illustrent notre histoire.

La France ajoutera à sa couronne coloniale un de ses plus beaux fleurons !

DEUXIÈME PARTIE

QUELQUES NOTES

SUR

MADAGASCAR

SES RESSOURCES DE TOUS GENRES

SON COMMERCE ET SON INDUSTRIE

IX

Le voyage de M. J.-B. Rolland à Madagascar.

M. J.-B. Rolland, chargé de missions par les Ministres du Commerce et de l'Industrie et de l'Instruction publique, vient de faire un remarquable voyage d'exploration à Madagascar. M. Rolland est un enfant de Marseille ; simple ouvrier tonnelier, il a eu le mérite si rare de ne devoir la position honorée qu'il occupe qu'à son énergie, à son intelligence et à ses efforts. M. Rolland, après avoir passé plusieurs années à amasser sou par sou deux mille et quelques francs, s'embarqua à Marseille en avril 1875 pour Singapour ; on connaît les souffrances qu'il endura, les traverses qu'il dut essuyer pendant les huit années qu'il resta à Kessang, dans la presqu'île de Malacca, fondant en cet endroit, à 40 kilomètres de la ville de Malacca, un établissement important où fleurit aujourd'hui l'industrie des oiseaux préparés pour modes qui sont employés avec tant de goût à Paris pour orner les coiffures des élégantes mondaines. Chaque mois des milliers d'oiseaux sont expédiés de Kessang exclusivement pour la France et four-

nissent en grande partie le marché parisien. Cette industrie a valu à M. Rolland les plus hautes distinctions : une grande médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878, des diplômes d'honneur aux expositions de Melbourne et de Sydney, et en 1879 une médaille d'or à Marseille.

Non content d'avoir, au point de vue commercial, rendu un grand service à notre pays, M. J.-B. Rolland n'a pas borné là ses efforts : doué de l'esprit de recherches et d'études, il a enrichi la science de découvertes précieuses faites pendant son séjour à Kessang et c'est à lui que les muséums de Paris, de Marseille, de Lyon, de Lausanne, de Bruxelles, de la Chaux-de-Fonds, du South-Kensington, de Londres, et de Copenhague, doivent de merveilleux échantillons de la faune de la presqu'île Malaise.

De justes récompenses de ses travaux sont venues faire oublier à M. J.-B. Rolland les fatigues qu'il a supportées : en 1881, la Société de géographie de Marseille lui a accordé une grande médaille ; la Société de géographie commerciale de Paris lui a décerné, en 1884, une des médailles offertes par la chambre syndicale des négociants-commissionnaires ; nous en passons, car nous ne pourrions les mentionner toutes ! Qu'il nous suffise d'ajouter qu'en 1881 notre entreprenant compatriote a reçu les palmes académiques, et qu'il est aujourd'hui Officier de l'Instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur.

Rappeler, même brièvement, les actes de M. J.-B. Rolland, citer quelques traits de sa vie de labeur opi-

re, qu'il a consacrée à la fois aux intérêts de la ıce et aux préoccupations du commerce, c'est assez r nous convaincre de la vérité de ce proverbe si çais : vouloir, c'est pouvoir.

ıand on songe que, sans grandes connaissances, que sans ressources pécuniaires, M. J.-B. Rolland le premier aventuré dans un pays où nul européen ait encore pénétré, qu'il a réussi à conduire au succıne entreprise qui lui a valu l'estime des Anglais mêmes, si peu prodigues ordinairement de leur adıtion, on reste étonné de la persévérance, de la force ıractère, de l'énergie indomptable qu'il a fallu à ıomme de bien et de talent pour vaincre toutes les ːultés, pour surmonter tous les obstacles que lui ɔpposés la nature et les hommes.

ɔus sommes heureux de pouvoir saluer en M. J.-B. ınd un de ces vaillants pionniers de la civilisation, ɔortent dans les pays les plus éloignés et les plus ages du globe terrestre le drapeau de la France s savent faire respecter et aimer : ils méritent nos uragements et nos applaudissements, car c'est grâce rs efforts qu'on dira toujours : *Gesta humanitatis et ɔer Francos !* Les Français sont les champions de la isation et de Dieu.

ı homme de la valeur de M. J.-B. Rolland ne pourester dans l'ombre : a peine eut-il, après huit ans ː énervante solitude, confié à un associé la direcde son établissement de Kessang, que le Gouvernefrançais songea à utiliser les qualités de cet exıteur pratique et infatigable : on lui offrit d'entre-

prendre un voyage d'exploration avec une mission officielle à Madacasgar.

Sans écouter la voix de la nature qui réclamait un repos bien mérité après tant de travaux pénibles, tant de traverses vaillamment supportées dans des pays lointains, M. J.-B. Rolland, ne suivant que les conseils de son ardent patriotisme et de son dévouement aux intérêts de la science, accepta la mission dont le Gouvernement voulait le charger et partit le 7 avril 1886 pour Madagascar. Il s'embarqua à Marseille, sur le steamer *Sydney*, des Messageries maritimes, ayant pour compagnon de voyage M. le Myre de Vilers, résident général de France à Madagascar, ainsi que les membres de la Légation française.

C'est ce voyage de M. Rolland que je vais avoir le plaisir de raconter : M. Rolland, dont l'amitié m'est un titre d'honneur, a bien voulu me confier à cet effet ses notes de voyages les plus précieuses, son calepin de route où il inscrivait ses impressions au crayon, tantôt sur son genou, tantôt en s'appuyant à un arbre, prenant tout le juste le temps de s'arrêter pour noter ce qu'il voyait et ce qu'il éprouvait.

Je suis très heureux que M. J.-B. Rolland m'ait autorisé à puiser dans ses notes tous les renseignements inédits qu'elles contiennent. M. Rolland n'est pas de ces voyageurs qui racontent par ouï-dire, d'après les relations des autres explorateurs ou même d'après leur propre imagination ; c'est un homme sérieux qui ne parle que de ce qu'il voit, de ce qu'il apprend, qui ne dit que ce qu'il sait et n'avance que ce qu'il peut prouver.

A ce titre, les documents qu'il m'a fournis pour mon travail sont précieux et j'espère que tous ceux qui s'intéressent à Madagascar, à la grande île de la mer des Indes, qu'on appelait autrefois pompeusement « la France Orientale », trouveront dans cette étude de quoi satisfaire à la fois leur légitime curiosité et leur désir de s'instruire.

Nous ne suivrons pas M. Rolland pas à pas; nous nous arrêterons seulement avec lui dans tous les endroits de quelque importance, et nous ferons en sa compagnie un rapide voyage au pays des Bethsimisarakas et des Hovas.

X

Premier coup d'œil sur Madagascar.

Le voyageur qui aperçoit Madagascar de la haute mer, par un ciel pur et sans nuage, admire tout d'abord le spectacle magnifique qu'offre à ses yeux la grande île africaine ; devant lui s'élève un magnifique amphithéâtre de verdure, formant comme une couronne de forêts au dessus d'une plaine qui semble fertile ! Mais, sitôt débarqué, le panorama change, et dès qu'on s'avance dans l'intérieur, l'illusion s'évanouit : l'île de Madagascar présente aux regards un sol étrangement tourmenté, qui s'élève rapidement fort au-dessus du niveau de la mer ; il est composé d'une série de mamelons s'étageant les uns sur les autres et gagnant en hauteur à mesure qu'on avance vers le centre de l'île ; le voyageur qui franchit ces collines, atteint vite, dans la région des plateaux supérieurs, des altitudes de plus de 2 000 mètres ; ces plateaux sont principalement formés de roche primaire et cristalline.

Cependant, M. J.-B. Rolland estime que, quels que soient le nombre, la situation et l'altitude des monta-

gnes de Madagascar, tous les nombreux cours d'eau qui sillonnent cette contrée se dirigent soit vers l'océan indien, soit vers le canal de Mozambique ; et que, quoique les deux versants soient loin d'être égaux en étendue, la division de la grande île de la mer des Indes en deux versants principaux, l'un oriental, l'autre occidental, peut être géographiquement maintenue. Le versant oriental, que M. Rolland a visité en partie, est plus tourmenté que le versant opposé et est traversé du nord au sud par une large et longue vallée ; mais il ne doit comprendre que le tiers environ de la surface totale de l'île. Selon l'explorateur, parmi ses innombrables cours d'eau, trois seulement sont dignes de porter le nom de fleuves ; ce sont : le *Mangour*, le *Monangrou* et le *Mangataka*. En somme, c'est un des pays les mieux arrosés du monde.

De tous les ports que M. Rolland a visités sur la côte Est, celui de Tamatave est le plus vaste et le mieux abrité ; il occupe, au centre de l'île, une situation privilégiée ; quant aux rades plus méridionales, elles n'offrent aucun abri aux navires ; on pourrait cependant y créer peut-être quelques ports en faisant de profondes entailles à la digue de coraux qui entoure l'île et qui arrête les sables qui s'accumulent en dunes, obstruent l'embouchure des rivières et rendent en même temps très difficile l'écoulement des eaux à la mer. En revanche, cet obstacle naturel a occasionné la formation de série de lacs très rapprochés qui longent la côte parallèlement à l'océan indien pendant plus de 70 lieues ; il est certain qu'en reliant tous ces lacs les uns aux autres, on obtiendrait un magnifique canal traversant les

régions les plus susceptibles de culture et unissant Tamatave à toutes les villes maritimes du Sud.

Comme dans tous les pays qui se trouvent sous la même zone, à Madagascar, l'année se divise en deux saisons principales : la saison sèche, de mars à novembre, et la saison pluvieuse, de novembre à mars. Sur la côte orientale, il est fait cependant exception à cette règle et les pluies y sont plus fréquentes ; cela tient peut-être, entre autres causes, à ce que les montagnes de ce côté n'ont pas été aussi déboisées qu'ailleurs. Les ouragans dévastent rarement cette côte, mais les orages y sont très fréquents, ainsi quedans l'intérieur, et les victimes de la foudre y sont nombreuses, même à Tananarive.

Le climat de l'île, quoiqu'il soit classé parmi les climats chauds et humides, varie beaucoup selon les degrés de latitude et l'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer ; ainsi, dans l'Imérina, la température oscille entre 5 et 25 degrés centigrades, tandis que sur la côte Est, elle va de 13 à 30 degrés. Cette grande différence, selon les endroits, est un indice de la valeur des localités, tant au point de vue de leur salubrité qu'au point de vue de la culture des terres ; le sol devient de plus en plus propice au labour à mesure qu'on s'éloigne des régions chaudes et marécageuses du littoral et qu'on s'élève vers les plateaux du centre.

Les fièvres paludéennes règnent sur les côtes ; il semble toutefois à M. J.-B. Rolland que les fièvres de Madagascar sont moins tenaces que celles de la Malaisie ;

elles lui paraissent plus bénignes et il estime qu'en étant sobre, en buvant peu, en s'abstenant des abus de tous genres, qui sont si funestes dans les pays chauds, les Européens peuvent, grâce à l'usage modéré de la quinine et des purges, faire un long séjour à Madagascar.

XI

Tamatave. — Importance de son commerce.

Le 1er mai, au point du jour, M. J.-B. Rolland débarqua à Tamatave.

Cette ville, située par 180° 10′ 6″ de latitude sud et 47° 8′ 27″ de longitude est, compte environ 9,000 habitants ; c'est une des cinq villes importantes de Madagascar, d'après Grandidier ; cette grande île est en effet assez peuplée et, d'après M. Rolland, la plupart des villages ne sont, à proprement parler, que des bourgades, habitées généralement par les parents, à tous degrés, d'une seule et même famille ; le plus grand nombre des bourgades que M. Rolland a vues dans son long voyage de Tamatave à Tananarive n'étaient composées que de 20 feux, et, à l'exception des vallées d'Antsianake, des plateaux de l'Imérina et de quelques régions du pays des Betsiléos qui sont plus peuplées, on peut, sur la côte nord-ouest de Majunka à Tananarive, marcher souvent une journée entière sans trouver un tanan (village). La population totale de Madagascar est d'environ trois millions d'habitants, et la superficie de l'île est de trente mille lieues carrées.

Tamatave est le port principal de Madagascar sur la côte orientale ; c'est la place de commerce la plus importante à cause de la facilité relative des communications avec Tananarive : en réalité, le chemin qui relie Tamatave à Tananarive est un sentier bon pour les piétons, où deux hommes ne peuvent, la plupart du temps, marcher de front, et que les porteurs de marchandises (esclaves nommés *Bourjanes*) mettent au moins quinze jours à parcourir, en endurant toutes sortes de fatigues et de peines, chaque individu portant sur son dos cent livres de marchandises.

La rade de Tamatave est protégée par des récifs de coraux qui sont loin d'en faciliter l'accès ; en outre, elle est exposée aux vents du nord et du nord-est pendant les mois de décembre, janvier, février et mars ; dans la saison d'hiver, il y a aussi des raz de marée assez violents ; toutefois, ce port offre un abri assez sûr pendant huit mois de l'année ; il manque seulement de travaux d'art, les débarquements et embarquements y sont difficiles, et il n'est pas rare qu'un navire soit obligé d'attendre plusieurs heures et même plusieurs jours avant de pouvoir franchir la passe. Ces inconvénients sont d'autant plus regrettables que les plus grands navires peuvent mouiller dans le port.

Les maisons, à Tamatave, sont légèrement construites en bois, un grand nombre de celles qu'habitent les commerçants européens ont même un certain cachet d'élégance propre au pays ; les rues sont assez bien tracées, mais très fatigantes pour les piétons à cause du sable mouvant dont les chaussées sont recouvertes. On ne

peut construire, à Tamatave, des maisons en pierres ni en briques, car la ville est entourée d'une plaine de sable.

Tamatave est le principal entrepôt de tout le commerce du littoral ; tout l'intérieur de l'île et la plupart des villages de la côte viennent s'y approvisionner des produits de l'industrie de tous les pays ; le commerce d'importation est important à Tamatave et tous les produits qu'exporte le pays s'offrent aussi sur ce marché aux négociants étrangers : ce sont les patates, le manioc, le riz, la cire, les graines oléagineuses, les figues, bananes, l'orseille, les bois de construction et d'ébénisterie, le caoutchouc, le miel, la gomme copal, les écailles de tortue, les bœufs, les porcs, les peaux de bœufs et de moutons, l'huile de pieds de bœufs, les volailles, etc.

Le commerce de gros a pris, depuis quelques années, une extension considérable ; il est concentré dans les mains d'un petit nombre de trafiquants ; il faut avouer que plus des quatre cinquièmes de ces négociants font peu d'affaires et gagnent tout juste de quoi vivre au jour le jour.

Les principales maisons françaises qui s'efforcent d'introduire nos produits à Madagascar sont : la maison Mante frères et Borelli, Audibert, les deux frères Bontemps. Ces derniers luttent avec patriotisme pour assurer la prépondérance aux produits de l'industrie française à Madagascar, et M. Rolland constate que, quoiqu'ils soient établis depuis peu à Tamatave, ils ont réussi, grâce à leur activité, grâce aux succursales qu'ils ont créées dans l'intérieur de l'île, à donner un grand

loppement à leurs affaires. M. Rolland déclare que, is son arrivée à Tamatave, en 1886, il a eu le ir de voir, à son retour, que la ville s'était beau- agrandie, et qu'un bon nombre de nos compa- :s ont installé là-bas des bazars où tous les articles ıris sont en vente : c'est avec plaisir que nous son- ns à ces pionniers du commerce français bénéfice :cès. Mais il nous faut aussi engager vivement nos triels et nos négociants à soutenir de toutes leurs s leurs confrères établis à l'étranger; notre pa- sme et nos intérêts économiques nous le comman- et nous espérons qu'ils ne failliront pas à ce de-

; articles importés d'Europe et d'autres pays étran- ›ont : la quincaillerie, les conserves alimentaires, ım, les vins et les liqueurs, les toiles, les vêtements ctionnés, le sel, les cotonnades et tous les articles ıtaisie et de modes qui proviennent de Paris.

articles d'exportation de Madagascar sont dirigés ıt vers Maurice et la Réunion, où ils trouvent ›ortants débouchés, ce sont : les bœufs, les porcs, ac, le riz, l'orseille, les bois d'essences diverses, le chouc, la gomme copal, les écailles, la cire, les es salées, les volailles, les peaux de bœufs, le ɔc pulvérisé, les fils de raphia, et plusieurs ar- de fabrication indigène, tels que : sacs à sucre, ȝ, etc. L'exportation des bœufs constitue le prin- commerce de la contrée. A l'époque des grandes êtes dans l'océan indien, les exportations de bœufs !tent pendant quatre mois. M. Rolland a bien re-

gretté d'être arrivé à Madagascar au moment ı levée de l'état de siège et de la suspension des l lités, car il lui a été impossible de se procurer la ı dre statistique du commerce de Tamatave penda trois années de guerre que Madagascar venait d verser.

Les principaux articles d'importation à Madag sont les cotonnades écrues de Manchester, de 30 pouces anglais (0 m. 76 c. à 0 m. 91 c. de large) s ou 40 yards (32 ou 36 mètres de long) ; les toiles é américaines, dont le prix, jusqu'à ce jour, n'a place à aucune concurrence et qui sont très estimé tous les habitants de Madagascar en général ; ces américaines se vendent en ballots de vingt pièces environ 800 yards (731 mètres). Les ballots ar contiennent 2 400 yards d'étoffe (2 193 mètres) ; il incommodes et ne peuvent pas soutenir la concur des toiles américaines ; ces dernières sont épa bien tissées et surtout à bon marché, à tel point q maisons qui les vendent ne doivent presque pas tr de bénéfices en les important, et c'est seulement s cargaisons qu'elles exportent qu'elles trouvent le munération.

Les maisons associées américaines qui font c ticle à Tamatave et à Tananarive sont établies (ment à Zanzibar et à Mascate.

Les indiennes aux couleurs criardes sont impor Tamatave, on les nomme *patnas ;* la dimension cou est de 6 yards (5 m. 48 c.) ; ces *patnas* sont en b de 300 pièces.

Les indiennes et percales françaises sont aussi estimées dans la contrée et peuvent nous servir pour les échanges avec les Malgaches ; seules, les classes riches achètent le madapolam, et cet article est, à vrai dire, d'une vente bien faible.

Il y a des consuls anglais, américains et allemands à Tamatave ; ce port est à 400 kilomètres de distance de Tananarive, et les courriers du gouvernement hova et de la résidence générale de France franchissent cet espace en sept ou huit jours au plus.

XII

De Tamatave à Vatoumandry.

On va de Tamatave à Tananarive à pied ou en fitacong, chaise à porteurs primitive, qu'on désigne aussi sous le nom de filanzane ; une vingtaine de *bourjanes* malgaches la portent sur leurs épaules. On met de six à douze jours pour faire ce voyage ; tous les cours d'eau qui se trouvent sur la route, à l'exception du Mangour (que M. Rolland a toutefois passé en sautant de roche en roche), sont traversés à gué ; on suit des sentiers difficiles, à peine tracés par le pied des hommes, et qu'un européen ne saurait reconnaître, mais que les *bourjanes* distinguent fort bien. Ce genre de transport, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, est très dispendieux et augmente considérablement le prix des produits européens ou autres qui se rendent à Tananarive ou dans l'intérieur de l'île.

La route la plus courte est celle qui va de Tamatave à Andévorante, en longeant la côte, et d'Andévorante à Tananarive ; c'est la route que suivent d'ordinaire les voyageurs et les marchandises, car c'est la seule où l'o

trouve fréquemment des villages et, par conséquent, des vivres. C'est par cette route que M. Rolland est revenu de Tananarive à Tamatave.

Les Malgaches ne veulent pas tracer de routes : ils estiment que la difficulté des communications entre les côtes et l'intérieur de l'île sera toujours leur plus sûr rempart contre une invasion de leurs ennemis européens; les officiers hovas ne craignent guère les Français, c'est malheureux à dire, et ils pensent que notre corps du génie n'a pu vaincre leurs deux grands généraux qui sont le général Hazo (forêt) et le général Fazo (fièvre). Avec l'aide de ces deux obstacles naturels, les Hovas se croient invincibles ; aussi s'opposeront-ils toujours, de toutes leurs forces, à la création de chemins et de voies de communication à Madagascar.

M. Rolland a assisté, à Tamatave, à l'embarquement des bœufs malgaches par les indigènes ; ces bœufs, très grands, aux longues cornes, sont parqués d'avance dans un terrain clos par d'épais pieux de bois fichés en terre et reliés par des traverses. Ces enclos sont toujours placés sur la plage. Les indigènes, en grand nombre, la plupart armés de cordes avec un nœud coulant, s'approchent des clôtures, lancent leur nœud coulant sur la tête des bœufs et les saisissent par les cornes ; dès qu'un bœuf est pris, tous se mettent à tirer sur la corde, amènent l'animal vers une porte qu'on ouvre dès qu'il y est arrivé, puis le conduisent à la mer et le forcent à se mettre à la nage ; ils le font aller ainsi vers un grand chaland, mouillé à 40 mètres environ de la plage ; ils y attachent par les cornes, de telle sorte que le corps

du bœuf reste dans l'eau et que la tête seule émerge toujours des flots quels que soient les efforts que fasse le ruminant pour se délivrer. On attache ainsi une douzaine de bœufs de chaque côté du chaland, puis on les dirige vers le steamer qui est ancré au large, et là on hisse les bœufs à bord au moyen de treuils. Dans la crainte des requins, qui emportent souvent des bœufs, ces indigènes suivent le chaland en pirogues et font un grand vacarme autour des ruminants en battant les flots avec de gros bâtons ; tout ce bruit a pour résultat d'effrayer les requins qui voudraient s'approcher.

L'opération de l'embarquement des bœufs est très émouvante ; les Malgaches en font une véritable fête, et c'est merveille de les voir lutter avec zèle contre les bœufs qui leur font souvent de terribles blessures avec leurs longues cornes. On peut dire, sans exagération, qu'un Malgache, en ces occasions, est doublé d'un toréador !

M. J.-B. Rolland partit de Tamatave le 14 mai, accompagné d'un compatriote, M. Cadière, qui habite à Madagascar depuis douze ans ; M. Rolland se décida, après mûr examen, à descendre dans le sud jusqu'à Mahanorou, puis à remonter dans le nord-ouest jusqu'à Tananarive. Cette route avait le double avantage d'être presque encore inexplorée et de ne pas être encombrée, comme la voie usuelle, par les nombreux voyageurs, négociants et porteurs de marchandises qui profitaient de la levée de l'état de siège pour se rendre à la capitale.

Le 15 mai, M. Rolland traversa, à son embouchure,

la rivière Ivondrou et s'engagea dans le lac Nosy-Vé, après avoir, la veille, parcouru les ruines d'un grand village betsimisaraka, de 2000 âmes, nommé Betoumiraka, qui a été détruit, durant les hostilités, par les Hovas.

Les bords du lac Nosy-Vé sont couverts d'une luxuriante végétation, de nombreux arbres du voyageur se dressent parmi les joncs, etc. ; les eaux du lac sont habitées par un grand nombre de caïmans.

Le 16 mai, abandonnés par une partie de leurs porteurs, MM. Rolland et Cadière sont forcés de renoncer à se rendre en pirogue du lac Nosy-Vé à Andévorante et de faire la route à pied, passant tantôt au milieu d'un sentier bourbeux, tantôt parmi des sables chauds et mouvants, et traversant souvent des ruisseaux maréageux ou de petites rivières. Ils rencontrèrent une petite bourgade, nommée Salambaka, dévastée par les Hovas, et se rendirent de là à Tampoulo, village d'une quinzaine de cases.

Le 17 mai, les voyageurs quittèrent Tampoulo et allèrent à Ampanirano, petit village semblable aux précédents.

Le 18 mai, ils partent de ce point et, avec toutes sortes de difficultés, par suite de la mauvaise volonté des officiers hovas, ils trouvent une petite pirogue pour se rendre à Vavony où ils arrivent, après avoir passé la rivière Irangy ; ils traversent Andavamerana, bourg de 40 cases, occupé par l'état-major hova. De là, ils se rendent à Andévorante, grand village d'environ 2500 âmes, occupé par deux compagnies de soldats hovas ;

il n'y a, en fait de blancs, que quelques créoles de Maurice, qui font des échanges avec les produits du pays ; il y a, à Andévorante, un temple des méthodistes anglais construit en bois. M. Rolland n'a pas vu de plantations aux environs de ce grand village, qui est, cependant, un grand entrepôt et fait un commerce important, surtout en cotonnades. M. Rolland a rencontré, à Andévorante, le prince Andriatosy et l'armée qui bloquait Tamatave ; les soldats hovas avaient, d'après lui, horriblement soufferts, n'étant même pas nourris par la reine. Ils allaient porter leurs fusils à Tananarive, armes démodées à silex et en si piteux état que M. Rolland se demandait comment on aurait pu en faire usage : les soldats hovas quémandaient et se traînaient sur les routes, faisant pitié à voir !

Le 19 mai, les voyageurs traversent le fleuve Andévorante, de même nom que le village, et arrivent à un petit bourg nommé Siriamano.

Le 20 mai, ils passent, à son embouchure, une rivière qui semble importante à M. Rolland et qui n'est pas sur les cartes, c'est la rivière Taounsy. A deux cents mètres de cette rivière, M. Rolland a rencontré un cimetière betsimisaraka : les corps sont enfermés dans des troncs d'arbres creusés à la hache et superposés les uns aux autres ; ces cercueils sont soutenus, à 50 centimètres du sol, par des pieux fichés en terre, et sont alignés de façon que les pieds des cadavres soient tournés du côté de la mer. Inutile de dire que les émanations de ces cercueils infestent les environs ! Les voyageurs arrivèrent ensuite à Vatoumandry, après avoir traversé

la rivière de ce nom ; ils furent reçus par un compatriote, M. Guénot, établi depuis vingt ans, à Madagascar, comme négociant et planteur.

Vatoumandry est un port important où les produits d'Europe sont directement importés par mer, quoique sa rade foraine soit mauvaise en presque toutes les saisons ; deux maisons américaines y font le commerce des cotonnades et du pétrole. Les échanges qui se font à Vatoumandry portent sur les mêmes objets et produits qu'à Tamatave. La plus grande partie du commerce de ce port est entre les mains des Anglais et surtout de la maison Procter brothers ; il y a aussi, dans les environs, deux grandes propriétés sucrières, exploitées par les Anglais, et donnant de bons résultats ; c'est à Vatoumandry que les plantations de café ont, dit-on, le mieux réussi. De là, M. Rolland se rend à Mitinandry.

XIII

De Mitinandry à Tanambo.

C'est dans les environs de Mitinandry (10° 28′ de latitude sud, et 46° 37′ 30″ de longitude est) que la maison Roux de Fraissinet, de Marseille (aujourd'hui Mante frères et Borelli), avait fait une superbe plantation de cafés qui a beaucoup souffert pendant la guerre et dont le gardien a été tué.

Le même jour, MM. Rolland et Cadière traversent la grande rivière Mitinandry ; ils arrivent bientôt à Marosiky ; M. Rolland remarque, dans une forêt voisine de ce petit village, de nombreux jeunes arbres de quinquina et quelques cocotiers. Puis les voyageurs traversent la rivière Marosiky à son embouchure et atteignent le lendemain, 21 mai, *Mahanorou*, qui possède un petit hôtel, tenu par un Mauritien et où M. Rolland s'installe atteint d'un accès de fièvre. Mahanorou est entouré d'une ceinture de marécages ; c'est le port le plus important de la côte est. après Tamatave, mais la rade foraine est peu praticable pour les navires d'un gros tonnage. Les quelques commerçants qui sont à

Mahanorou sont des anglais, des américains et des créoles de Maurice ; un seul français, M. Comte, ancien capitaine au long cours, avait de grandes plantations de café à deux jours de marche dans l'intérieur et faisait du commerce à Mahanorou ; la guerre l'a complètement ruiné.

M. Rolland a rendu en cet endroit un signalé service à la maison Mante frères et Borelli, de Marseille ; M. Ancessy, agent de cette maison, vint le trouver en le priant de constater l'état dans lequel se trouvait l'usine à décortiquer le riz que MM. Roux de Fraissinet avaient fait construire. M. Rolland, sans demander d'autre délai que le temps de se changer, monta en pirogue et se rendit sur les lieux où il constata le pillage de cette belle usine et signa un procès-verbal. M Rolland a été heureux d'avoir pu en cette occasion rendre service à une importante maison de sa ville natale, service absolument désintéressé et dont il n'a jamais été même remercié. Mahanorou faisait avant la guerre un commerce considérable, dont la principale branche était l'exportation des bœufs vivants à destination de Maurice et de Bourbon, ensuite venait l'importation des cotonnades anglaises et américaines et l'exportation de la cire, du caoutchouc, de la gomme copal, des peaux de bœufs. Il existe à Mahanorou des fabriques de sacs en feuilles de palmiers pour les sucres ; ces sacs sont expédiés par voiliers à Maurice et à la Réunion. On importe aussi à Mahanorou des conserves alimentaires, des effets de toilette (linges, vêtements), de la parfumerie, des verreries, des faïences, des articles de Paris,

etc. Tous les produits d'importation sont en génér
débités par les Hovas commerçants et quelques ma-
sons européennes établies ici et à Tananarive. La maiso
Roux de Fraissinet avait créé un comptoir importa
dans ce port ; il existe encore et appartient à la maiso
Mante frères et Borelli.

M. Rolland a rencontré à Mahanorou l'aventuri
anglais Willoughby ; il faisait embarquer des bœufs su
un petit vapeur appartenant au gouvernement malga-
che ; c'est un homme remarquable, paraît-il, surtout
par la prodigieuse quantité de verres de brandy qu'il
absorbe chaque jour.

Le nombre des troupeaux de bœufs que M. Rolland a aperçus en parcourant l'île est considérable ; très curieux est le moyen employé par le gouvernement hova pour se procurer ces bœufs. Ce sont les gouverneurs des villes, fonctionnaires indigènes, qui ne sont pas payés (comme tous les autres d'ailleurs), qui sont chargés de prélever les impôts et d'en rendre compte au gouvernement ; comme tout appartient à la reine de Madagascar, les propriétaires usufruitiers obéissent sans discuter aux ordres du gouvernement et quand le premier ministre demande 500 bœufs, les gouverneurs hovas en prennent mille. Ceux qui ne sont pas contents ont la tête coupée. En somme, c'est la tyrannie organisée qui règne à Madagascar, et une tyrannie d'autant plus dangereuse pour le développement du pays qu'il n'y a pas qu'un tyran, mais des milliers ! Aussi, les commerçants de Madagascar sont principalement les fonctionnaires hovas ; le premier ministre lui-même est, paraît-

l'associé de la maison Procter brothers qui profitent de cette situation pour ne pas acquitter les 10 °/₀ *ad valorem* que paient les marchandises importées à Madagascar. En outre le gouvernement Hova veut accaparer le commerce des bœufs et s'en faire un monopole ; c'est en effet pour lui une grande ressource, puisqu'il n'a que le transport à payer.

Le 26 mai, après trois jours de repos, M. Rolland part pour Tananarive et arrive le soir à Betzisarana, petit village entouré de marais pestilentiels et où les rues sont encombrées de cochons, chargés du nettoyage, tâche dont ils s'acquittent en tout dévorant.

Le 27 mai, il quitte Betzisarana, traverse le lac Wata, qui est très profond et infesté de caïmans, passe à Amboymanarios, de l'autre côté du lac, puis, trois heures après, arrive à Amboanzo.

Amboanzo est un petit village situé sur les premières pentes de la série de montagnes que M. Rolland devait franchir pour aller à Tananarive ; de ce point il gagne le bourg de Mangozoago qu'il quitte à une heure après midi et il commence à gravir les hautes montagnes. La route est rude, mais pittoresque ; ce sont des montées à pic et des descentes brusques et roides. Des hauteurs, les voyageurs aperçoivent la superbe rivière Manoposy, qui enserre dans son cours de charmants petits îlots boisés. Enfin, à cinq heures du soir. M. Rolland et son compagnon arrivent à Voybola, un petit bourg perché sur les hauteurs.

Le 28 mai, à six heures du matin, les voyageurs quittent Voybola, gagnent les escarpements des montagnes

et décident de suivre le cours du Manoposy le plus longtemps qu'ils pourront sans abandonner leur route vers le nord-ouest. A une heure de Voybola, cette rivière se précipite de cascades en cascades et son cours se trouve encaissé entre des montagnes à pic ; on ne peut suivre ses bords qui sont très boisés et il faut continuer le voyage par des sentiers escarpés et dangereux. Il est malheureux que par suite de ses chutes la rivière Manoposy ne soit d'aucune valeur économique et qu'elle perde en utilité ce qu'elle gagne en pittoresque. A quatre heures de marche de Voybola, M. Rolland atteint Pachanambo, petit bourg où il remarque quelques plantations de caféiers, des bananiers et des orangers. Le pays qu'il traverse est boisé et il atteint le soir Tanambô où il passe la nuit.

Le 29 mai, il part de ce point et suit, en gravissant les hauteurs, le cours du Manoposy ; M. Rolland constate dans ces parages les traces d'un ancien cratère et de nombreux blocs de lave lui barrent le chemin. Il traverse à gué la rivière Chatany, affluent du Manoposy ; de là il se rend à une bourgade du nom de Ampitabé, puis quitte avec regret les bords verdoyants du Manoposy et se dirige vers le nord-ouest ; il arrive au bourg de Mavalo, plein de galeux, de là il va à Ambavalanyompa où la température devient froide, 10 à 12 degrés centigrades la nuit.

Le 30 mai, il entre dans les forêts, qui sont magnifiques, et où se dressent des arbres géants et séculaires, reliés les uns aux autres par des milliers de lianes ; à

li, il s'arrête à Rangavola et de là il parvient le soir village de Tanambô ; pour ne pas le confondre avec précédent du même nom, M. Rolland décide de donner e village le nom de son compagnon de route et de ppeler Tanambo-Cadière.

XIV

A travers les forêts de Voytouvi et les monts Vongo Entrée dans l'Imérina et arrivée à Tananarive.

Le 31 mai, il traverse une rivière que les indigènes lui disent se nommer Makaromga, affluent du Manoposy, puis arrive à un bourg du nom d'Antegna, où se trouvent quelques plantations de cannes à sucre et où on fabrique du « bessa-bessa », boisson indigène faite avec des cannes à sucre et que les Malgaches gardent dans des courges sèches et vidées. Voici comment ils font cette boisson : les Malgaches pressent la canne à sucre entre deux rouleaux de bois superposés sur des pieux, le jus qui tombe est reçu dans un tronc d'arbre creusé et mis ensuite dans des courges où on le conserve et où il fermente. Les Malgaches font de cette boisson une consommation très grande.

M. Rolland ne s'arrête pas à Anosibé ; il descend dans la petite vallée d'une rivière nommée Manampol et en suit le cours jusqu'au pied du grand pic de Voytouvi, qui dresse sa tête gigantesque au milieu des nuages, à 3,000 mètres d'altitude. M. Rolland n'oubliera jamais

le passage des hauteurs boisées de ce pic qu'il a traversé sud-nord-ouest ; ce n'étaient que forêts superbes à la végétation luxuriante, précipices profonds et horriblement beaux, cascades admirables jetant les murmures de leurs ondes harmonieuses à travers le silence solennel des bois, arbres séculaires et géants dont le soleil ne caresse jamais la base qu'une mousse épaisse enveloppe et que ceignent de splendides orchidées. Il faudrait la plume de Bernardin de Saint-Pierre pour dépeindre les beautés que la nature prodigue aux forêts immenses du pic altier de Voytouvi.

Le soir, M. Rolland campe avec ses compagnons à Farafare, et le 1er juin, prenant la direction nord-ouest, il traverse une vallée étroite où court un torrent et, en suivant son lit, il atteint, à dix heures du matin, le grand fleuve Mangour qui se jette à la mer près de Mahanorou. Ce fleuve est coupé par de nombreuses chutes et forme de pittoresques cascades, ce qui lui ôte toute valeur économiqne.

M. Rolland passe le Mangour à gué à Ambala-Kafé en s'aidant des rochers qui émergent du sein du fleuve.

En suivant la vallée du Mangour, sur la rive droite — car ce fleuve coule sur la rive gauche, que M. Rolland vient de quitter, au pied de hautes montagnes à pic, — l'intrépide voyageur arrive le soir au petit bourg de Amparimazavo, situé à 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le 2 juin, il pleut, et M. Rolland prend un jour de repos dans ce misérable village où il a, ainsi que ses compagnons, beaucoup à souffrir des rats qui infestent

les habitations ; un fait curieux et qui prouve l' de ces animaux, c'est qu'ils dévorèrent, une r petit doigt du pied gauche de M. Cadière, qui veillé par la douleur.

Les femmes malgaches décortiquent chaque quantité de riz nécessaire à leur nourriture et de leur famille, en battant le riz avec des perch qu'à ce que les grains soient dépouillés de leu loppe de paille.

Tous les objets de ménage, plats, etc., sont rondelles d'arbres ; la provision d'eau se conser des tubes en bambous.

Les Malgaches font des planches et voici pa procédé : avec une petite hache malgache a manche, ils taillent le tronc d'un arbre de chaq jusqu'à ce qu'il soit assez aminci pour former seur de la planche désirée ; c'est primitif et trè

Pour cultiver le riz, les Malgaches procèdent ils coupent sur le versant des montagnes, pen saison des pluies, les arbres à 50 centimètres puis, dans la saison sèche, ils mettent le feu aux et aux branches coupés. Ils font ensuite, avec pèce de pelle en fer, de petits trous dans la cen froidie et ils y sèment un ou plusieurs grains d paille ; la nature fait le reste et les Malgaches (e et femmes) ne s'occupent que de récolter le riz il est mûr. Les forêts ainsi coupées et brûlées rep vie, tant est vigoureuse la végétation dans ce sous cet heureux climat, et au bout de quatre ans les arbres ont repoussé.

Le 3 juin, M. Rolland quitte Amparimazavo et abandonne définitivement les bords du Mangour qui coule vers l'Est ; il passe au village de Béfaraz, de 30 cases environ, après avoir traversé la rivière Senankou qui est assez importante ; M. Rolland est recu à Béfaraz comme un triomphateur et demeure charmé de l'aménité des habitants.

Le 4 juin, il quitte cet endroit et traverse en pirogue une rivière nommée Chambatan ; sur sa route il rencontre de nombreux goyaviers chargés de fruits mûrs, puis un pêcher en fleurs, un seul, qui lui rappelle la France aimée et lui met au cœur un regret et une espérance : le regret d'être si loin de son beau pays et l'espoir de se rendre utile à sa patrie. Il campe le soir dans une gorge nommée Ambodynoago.

Le 5 juin, il franchit les chaînes du Vongo, qui divisent les eaux de Madagascar ; avant de traverser ces montagnes, les fleuves, qu'il avait rencontrés, se dirigeaient vers la côte est, tandis qu'il va trouver sur son parcours, à partir de ce jour, des fleuves qui se versent à la mer sur la côte ouest.

M. Rolland arrive à Mantosoa et son premier soin est d'aller faire avec M. Cadière un patriotique pèlerinage à la tombe d'un français et d'une française, M. Laborde, qui avait été consul de France à Tananarive, et sa sœur Mme Campan. M. Rolland salue les tombes de ces héros, obscurs pionniers de la civilisation. morts pour la France et pour l'humanité ! M. Rolland visite aussi les ruines des immenses travaux

faits par M. Larborde sur les ordres de la reine Rana-valo, pour la fondation d'usines à traiter le fer ; il déplore la barbarie stupide des Malgaches qui ont détruit eux-mêmes ces usines magnifiques qui auraient été un instrument de richesses pour leur pays ; mais, ajoute-t-il, le nom de notre compatriote reste quand même attaché à son œuvre et il en conservera toute la gloire.

M. Rolland va coucher le soir à Ambatomandry, village fortifié entouré de fossés et où l'on pénètre par une porte palissadée, comme il en avait déjà rencontré plusieurs depuis son passage des monts Vongo et son entrée dans l'Imérina. Ambatomandry est à huit heures de marche de Tananarive, et le 6 juin, M. Rolland et ses compagnons quittent ce village à sept heures du matin et vers dix heures il aperçoivent la capitale de Madagascar que leurs porteurs leur montrent avec des cris de joie.

XV

Tananarive, capitale des Hovas.

Au milieu d'un amas de cases les regards des voyageurs ne distinguent d'abord que le palais de la reine et celui du premier ministre. A midi, M. Rolland s'arrête à Amboyso, propriété des pères jésuites. Cette propriété avait été saccagée pendant la guerre ; M. Rolland y a remarqué le tombeau des pères, un joli monument en granit.

M. Le Myre de Villers, prévenu par un courrier de l'arrivée de M. Rolland, envoya à sa rencontre un attaché de la légation de France, le reçut tout de suite dans le palais de la résidence à Tananarive, et lui fit part de son admiration pour le beau voyage qu'il venait d'accomplir.

Tananarive est la capitale de Madagascar. Cette ville possède environ 100,000 habitants. Elle a trois noms en Malgache : *Antananarive*, *Tananarivou*, *Tananarive*, ce qui signifie (harrive-Tanan) la ville aux mille villages. C'est la résidence de la reine Ranavolo III, souveraine actuelle de Madagascar. Elle est située dans la

province d'Ankova ou Imérina, sur le plateau central de l'île, à 1,350 mètres environ d'altitude ; elle est bâtie en partie sur le sommet et sur les pentes d'une vaste colline de basalte et de granit, dont le terrain inégal est semé de gros blocs d'origine volcanique. C'est un spectacle des plus pittoresques que cette colline qui s'étend du nord au sud, sur une longueur de près de 3 kilomètres et qui domine de 160 mètres la plaine environnante. La colline elle-même est un labyrinthe d'arbres, de vergers, de bourgades, de fossés, de palissades, etc. ; elle s'élève au centre d'une vallée de 32 à 35 kilomètres de longueur sur 20 kilomètres de largeur, cultivée avec soin, formant de vastes rizières, irrigués avec une véritable intelligence ; la vallée est arrosée par le grand fleuve Ikiopa et est coupée en tous sens par une multitude de canaux encaissés entre de fortes digues sur lesquelles sont construits soit des villages, soit des habitations isolées.

Le point culminant de la ville, d'après M. Rolland, domine de 250 mètres les rizières qui l'entourent ; les rues de Tananarive sont étroites, sales, ce sont plutôt des sentiers mal tenus que des rues ; on peut faire une exception en faveur de la rue qui conduit au palais de la Reine ; elle est néanmoins laide, effondrée et tortueuse. Le palais, avec son immense toiture flanquée de quatre tours carrées, sa chapelle en granit, est, de même que les habitations des hauts personnages, situé à l'endroit le plus élevé de la cité. Le Champ-de-Mars est très vaste et 30,000 hommes peuvent y manœuvrer ; on l'appelle, en malgache, la place « Mahémasina ». Les cas de

fièvre sont peu nombreux dans l'Imérina et le climat y est sain ; en hiver la température est ordinairement de 25 degrés.

Dans ces régions élevées, l'air est d'une admirable transparence et on aperçoit à de grandes distances les objets avec une netteté de contours dont on ne se doute pas en Europe ; les couchers de soleil à Tananarive, d'après M. Rolland, sont les plus beaux qu'il ait jamais vus : il les qualifie de merveilleux.

Les Méthodistes anglais ont construit quatre grands emples à Tananarive, un collège, et ils édifiaient leur :athédrale ; ces monuments sont en pierre ou en briques ouges cuites ; ils dominent la place d'Andohalo. L'in-uence des Anglais est toute puissante à Tananarive, la eine et les grands officiers sont tous méthodistes à de ares exceptions.

Les Jésuites ont à Tananarive une belle cathédrale en ierres ; depuis le nouveau traité de paix avec les Hovas y a un évêque, ancien missionnaire à Madagascar ; :t évêque est, d'après M. Rolland, un homme char-ant, qui, en outre de sa mission religieuse, consacre ›us ses efforts à faire prédominer dans la grande île 'ricaine l'influence de la France. On peut donc dire en haut que ce prélat, comme tous les missionnaires pères jésuites de Madagascar, rend à notre pays de :ands et réels services.

Les Européens ont construit à Tananarive quelques ablissements industriels, dont trois imprimeries ; l'une elles publie tous les samedis un journal le *Madagascar* *mes*, qui insère souvent des articles en français, et

qui, en regard des articles anglais, donne leur traduction en malgache.

Les missionnaires jésuites impriment aussi une revue mensuelle dans laquelle ils traitent la question religieuse et la question politique.

Au point de vue de l'eau potable, Tananarive est alimentée par de nombreuses sources qui jaillissent au bas de la colline; l'eau est portée aux Hovas par les femmes esclaves dans des cruches rondes qu'elles tiennent sur la tête; les Européens se font servir par des « bourjanes » (porteurs de fitacong indigènes).

Il existe aux environs de la ville des rivières importantes qui n'ont pas de ponts pour les traverser, car ceux qu'avaient fait construire le grand roi Radama s'étant écroulés, le gouvernement malgache actuel s'est donné pour mission de laisser détruire tout ce qui avait été fait dans l'intérêt des populations et d'empêcher surtout la création de tout ce qui pourrait faciliter les relations dans l'intérieur de Madagascar.

M. Rolland alla au palais de la reine le 12 juin et fut reçu par le premier ministre et mari de la reine Raïnilaïrivony, homme intelligent, mais fourbe, dont le rôle est si important à Madagascar.

Le 12 juillet, M. Rolland assista, invité par le premier ministre, à la célébration de l'office du dimanche dans la chapelle du palais; le ministre protestant est un malgache, élève des missionnaires anglais ; M. Rolland fut placé en face de la reine qui était vêtue d'une robe de soie noire, gantée de blanc, coiffée d'une petite

toque en paille blanche avec pompon de plumes d'autruche; elle portait une broche en or et des boucles d'oreilles de même métal. M. Rolland est le seul européen et le premier français admis à une telle place d'honneur !

Le 14 juillet, M. Rolland célébra, avec la légation française, notre fête nationale; la musique de la reine vint jouer la *Marseillaise*, tandis que, devant tous les Français, tête découverte, on hissa au mât de pavillon de la légation le drapeau tricolore, emblème chéri de notre noble patrie ! M. Rolland arbora aussi à la croisée de sa demeure son drapeau, celui qui avait orné son comptoir de Kessang et qui l'avait suivi dans toutes ses pénibles explorations.

M. Rolland séjourna à Tananarive jusqu'en janvier 1887, étudiant le pays et les mœurs des habitants; il quitta enfin cette capitale le 2 janvier et revint à Tamatave par la route habituelle que suivent les voyageurs et les commerçants, de Tananarive à Andévorante et d'Andévorante à Tamatave. Cette route est connue, nous ne suivrons donc pas M. Rolland dans son voyage de retour. Nous dirons seulement qu'il arriva à Tamatave le 13 janvier et s'embarqua le 14 à destination de la France, ayant accompli ainsi un remarquable voyage qui ne sera perdu ni pour la science ni pour notre commerce, car M. Rolland est un voyageur pratique, un observateur consciencieux et il a mis à profit les longs mois de son séjour à Tananarive pour recueillir de précieux renseignements de tous genres, sur les

mœurs, les usages, le caractère, le commerce des Malgaches et surtout des Hovas et des Betsimisaraka, dont il a visité le pays.

Nous terminerons donc ici le récit de son si intéressant voyage, esquissé rapidement à grands traits et plus brièvement possible.

XVI

Aperçus sur la colonisation et l'agriculture à Madagascar.

D'après les notes que M. J.-B. Rolland a rapportées de Madagascar, le sol y est en général fertile, et le jour où notre protectorat sur l'île sera efficace, où nos nationaux seront assurés de jouir de leurs concessions sans craindre les vexations et les tracasseries des gouverneurs hovas, petits tyrans sans foi ni loi, où des routes permettront de se rendre sans trop de peines d'un point de l'intérieur à un port des côtes, la colonisation de Madagascar donnera certainement de grands résultats, et on pourra, sans hésitation, engager nos émigrants à se diriger vers cette grande colonie. Malheureusement le temps auquel nous faisons allusion est peut-être encore loin de nous, tandis qu'en montrant un peu plus de vigueur dans la guerre de 1885 contre les Hovas, on aurait pu faire entrer immédiatement Madagascar dans une ère de prospérité et de paix. Aujourd'hui tout est encore à recommencer dans ce pays, et tous les efforts de notre diplomatie se heurtent à une

10

mauvaise volonté évidente, à une inertie calculée de la part du gouvernement Hova (1).

La canne à sucre réussit fort bien dans ce pays ; certaines plantations sur la côte Est ont donné des résultats très satisfaisants, jusqu'à 5,000 kilos de sucre par arpent carré ; cette plante peut subir à Madagascar plusieurs coupes sans qu'il soit besoin de faire une nouvelle plantation ; à Mahassa, près Tamatave, des cannes à sucre ont été coupées près de vingt fois et la souche repousse toujours.

Le cotonnier croît admirablement sur le littoral ; la nature du sol, l'exposition, le voisinage de la mer sont tout à fait propres à son développement, et le coton qu'on récolte pourrait rivaliser comme qualité avec celui des contrées les plus favorisées. Ceux qui s'adonneraient à cette culture sur la côte Est en retireraient de grands profits ; en outre ils auraient l'avantage de pouvoir assoler facilement leur terrain, opération trop négligée par les planteurs.

M. Rolland a la conviction que la vigne, plantée au pied des montagnes ou sur les premiers coteaux de la région moyenne, donnerait de beaux résultats ; les collines lui ont paru disposées comme à dessein pour la recevoir, et les beaux fruits qu'il a vu sur les vignes, plantées dans quelques jardins de la côte, où elles don-

(1) Ne pas oublier que ces chapitres sur Madagascar ont été écrits en 1889 ; sans vouloir se décerner un brevet de bon prophète, l'auteur peut toutefois revendiquer l'honneur d'avoir toujours vivement poussé le Gouvernement à une action énergique à Madagascar, comme partout d'ailleurs où notre influence et notre suprématie sont en jeu.

nent deux récoltes par an, lui font concevoir les plus belles espérances au sujet de cette culture.

On pourrait cultiver aussi les cacaoyers, cocotiers, girofliers, qui ne demandent pas d'entretien, et on serait assuré d'un revenu rémunérateur sur tout le littoral oriental.

Après les premiers contreforts des montagnes se trouve la région moyenne, c'est-à-dire tous les points situés entre 600 et 1,200 mètres d'altitude ; c'est la partie la plus favorable de l'île à tous les genres de culture ; elle est actuellement faiblement exploitée et peu habitée, son avenir sera brillant, lorsque des voies de communication faciliteront les rapports avec la côte. Le sol de cette région est silico-argileux, facile à cultiver, et, comme il est encore recouvert de forêts épaisses, il est évident qu'il est loin d'être épuisé. L'eau y est en abondance ; le cultivateur pourrait, s'il le voulait, joindre dans ses vergers les produits de l'Europe à ceux des tropiques : ainsi le caféier, la canne à sucre, le manioc, le maïs, les haricots, les pommes de terre, la vigne y viennent très bien. Si la culture du blé n'y est pas en honneur, c'est, dit M. Rolland, parce qu'elle n'a pas été encouragée suffisamment, car les essais qu'on a fait prouvent que cette céréale y pousse parfaitement.

Malgré le grand nombre des troupeaux de bœufs qui parcourent la région moyenne, où les pâturages abondent, l'élevage des bêtes à laine pourrait prendre de plus grandes proportions ; on y élève des volailles dans des conditions exceptionnellement favorables à leur

multiplication et on les vend à des prix des plus réduits.

La partie centrale de l'île, formée par les hauts plateaux, contraste tristement avec le reste du pays. Bien que la capitale s'y trouve et que la population y soit relativement dense, ses richesses agricoles sont faibles, et, à part quelques vestiges de forêts échappés aux ravages du feu, le regard du voyageur n'aperçoit de tous côtés que des monticules dénudés et pelés, des landes arides, où croît un jonc petit et chétif que les indigènes appellent *bozaka*; et dont ils se servent pour alimenter le feu nécessaire à la cuisson de leurs aliments.

Si ce n'était la verdure luxuriante qui pare pendant quelques mois de l'année le fond des vallées, on se croirait dans un vaste désert d'où les hommes auraient fui !

L'habitude de brûler les forêts, pour y planter du riz ou pour se mettre à l'abri des surprises des ennemis, a réduit le pays en cet état ; mais il a été aussi boisé autrefois dans la région centrale que dans la région moyenne. Les pluies abondantes ont entraîné au fond des vallées la terre végétale de ces monticules dénudés, les vents et le soleil ont achevé l'œuvre de destruction ; le sol des hauts plateaux est formé d'une terre rougeâtre qui semble impropre à toute culture, mais qui toutefois n'est pas complètement stérile, et dont on pourrait tirer partie avec du travail. Le caféier y viendrait bien ; on y récolte en quelques endroits, rares il est vrai, du maïs, et dans quelques localités la canne à sucre, dont on fabrique du « bessa-bessa » (boisson fermentée), et du rhum. Les Hovas n'épargnent pas leurs peines et ar-

rosent la terre ingrate de l'Imérina de leurs sueurs ; aussi ont-ils réussi à devenir d'habiles cultivateurs, et, n'ayant pas les ressources des forêts et des pâturages qu'ont les habitants de la région moyenne, ils se sont adonnés avec ardeur à la culture, afin de trouver leur subsistance. Quand l'eau leur faisait défaut, ils avaient recours à la canalisation bien comprise et faite avec art ; aussi ont-ils transformé toutes les vallées, même les plus petites, de leur étroit et sauvage pays en rizières, où ils amènent de l'eau en abondance par des canaux ; ils l'y retiennent, grâce à un système ingénieux de digues, tout le temps nécessaire à la culture du riz.

Le moment venu de travailler leurs rizières, les Hovas, une grande bêche à la main, retournent le sol par grosses mottes, afin qu'il s'imprègne de soleil et d'air ; puis ils brisent ces mottes, répandent dessus du fumier que les esclaves transportent sur la tête, amènent l'eau, ensuite de ce fumier et de cette glèbe ils font une boue épaisse, qu'ils nivellent avec soin, et dans laquelle ils plantent leur riz. Je dis *plantent*, et non *sèment*, car ils ont l'habitude de semer le riz dans un petit coin de terre préparé avec une grande sollicitude ; ils le laissent germer, puis dès qu'il est parvenu à l'état d'herbe, ils retirent un à un les brins de riz et les replantent avec des précautions infinies dans les rizières, en ayant soin de maintenir entre chaque brin la distance nécessaire ; ensuite ils inondent les rizières et y maintiennent toujours la même quantité de l'eau.

Ils réduisent les terrains marécageux en rizières, en faisant piétiner le sol par des bœufs qu'ils y font pas-

ser et repasser bon gré mal gré, jusqu'à ce que les herbes aient disparu dans la vase et que le tout forme une boue convenablement écrasée ; alors ils y sèment les grains de riz et ils font repasser les bœufs dans le marais, afin qu'ils enfoncent la semence avec leurs sabots.

En somme, il n'est pas besoin d'insister davantage sur ce point, l'art de cultiver le sol est arrivé chez les Hovas à un degré de développement et de perfection inconnu de toutes les autres races qui peuplent l'île de Madagascar.

XVII

[q]ues notes sur la flore de la grande île.

; est très riche en forêts, où croissent sponta-
; précieuses essences ; les bois d'ébénisterie et
iction sont nombreux, on peut citer ; le petit
est un bois fin rivalisant avec l'acajou, le *ta-*
bois d'ébène, le *bois de rose*, l'*intsy*, qui passe chez
asses pour être incorruptible et par consé-
:ellent pour les constructions. Quelques es-
bres atteignent des proportions gigantesques :
arongy, dont les indigènes font, en creusant
les pirogues d'une seule pièce qui mesurent
de long sur 1 mètre 50 centimètres de large.
s géants sont en général tapissés d'orseilles
onnent, avec leur couleur blanchâtre, un air
de vétusté.
ustes et les plantes à feuilles textiles qu'on
iler, sont : le *vakoa*, le *bananier* et le *rafia*, qui
it aux indigènes les éléments de leurs de-
de leurs vêtements ; ils fabriquent principa-
« *rabanne* », qui est une étoffe tissée avec des
'afia et dont l'usage est très répandu.

Il ne faut pas oublier non plus les lianes à caoutchouc qui sont très nombreuses dans les immenses forêts de l'île ; les indigènes ont malheureusement le tort, pour en exprimer le suc, de les couper au pied, et de cette façon ils les tuent, tandis qu'ils devraient donner les soins nécessaires à leur conservation.

En outre des arbres du pays, la plupart des essences d'origine européenne, asiatique ou américaine, qu'on a introduites à Madagascar, ont parfaitement réussi et sont cultivées avec succès, entre autres : le pêcher, le figuier, le manguier, le jacquier, le vanillier, l'oranger.

On a compté jusqu'à 180 essences diverses dans les forêts de Madagascar ; c'est l'une des plus riches productions de l'île. Parmi les arbres, il en est de fort beaux, dont le bois serait parfaitement propre aux constructions navales ; un grand nombre conviennent aux travaux d'ébénisterie. Dans les forêts immenses qui couvrent le sol, on trouve en abondance le bois de rose, si estimé, l'ébène, le palissandre, l'acajou, le santal, le bois d'aigle, le camphrier, le bois de teck, etc. Les vallées et les basses collines sont couvertes de bambous.

L'exploitation des forêts de Madagascar serait donc une source assurée de bénéfices et de profits pour les colons et les indigènes, si le gouvernement hova, toujours sous l'empire de la crainte qu'on ouvre des routes, ne l'interdisait formellement sous les peines les plus sévères.

Le *rafia* ou palmier sagoutier, arbre répandu sur le littoral, a de grandes feuilles, qui servent aux indigènes, lorsqu'elles sont vieilles et dures, à couvrir

leurs cases et même à les construire ; les feuilles jeunes et tendres donnent une matière textile un peu cassante qu'on emploie pour la confection des pagnes, des corbeilles, des nattes, des *lambas*, etc. La moëlle de l'arbre, si l'on peut ainsi s'exprimer, donne une fécule alimentaire qu'on appelle sagou.

Le *vahéa*, de la famille des lauriers jaunes, est très commun dans les forêts, surtout aux bords des lacs, sur es rives du fleuve Ivondrou ; il produit en assez grande quantité une gomme appréciée.

Le *strychnos*, dont on tire la strychnine, ce poison foudroyant, se trouve à l'entrée des bois, aux environs de 'amatave, de la rivière Ivondrou et près d'Andévorante.

On rencontre dans les forêts le *hazigne* (chrysopia), rbre inconnu hors de Madagascar, qui étale ses feuilles ı forme de parasol ; le bois en est excellent pour les ›nstructions navales, et les Madécasses en font des rogues.

Le *copaïer*, arbre du même groupe que les acacias, ›onde, surtout au nord-est ; son bois est estimé ; cet 'bre fournit la gomme copal qui est l'objet d'un comerce important.

Le *tanghina venenifera*, dit M. Rolland, de la famille s *apocynées*, l'arbre sinistre de Madagascar, dont les ptiles fuient l'ombre et les oiseaux le feuillage, est ssi très répandu dans les forêts de l'île ; il rappelle r son aspect l'olivier ; il atteint de 3 à 4 mètres de uteur ; son tronc est relativement large ; en général trouve toujours les tanghins réunis et formant des ıssifs isolés. Comme l'oranger, le tanghin porte à la

fois des fleurs et des fruits à tous les degrés de maturité. Sa fleur est blanche, assez semblable à celle du jasmin, elle s'épanouit à l'extrémité des tiges. Son fruit quand il est mûr, est de couleur jaune brillant, strié de rouge ; on dirait d'une prune de dimension inusitée et d'un aspect très engageant. Quant le fruit est très mûr, il s'ouvre et le noyau se détache de lui-même. C'est principalement dans l'amande que renferme le noyau que se trouve la matière vénéneuse. Pour préparer le poison, les Malgaches se contentent d'écraser l'amande et de mélanger cette substance à un breuvage quelconque. Les voyageurs ont raconté que les indigènes faisaient emploi de ce poison pour reconnaître la culpabilité ou l'innocence des accusés ; cet épreuve était le résultat d'une superstition ridicule et n'avait d'autre effet que d'amener la mort du patient. Cette coutume barbare est aujourd'hui presque entièrement abandonnée.

M. Rolland a été témoin des terribles effets de ce poison dans des circonstances qu'il ne lui est pas permis de préciser. Voici ce qu'il a vu : le patient avait le hoquet et vomissait, il disait avoir l'estomac en feu. Puis survinrent des crampes et des convulsions généralisées en mouvements désordonnés ; l'écume lui sortait de la bouche, sa face était congestionnée, enflée, ainsi que ses jambes et sa poitrine. M. Rolland, appelé pour lui donner des soins quatre heures après l'ingestion, lui administra de l'émétique, mais rien n'y fit et le malade trépassa.

M. Rolland a rapporté une certaine quantité de

branches et des fruits de tanghin et les a confiés au docteur Nicati, pour déterminer exactement la constitution chimique de la tanghine, substance vénéneuse que O. Henry et Ollivier ont isolée les premiers dès 1824, sous forme d'une matière âcre, cristallisable, soluble dans l'éther et l'alcool. L'action physiologique de ce poison s'exerce surtout sur le cœur, dont il paralyse les battements. L'asphyxie et les convulsions que M. Rolland a observées sont les conséquences de cette paralysie. Ces faits ont été récemment contrôlés par M. Chatin. Il est à souhaiter que les échantillons découverts et rapportés par M. Rolland puissent fournir la matière d'un travail fructueux au point de vue scientifique.

Le *Ravenala* (arbre du voyageur) est un des plus beaux spécimens de la flore de l'île ; il appartient à la famille des bananiers, ne vit que dans les régions humides, près des ruisseaux, au bord des marais ; ses feuilles ont des *pétioles* de 2 mètres à 2 mètres 50 de longueur ; la pluie tombant sur elles, s'écoule en partie dans les *pédoncules* qui, par leur forme large à la base et recourbée, sont de véritables tubes où l'eau se conserve jusqu'à la fin des mois de sécheresse ; lorsqu'on en perce la paroi avec la pointe d'un couteau, un jet d'eau s'en échappe. Le feuillage est employé à différents usages par les Malgaches, surtout à la construction des cases.

Le *Filao*, grand arbre genre mélèze (*casaruina taterifolia*), croît et abonde sur la côte occidentale ; l'*Ourvirandre*, dont la racine est un mets estimé des Malgaches;

pousse dans les rivières peu profondes ; le *Takamaka* se développe dans les régions où vient le Ravenala ; les Madécasses s'en servent pour leurs constructions.

La plus remarquable forêt que M. Rolland ait vue à Madagascar est celle d'*Analamazoata*, qui s'étend à peu près sur toute la longueur de l'ile ; arbres, arbrisseaux, fougères, lianes, plantes de toutes sortes, s'enchevêtrent, se pressent, mêlent leurs branches et leurs racines, et forment d'impénétrables massifs. Dans les environs de Tamatave et d'Andévorante se trouvent aussi des bois importants.

La végétation si luxuriante de Madagascar, la flore si riche de l'île, procurent une existence facile aux indigènes : ils trouvent à leur portée autant de racines, de fruits, qu'ils en désirent pour apaiser leur faim et nourrir leur famille ; les feuilles, les écorces des arbres, leur fournissent des fibres textiles propres à la fabrication de leurs vêtements ; les bois de construction abondent, les troncs de certains arbres leur servent à faire des pirogues solides ; en somme, si cette population abâtardie n'était aussi paresseuse, le sol de la grande île africaine pourrait produire tous les végétaux du globe, puisqu'on trouve à la fois à Madagascar toutes les altitudes : les plaines basses et marécageuses du littoral, les régions élevées intermédiaires et les hauts plateaux du centre !

N'oublions pas non plus le soleil fécondant et chaud des tropiques, qui fait bouillonner sous ses ardents baisers la sève vigoureuse et vivace de toute la nature !

XVIII

Les Mines à Madagascar.

M. Rolland n'a pas pu s'occuper d'une façon spéciale de l'importante question des mines de Madagascar. Toutefois, durant un long séjour à Tananarive, il a eu l'occasion de constater quelques gisements, et il donne les renseignements suivants :

Le fer, le plus utile des métaux, se trouve en abondance ; ses gisements sont nombreux, l'extraction en est facile ; en outre, il offre peu de difficultés pour être séparé de son minerai, car on le rencontre presque à l'état natif. Les mines de cuivre semblent être aussi très nombreuses dans l'île, mais ce métal étant d'un emploi peu répandu, les mines n'en sont pour ainsi dire pas exploitées. On trouve à Madagascar un minerai de plomb très riche ; l'or et l'argent y existent, mais dans quelle proportion ? Là est la question. De même pour les pierres précieuses ! C'est ce qu'on ne pourra déterminer exactement, car les gisements sont cachés soigneusement par les indigènes, auxquels il est défendu sous peine de mort, de les exploiter, de peur que la vue des ri-

chesses minérales de l'île n'excite la convoitise des étrangers.

Il paraît que la houille se trouve aussi à Madagascar ainsi que le lignite, mais le gouvernement hova s'est jusqu'à ce jour, opposé à l'exploitation des mines et l'extraction du combustible.

Il semblerait toutefois que le gouvernement malgache serait disposé à se montrer plus conciliant sous ce rapport et à se départir de sa rigueur habituelle; à en croire des renseignements qui paraissent exacts, des chercheurs d'or, de minerais et de houille, seraient autorisés à poursuivre leurs recherches à Tananarive, dans une certaine mesure, bien entendu, et leurs travaux n'auraient pas été sans résultats. Les méthodistes anglais, nos plus cruels ennemis à Madagascar, se vantent, à tort ou à raison, d'être adjudicataires pour quatre-vingt-dix-neuf ans de la plupart des mines de Madagascar (1); étant les conseillers intimes du gouvernement hova, ils accaparent tout ce qui peut être pris. Le gouvernement hova exploite déjà pour son compte des mines d'or, entre autres celle de Mahalatsy, sur les bords de l'*Ikopa*, qui donne de grands résultats.

La province de l'Imérina, particulièrement, pourrait fournir en abondance des minerais de qualité excellente, surtout le minerai de fer oléagiste ou l'*hématite*, et aussi de l'*oxidule magnétique titanifère* et *manganésifère*. Les

(1) Il faut espérer que le Gouvernement français, après avoir solidement établi son pouvoir à Madagascar, annulera tous les contrats passés par le premier ministre hova avant 1894 sans l'assentiment et la ratification de notre Résident à Tananarive.

Malgaches n'exploitent guère que les mines qui sont le plus près de Tananarive, des mines de manganèse, des filons de plombagine, du cristal de roche, de l'étain, du mercure, du kaolin, des carrières de porphyre, du gypse, du sel gemme en abondance et de beaux gisements de cuivre.

A Antsirabé, dans le sud de Tananarive, se trouve une carrière de pierre à chaux en exploitation qui fournit la plus grande partie de la chaux employée dans cette capitale ; il y a aussi des sources minérales et thermales à cet endroit ; *Rans-Mafana* (eaux chaudes) est un lieu remarquable par ses eaux minérales.

XIX

De la faune de Madagascar

Les animaux domestiques sont une des richesse cipales des Malgaches ; ils ont été introduits dai à des époques plus ou moins reculées et se sont pliés d'une façon prodigieuse, surtout dans les p ges des hauts plateaux du nord et de l'ouest de l'

Les bœufs abondent à Madagascar ; leur race de celles de nos contrées par la longueur des coi par une grosse bosse graisseuse entre les épaul sont des *zébus*, race qui est très répandue dans la méridionale de l'Asie ; leur bosse est un mets tr timé des Malgaches. Il y a aussi un grand nomb bœufs sauvages provenant de bœufs domestique

Les moutons à grosse queue, qu'on élève dan sont maigres et chétifs, couverts de poils plutôt laine : ils ressemblent assez aux chèvres qui sont breuses.

Les ânes et les chevaux sont assez bien accli dans ce pays ; ils y ont donné d'assez beaux pr surtout à Tananarive.

Les volailles pullulent à Madagascar; d'innombrables abeilles fournissent un miel très recherché. Plusieurs espèces de vers à soie sont élevées par les indigènes ; ils donnent une soie solide qui toutefois manque un peu de brillant.

Les rivières et les étangs sont très poissonneux.

En général, Madagascar possède une *faune* spéciale et n'est point habité par des mammifères appartenant aux types de l'Afrique et de l'Asie ; les carnivores sont inconnus dans cette île, on n'y rencontre ni tigres, ni lions, ni panthères, ni léopards, etc. ; les pachydermes n'y sont pas représentés : point d'éléphants, d'hippopotames ni de rhinocéros. M. Rolland, dans ses voyages à travers les forêts, n'a rencontré aucun animal dangereux, à l'exception des sangliers qui sont très nombreux : un chat sauvage assez redoutable est le seul représentant de la race féline ; on trouve aussi un loup de petite taille, d'un naturel ordinairement assez timide !

Le *maki* remplace le singe ; cet animal au museau pointu, à la longue queue fourrée, diffère du singe, est d'une grande agilité et s'apprivoise très bien.

L'aye-aye, ou chyromis, est un petit mammifère de la taille d'un chat, famille des écureuils ; il vit dans les endroits les plus solitaires de la région du sud-ouest, se nourrit d'insectes ou de larves qu'il trouve la nuit dans les troncs d'arbres ; durant le jour il dort dans les coins les plus obscurs et les plus cachés. Il existe aussi à Madagascar une espèce de hérisson gros comme un lapin et couvert de piquants.

Le tenrec, ou tendrac, mammifère de l'ordre des in-

sectivores, reste blotti dans un trou d'avril à décembre on trouve aussi dans les bois une grosse chauve-souris.

L'île est abondamment pourvue de gibier; les oiseaux y sont peu nombreux; les mouettes, les hirondelles de mer, les albatros, les flamands, les pétrels, les fous, les frégates, visitent Madagascar, ainsi que le phaëton ou paille-en-queue, qui porte à la queue deux pennes minces semblables à des fils.

L'ibis sacré des Égyptiens, le grèbe, la poule sultane, l'ibis huppé, les canards, les sarcelles, les poules d'eau, les courbis, les bécassines, les pluviers, les pintades, les cailles, les perdrix, les oies sauvages sont en grand nombre, ainsi que plusieurs espèces de coucous dont une, le coucou bleu, est magnifique ; la huppe, le martin-pêcheur, le cardinal de Madagascar, le corbeau à collier blanc, les sucriers au plumage éclatant, les martins-chasseurs, les pies-grièches, les étourneaux, les merles, surtout dans le sud, les fauvettes, les bouvreuils, les bergeronnettes ; les oiseaux de proie de tous les pays se trouvent dans la grande île de la mer des Indes; M. Rolland y a même aperçu un aigle-pêcheur, mais malgré tous ses efforts il n'a pu le tuer ni se procurer un seul spécimen de cette race.

Une espèce particulière de crocodile infeste les lacs et les rivières de la côte orientale; dans certaines parties, à l'ouest, c'est un véritable fléau. M. Rolland a vu des quantités considérables de ces crocodiles dans les excursions qu'il a faites aux environs de Tananarive.

Deux espèces, le bombyx-diégo et le bombyx-radama

vivent surtout sur certains arbres de la famille des acacias, que les Malgaches nomment *intsia* : leurs branches s'enveloppent de grandes poches soyeuses, remplies de cocons suspendus. Les Madécasses ne sachant dévider ces cocons en font de la bourre qu'ils filent à la quenouille et qui donne une matière très solide, mais qui n'a pas le brillant de la soie. Sur la côte orientale, les indigènes se contentent de récolter et de dévider les cocons ; avec la soie, ils font de superbes *lambas*, surtout à Tananarive.

Les serpents ne sont pas venimeux et détruisent les rats ; les tortues de terre, de mer ou de marais, sont en grand nombre, mais de petite taille.

La *fouka* est une grande araignée dont la morsure est mortelle ; les puces, punaises, moustiques pullulent; les sauterelles forment de grands nuages comme en Algérie : leurs vols viennent parfois jusqu'à Tananarive ; on les dessèche au soleil et on en fait un commerce important; les indigènes les considèrent comme un mets exquis une fois grillées.

En résumé, la faune de Madagascar est abondante et variée : toutes les races d'animaux domestiques peuvent s'acclimater dans cette île, et nos colons n'auront jamais à y redouter les fauves de l'Afrique et de l'Asie. L'élève des bestiaux s'y pratique déjà sur une grande échelle, mais peut y recevoir encore de bien plus grands développements. Madagascar est une terre admirablement propre à la culture, à l'élevage des troupeaux, à la colonisation en un mot ! Il serait plus que regrettable, ce serait un véritable crime que d'abandonner cette

île immense aux agissements despotiques des Hovas, poussés par les méthodistes anglais ; nous devons y acquérir par la force le droit que nous refuse, malgré le traité de décembre 1885, le gouvernement hova d'y exercer notre protectorat et d'y faire sentir notre autorité !

La main-d'œuvre manque sans doute à Madagascar, mais si on appelait dans ce beau pays les *coolies*, qui émigrent chaque année de la Chine, si on créait des routes, si on donnait à nos nationaux la preuve qu'ils ont raison d'avoir confiance dans la protection du gouvernement français, on pourrait voir se réaliser l'espoir que nourrissent tous les bons patriotes de compter un jour la grande île africaine au nom de nos plus belles et plus riches possessions.

C'est alors que nous aurions véritablement le droit de dire qu'il existe en face des Indes, une île admirable digne d'être appelée : la France orientale !

XX

Notre rôle à Madagascar avant les derniers évènements

Madagascar est un pays en général très fertile, qui ne demande que des bras et de la culture pour produire en abondance toutes les richesses qu'on y trouve actuellement à l'état presque sauvage. Les ressources qu'offre cette grande île sont immenses et il suffit de citer quelques-unes de ses productions pour s'en convaincre : le riz, le coton, la soie, les gommes, les résines, l'ambre gris, l'ébène, les bois de teinture et de construction, le chanvre, le lin, les fils de rafia, le manioc, les patates, la cire, les graines oléagineuses, l'orseille, les figues bananes, les écailles de tortue, le miel, les bœufs, les porcs, les moutons, les volailles, le cristal de roche, l'étain, le fer, l'or même, voilà les richesses de Madagascar, richesses encore inexploitées en grande partie. On ne peut nier qu'un semblable pays soit susceptible d'un bel avenir ; il est évident qu'au point de vue commercial, colonisateur et industriel, Madagascar est appelé à prendre un développement de

plus en plus grand ; seulement il ne faut pas que beau pays soit laissé sous le gouvernement stérile d Hovas, qui n'ont d'autre ambition que d'empêcher p tous les moyens en leur pouvoir l'extension du coı merce dans cette grande île, en refusant d'y facilit les communications, par la création de routes, en m nopolisant presque tout le trafic entre les mains d grands chefs hovas qui sont en même temps gran négociants ; en laissant, en outre, s'exercer sans co trôle la tyrannie despotique des gouverneurs hov qui pressurent les populations de leur résidence, pille et volent sans scrupule sous couleur d'administrer.

Tant que les Hovas seront maîtres absolus à Mad gascar, le développement de cette île si fertile sera to à fait entravé ; le commerce pourra peut-être y prend une certaine extension, mais la colonisation y sera ir possible et la prospérité du pays sera problématiq et illusoire. Il est à espérer qu'un jour ou l'autre, - ou tard, la France montrera aux misérables Ho qu'elle n'a peur ni de leurs fusils de camelote, ni leurs grimaces, qu'elle ne peut être davantage abu et trompée et qu'elle entend exercer sur Madagascar protectorat effectif et pas seulement nominal. Ce jour-elle aura facilement raison, par une action énergiq de la résistance des Hovas et elle ouvrira la grande africaine au commerce européen, à la civilisation. (

Il semble que ce soit une des caractéristiques les p

(1) Ce chapitre fait partie d'une étude publiée en 1889 dans *Bulletin de la Société normande de géographie* (Note de l'aute

remarquables de l'histoire de Madagascar que le peu d'efforts qu'on a toujours faits pour y créer des établissements solides. A quelque époque de l'histoire de nos relations avec cette île que nous nous reportions, nous voyons toujours que nous n'avons fait qu'apparaître sur le territoire malgache pour nous éclipser ensuite ; que jamais nous n'y sommes allés résolument et en nombre suffisant pour y créer des postes importants et y fonder une colonie sérieuse.

Je ne veux pas entrer dans le détail des entreprises que nous avons faites pour nous établir à Madagascar, depuis le voyage heureux de Régimont et la société fondée par Rigaut en 1642, à laquelle le cardinal de Richelieu donna une commission pour le commerce des côtes orientales d'Afrique et de Madagascar, et que Louis XIII reconnut par lettres patentes, le 20 septembre 1643. Ce serait me lancer dans une question trop importante, où je serais forcé d'exposer des faits très nombreux et des considérations très longues qui m'éloigneraient de mon dessein actuel, qui est d'étudier le commerce et l'industrie à Madagascar. D'ailleurs, chacun a présent à la mémoire l'historique de nos relations avec la grande île africaine, relations que l'insuffisance des moyens d'action fournis à nos nationaux a toujours rendues infructueuses.

Seul un Français, un Marseillais, élève de l'ancienne Ecole normale, Fortuné Albrand, créa, de 1820 à 1826, un établissement prospère et important à Madagascar ; planteur dans la petite île de Sainte-Marie, il fit de grands défrichements, sut inspirer le respect du nom

français aux Madécasses et réussit dans son œuvre de colonisation particulière. Il entrevoyait déjà un brillant avenir où l'influence française régnerait à Madagascar ; mais la mort l'arrêta au milieu de ses projets et tous ses efforts furent perdus pour la civilisation et pour la France. J'ai tenu à mentionner ici le nom de ce Français, parce qu'il fut un des pionniers les plus remarquables que la France ait enfantés.

Depuis cette époque nous avons fait plusieurs tentatives pour imposer notre protectorat à Madagascar, avons-nous réussi ? Non ; nous avons cédé à des considérations politiques mesquines, nous nous sommes créé en 1885 à Madagascar une situation tout à fait fausse et trompeuse : nous avons l'air d'y être quelque chose, mais nous n'y sommes absolument rien. Je n'insiste pas, car, je le répète, je sortirais de mon sujet et j'entrerais dans des considérations qui seraient déplacées ici. (Aujourd'hui on peut affirmer d'ailleurs que la voix des bons patriotes qui réclamaient qu'on châtiât l'insolence et la mauvaise foi des Hovas a été entendue et que Madagascar va devenir effectivement un des plus beaux fleurons de notre domaine colonial)

XXI

Considérations générales sur le commerce de Madagascar

Le commerce de Madagascar, quoique encore peu développé, est cependant relativement important. Le commerce intérieur est complètement dans l'enfance et se réduit à fort peu de transactions de tribus à tribus, car chaque peuplade vit séparée de sa voisine, se suffisant à elle-même autant que possible, ce qui lui est facile, vu le peu de besoins des Madécasses en général.

Les Hovas sont la seule race qui s'adonne au commerce à Madagascar, avec autant d'intelligence que de cupidité; leur désir d'exercer la suprématie sur l'île, les pousse et les excite au trafic. Ils commencent selon leurs moyens, soit avec leurs compatriotes, soit avec les autres tribus, soit avec les Européens, et ils mettent autant d'ardeur à faire des affaires que le font les trafiquants blancs.

Sur tout le territoire soumis aux Hovas, il existe de nombreux marchés où. une fois par semaine, ont lieu des foires très suivies par les indigènes, et où sont mis

en vente tous les produits de Madagascar, tous les articles européens nécessaires aux Madécasses, tous les objets indispensables aux besoins usuels de la vie. Ces foires portent le nom du jour où elles ont lieu ; ainsi, celle du lundi s'appelle *Alatsinay*, celle du mardi *Talata*, celle du mercredi *Alaboria*. A Tananarive, le marché a lieu le vendredi, et porte par conséquent le nom de *Azoma*.

M. J.-B. Rolland, l'explorateur distingué de Madagascar, déclare que toutes ces foires se distinguent surtout par l'affluence considérable des visiteurs, des acheteurs et des vendeurs ; le riz, les tissus, les bœufs, les produits du sol et de l'industrie, soit malgache, soit européenne ou étrangère, s'y échangent en grand nombre. A Madagascar, les négociants européens qui font de grandes affaires d'exportation n'ont pas même besoin de se déranger pour aller acheter les produits du pays : on les assiège dans leurs bureaux, dans leurs maisons même, par des offres de vente. Les principaux articles d'exportation sont le riz, les bœufs, la cire, les peaux, le caoutchouc, etc. La Réunion et Maurice sont des débouchés très importants pour les bœufs et le riz de Madagascar.

Il n'y a pas longtemps encore, le commerce des peaux de bœufs était inconnu à Madagascar ; c'est à un de nos compatriotes, au Français Laborde, que les Malgaches doivent d'avoir été initiés au tannage des peaux.

Depuis ce moment, ce commerce a pris une grande extension et il se fait une grande exportation de peaux.

On exporte également un peu de vanille, de sucre, de la cire, de la gomme copal.

Les essences de bois précieux abondent dans l'île, mais le *gouvernement hova défend de les exploiter* Tant que l'état de choses actuel existera à Madagascar, on ne pourra entreprendre là-bas aucune affaire importante, ni de colonisation, ni de commerce : peut-on engager des capitaux dans un pays dont le sol est censé appartenir à la reine, et où l'on n'est que le détenteur usufruitier ?

Pourrons-nous aussi faire de grandes opérations, tant qu'il n'existera pas de voies de communication, tant qu'il nous faudra employer des porteurs pour le transport des produits, subir des frais onéreux et considérables, et tant que nous aurons, nouvelle épée de Damoclès, à compter avec le bon plaisir du gouvernement hova, qui peut nous ruiner à tout instant et qui se fait un malin plaisir de nous gêner dans nos transactions ?

Le propre du caractère hova, c'est la méfiance et la jalousie : or, le commerce et l'industrie ne peuvent croître et fleurir qu'à l'ombre de la liberté et de la confiance.

XXII

Les industries des Malgaches

Puisque nous parlons des produits des Madécasses, disons quelques mots de leur industrie ; nous étudierons ensuite quels sont les articles d'importation qui se vendent dans le pays.

Plusieurs des industries en exploitation dans la grande île, sont purement malgaches, les indigènes en ayant eu l'initiative : d'autres doivent leur origine aux étrangers, ou ont reçu des modifications ou des perfectionnements importants des Européens.

De tous les produits de l'industrie malgache, ce sont les tissus et les ouvrages en paille et en jonc qui occupent sans contredit le premier rang.

Il y a plusieurs variétés de vers à soie à Madagascar, qui donnent une soie très solide et qui s'use peu, quoiqu'elle soit moins brillante que celle des bombyx qui fournissent les cocons qu'emploient les manufactures françaises. Les chenilles ne sont pas difficiles à nourrir, et, bien qu'elles préfèrent la feuille de l'embrévatier, elles s'accommodent de la feuille de presque tous

les arbres. Les cocons de soie malgaches ne se dévident pas, mais se filent comme le chanvre ou la filoselle, Voici comment les Madécasses préparent la soie dont ils font leurs *lambas*, qui sont parfois d'une beauté remarquable : sitôt les cocons recueillis sur les arbres où s'élèvent les vers, ils en retirent la chrysalide, dont ils font un mets recherché ; puis ils font bouillir la soie dans l'eau pour la débarrasser de sa viscosité, et la font sécher.

Les fileuses prennent alors le cocon entre le pouce et l'index de la main gauche, saisissent le fil de soie de la main droite, le tirent et le tordent en l'enroulant sur un léger roseau qu'elles tiennent adapté à leur petit doigt. Les Malgaches teignent ensuite les fils des couleurs qu'ils désirent. Le métier sur lequel ils tissent leurs *lambas* est des plus rudimentaires : imaginez-vous six petits pieux de 25 centimètres de haut fichées en terre, disposés en rectangle et servant à tendre les fils ; une navette passant successivement d'un côté à l'autre et une règle faisait fonction de peigne et serrant en même temps le tissu, voilà tout l'appareil ! Les pièces fabriquées sur ce métier ne peuvent avoir plus de 50 centimètres de large sur 3 mètres au plus de long.

L'île fournit aux Madécasses presque toutes les couleurs qui leur sont nécessaires pour la teinture : les *lambas* de soie sont d'un beau travail, tant au point de vue du tissage, qu'au point de vue de la délicatesse de l'étoffe et de la distribution des couleurs ; ils sont l'objet d'un commerce relativement grand dans l'Imérina. Ensevelir un mort sans l'avoir revêtu d'un ou plusieurs

lambas de soie serait le pire déshonneur ; les parents s'endettent plutôt que de manquer à ce devoir.

Le chanvre, dans les rares plantations qu'a vues M. Rolland, est fort beau ; les indigènes le préparent sommairement et en font des étoffes nommées *lambas Rangony* ; c'est le vêtement des esclaves et des pauvres.

Le *Rafia*, arbre de la famille des palmiers, croît à merveille dans les régions du littoral et donne naissance à une industrie considérable : ses feuilles jaunes et tendres donnent une matière textile propre à confectionner des pagnes, des corbeilles, des nattes, etc. ; l'intérieur du tronc de Rafia fournit une moelle qui produit la fécule alimentaire et pectorale nommée Sagou.

Les Malgaches, avec les joncs simples et fins qu'ils trouvent au bord des marais, font des chapeaux semblables à des panamas, des nattes, des corbeilles, etc.

Avec la corne de bœuf, les Malgaches fabriquent assez bien des cuillers, des plats, des corbeilles, etc.

Ils sont inférieurs sous le rapport de la poterie : ils font seulement les objets les plus indispensables à la vie, mais, quoique la terre soit d'excellente qualité, ils sont si peu habiles à la cuire et à la préparer, que leurs produits sont très mauvais et, à part quelques assiettes sur pied vernies à la mine de plomb, tout le reste n'est pas verni et est informe.

Les orfèvres ont un certain cachet à Madagascar, et si on songe aux instruments primitifs dont ils se servent, on avoue que les chaînes d'or, d'argent, les anneaux, les bracelets qui sont l'œuvre de leurs mains, prouvent un art qui n'est pas à dédaigner.

Les fondeurs et forgerons sont à Madagascar les mieux partagés, car les minerais de fer ne leur manquent point; mais il est déplorable qu'ils aient l'habitude de ne pas suivre les conseils des Européens et de revenir toujours à leur routine et à leurs pratiques défectueuses.

Les Hovas ne connaissent pas la fabrication du fer blanc, mais ils savent le travailler assez bien, font des assiettes, des arrosoirs, des caisses, des boîtes, etc. Les ferblantiers se recrutent, rapporte M. Rolland, dans la classe noble, et ils sont astreints, pour avoir le droit d'exercer leur métier, à subir certaines corvées au palais de la reine et chez les grands personnages.

La façon dont les Malgaches extraient les pierres n'est pas sans intérêt; il est certain que beaucoup de mineurs d'Europe seraient embarrassés pour opérer, sans employer la poudre ou la dynamite, l'extraction d'épaisses lames de basalte. Le mineur malgache ne se soucie ni du temps qu'il pourra perdre ni des difficultés qu'offrira le travail : son procédé est simple et primitif, mais il est bon.

Après avoir fait choix d'une belle roche basaltique à surface aussi régulière que possible, il étend dessus une certaine quantité de bouse de vache, en rapport avec l'épaisseur de la pierre à extraire; puis il y met le feu et il reste là jour et nuit, surveillant avec soin la combustion de la bouse, activant ou diminuant l'ardeur du feu ; M. Rolland a vu, une fois l'opération finie, détacher par ce moyen des plaques de basalte de 6 à 10 mètres carrés de superficie ; c'est avec ces plaques qu'on construit ordinairement les tombeaux.

La potasse (*Sira hazo* en malgache) est connue depuis longtemps des indigènes; ils la tirent de la cendre de certains bois, surtout des joncs ; ils jettent ces cendres dans de l'eau filtrée où la potasse se cristallise ; ils la recueillent alors et lui donnent la forme de petits pains qu'ils mettent en vente sur leurs marchés. Quelques indigènes s'en servent, dit-on, en guise de sel, mais en général son emploi est surtout répandu dans la pharmacie malgache.

Les Malgaches savent utiliser les graines du Palma-Christi, qui pousse dans l'île comme les mauvaises herbes, ne demande aucun soin, aucune culture, et, grâce au climat, ne meurt pas chaque année et se développe jusqu'à atteindre la grosseur des autres arbres. Les indigènes cueillent les fruits quand ils sont mûrs, les font griller, enlèvent l'écorce, puis, après avoir pilé les graines dans un grand mortier en pierre, ils les mettent à bouillir dans de l'eau : l'huile de ricin se dégage et surnage peu à peu, et ils la recueillent dans des calebasses. Ils prennent comme purgatif cette huile mal épurée ; d'ailleurs ils ne savent pas clarifier les huiles qu'ils fabriquent, et leurs huiles de pied de bœuf, qui servent à l'éclairage, répandent une odeur nauséabonde.

La culture du tabac à Madagascar est facile ; il vient naturellement sur les murs et sur les chemins, on le rencontre dans l'ile à l'état de plante parasite. La préparation du tabac est une industrie privée, sans aucun contrôle de l'Etat. Les Malgaches ne prisent ni ne fument ; ils chiquent, et la reine donne l'exemple : c'est une coutume générale. A Tananarive un millier de ci-

gares très bien faits et assez bons a coûté environ quatre francs à M. Rolland.

Pour fabriquer du savon, les Malgaches s'y prennent de la sorte : ils font tremper dans de l'eau de la chaux et des cendres, y ajoutent du suif de bœuf, filtrent ce mélange et le font bouillir à petit feu ; quand tout est bien mêlé et réduit en pâte, ils décantent dans des moules. Le savon malgache est noir, mou et très caustique ; cela doit provenir d'un manque de chaux ou d'un excès de potasse.

Ils font du charbon ; la poudre qu'ils fabriquent est fort grossière, le salpêtre et le charbon en sont les éléments principaux, mais ils sont mal combinés. Le soufre se trouve à Madagascar à l'état natif.

En fait de tannage, ils ont beaucoup à apprendre, leurs cuirs laissent à désirer sous le rapport de la préparation ; les Malgaches emploient comme tan l'écorce de pêcher et de grenadier.

Les cordonniers indigènes ne sont pas habiles ; toutefois il faut reconnaître que les Malagaches déploient une assez grande habileté comme imitateurs et qu'ils copient assez bien les modèles de souliers et de vêtements qu'on leur confie !

En dehors de l'industrie indigène, si rudimentaire encore, peu d'industries européennes ont été importées dans la grande île de la mer des Indes; sans parler de trois imprimeries qui existent à Tananarive et de quelques petits industriels qui s'y sont établis, nous ne voyons à signaler que la filature de soie que MM. Florens et Iribe, deux Français, viennent de créer dans la

capitale de Madagascar, sur la place de Andohalo, et qui est en pleine activité.

Ces compatriotes entreprenants ont obtenu le droit de créer des établissements industriels dans l'île et nous ne doutons pas que, si leur exemple était suivi, l'initiative hardie des industriels français transformerait les conditions économiques de ce pays et mettrait en valeur ses richesses encore inconnues. Des fabriques de faïences, de poteries et de tuiles sont installées dans les environs de Tananarive ; mais pour que l'exploitation des richesses de Madagascar donne les résultats que l'on est en droit d'en attendre, il faut un changement complet dans la politique suivie jusqu'à ce jour avec les Hovas.

Tant que notre protectorat sera factice, tant que notre autorité sera contestée, nos représentants bafoués, tant que nous ne serons dans l'île de Madagascar qu'une quantité négligeable, toute entreprise industrielle ou commerciale qui sera tentée par nos nationaux sera frappée d'impuissance, et ne se développera qu'en surmontant les plus grandes difficultés.

XXIII

Principaux articles d'importation à Madagascar

Il ne sera pas sans attrait de donner la liste des produits de consommation qui arrivent à Madagascar et que nos industriels et nos négociants pourraient fournir au commerce indigène.

Madagascar importe des tissus de coton, de soie et de laine.

Les tissus de coton, connus dans le pays sous le nom de « Toiles américaines », sont recherchés par les consommateurs. Ces toiles se vendaient en 1887 à raison de 17 fr. 50 les 50 yards, ou d'après le poids à 1 fr. 10 la livre française. Les Malgaches achètent aussi des cotonnades à fleurs ou dessins de couleurs éclatantes de fabrication anglaise. On les vend au yard, sur largeur de 65 cent., de 50 centimes à 1 franc.

Les tissus de soie proviennent de France pour les belles qualités et d'Angleterre, sous forme de couvertures, et d'étoffes pour vêtements à l'européenne que beaucoup d'indigènes ont pris l'habitude de porter.

Le rhum, rendu à Tamatave, frais de douanes, de

débarquement, etc., compris, s'y vendait, en 1887, 60 à 70 francs la barrique de 220 à 228 litres.

Le vin, rendu dans les mêmes conditions, à 100 fr., 120 fr., 160 fr. la barrique de 228 litres.

Les liqueurs et spiritueux doivent être d'un prix peu élevé pour trouver un débouché important.

Le bon marché est aussi une condition indispensable pour les ouvrages de métaux et de quincaillerie.

La bimbeloterie, la chapellerie, les modes, les confections, les fleurs artificielles, les parasols et les parapluies ne s'importent qu'en petite quantité.

Les médicaments sont de provenance anglaise pour les hôpitaux entretenus par les pasteurs protestants, et de provenance française, mais en moindre quantité. On importe surtout le sulfate de quinine, l'iodure de potassium et les sels de mercure.

La verrerie est française et anglaise. Les *dames jeannes* viennent d'Allemagne. Elles sont utilisées pour le transport des vins de la côte à l'intérieur du pays.

Les fils et la mercerie sont de provenance presque exclusivement anglaise.

Le sel est expédié de Marseille.

Les papiers sont de fabrication française et anglaise. On a vendu beaucoup de vieux journaux pour la décoration des cases indigènes.

Les huiles viennent de Marseille.

L'importation des chaussures à bon marché, surtout celles en cuir verni, recherchées par les indigènes, tend à prendre une grande extension. On importe peu de gants et de sellerie.

Pour les produits chimiques et les couleurs, la consommation se porte principalement sur l'acide sulfurique, les couleurs et la peinture à l'huile.

Les Hovas et les Malgaches sont, paraît-il, amateurs de musique ; mais l'instrument préféré est l'acccordéon.

Les accordéons d'origine allemande et de qualité inférieure ont trouvé des acheteurs en grand nombre.

Trois lignes de paquebots mettent Tamatave en communication avec l'Europe :

1° Les Messageries maritimes : A — ligne directe de la côte d'Afrique et de Madagascar, Port-Saïd, Suez, Obock, Aden, Zanzibar, Mayotte, Nossi-Bé, Diego-Suarez, Sainte-Marie. B — ligne d'Australie avec transbordement à Mahé ou en passant à la Réunion. Dans les deux cas le point de départ est Marseille et la durée du voyage de vingt-six jours.

2o La compagnie Havraise, dont les bateaux font escale tous les quarante-cinq jours.

Indépendamment de ces services réguliers, quelques vapeurs appartenant à des maisons de commerce, françaises et étrangères, qui pratiquent l'armement, desservent Tamatave et Majunga.

Le commerce extérieur de Madagascar, en 1888, donne les chiffres suivants : — Importation : 4.050.779 francs, dont 2.319.400 francs pour tissus. — Exportation : 4.119.234 fr., dont : 1.760 801 francs de peaux, 1.366.211 francs de caoutchouc, 401.079 francs de rafia, 280.243 francs de cire 244.044 francs de bétail, etc.

Les principaux ports de Madagascar sont Tamatave et Majunga. Il est entré dans le port de Tamatave, pen-

dant les premiers six mois de 1887, 91 navires de commerce jaugeant 28.428 tonnaux, dont 65 anglais, 14 français, 4 allemands, 4 américains, et 4 de nationalités différentes.

Le trajet de Tamatave à Tananarive par la voie usuelle peut, avec de bons porteurs, s'effectuer en cinq ou six jours ; qu'on juge de l'importance commerciale qu'aurait la création d'une belle route carossable qui relierait ces deux villes.

On l'a dit et répété bien souvent : que manque-t-il à Madagascar, si ce ne sont des routes, des voies de communication ? L'a-t-on assez crié sur les toits, assez formulé hautement ce désir légitime qui répond à des besoins pressants ? Eh bien, malgré toutes nos réclamations, malgré l'intérêt immense qu'auraient nos négociants à posséder une route carrossable de Tamatave à Tananarive, le gouvernement hova n'a jamais consenti à autoriser les moindres travaux dans ce dessein. Et le gouvernement hova a une telle frayeur de voir nos troupes se servir de cette voie pour faire une apparition à Tananarive, qu'il ne permettra jamais qu'on crée des routes à Madagascar et que ce progrès indispensable au développement économique de l'île ne sera réalisé que lorsque les Malgaches, ou pour mieux dire les Hovas, y seront contraints et forcés par nous. Ce qui ne tardera pas.

XXIV

Considérations sur les moyens de développer nos relations commerciales avec Madagascar.— Bazars et ventes publiques.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à dire quelques mots des mesures propres à faciliter le développement du commerce extérieur de Madagascar avec la France ; quant au trafic intérieur, nous n'en parlerons pas, car, en l'état actuel des choses, il est presque entièrement interdit aux Européens, à cause de la difficulté des communications et de l'inertie calculée du gouvernement hova. Il n'y a donc lieu pour le moment que d'envisager les moyens à employer pour accroître les chiffres de nos importations dans cette île, et tâcher de supplanter les Anglais, les Américains et les Allemands.

Il semble que les hommes de cœur qui ont pris la mission d'éclairer leurs compatriotes, de faire ouvrir les yeux à nos négociants et industriels sur la nécessité de créer des débouchés lointains et nouveaux à nos produits, aient prêché jusqu'à ce jour dans le désert. Et cependant il n'est pas un industriel, pas un négociant

qui ne reconnaisse le besoin urgent d'augmenter nos exportations : on s'est enfin aperçu que la théorie de Bastiat sur la balance du commerce, bonne en 1840, est surannée de nos jours ; on ne nie plus dans le monde des affaires qu'il est indispensable, pour que le commerce d'une nation soit florissant, que la somme de ses exportations de marchandises dépasse celle de ses importations. Mais, si l'on est d'accord sur la théorie, quel peu de bonne volonté et quel peu d'ardeur dans la pratique !

Nous ne voulons pas entreprendre ici une étude approfondie des causes qui arrêtent l'expansion commerciale du peuple français ; ces causes sont d'ailleurs multiples et graves, mais il n'en est pas de plus grave et de plus grande que le manque de confiance des négociants et industriels français en leurs compatriotes établis à l'étranger. Nous admirons la manière d'agir pratique, simple et couronnée de succès des Anglais, mais nous nous gardons bien de les imiter : il serait à croire que c'est au-dessus de nos forces !

Et pourtant les exemples sont nombreux de Français qui ont réussi à l'étranger, qui ont fait de grandes fortunes dans le commerce, qui ont revendiqué avec succès le droit que nous avons de dire bien haut que la France est digne de tenir le premier rang dans le monde aussi bien au point de vue commercial et industriel qu'au point de vue politique et militaire ! Nous avons tort en France de n'être chauvins que pour les questions d'honneur national, de bravoure guerrière ; nous grossissons trop les plus petits événements qui blessent notre patriotisme, et nous avons l'air de dédaigner tout

ce qui a rapport à notre industrie et à notre commerce. N'est-ce point ridicule, et ne ferions-nous pas mieux, tout en conservant notre enthousiasme patriotique, de nous occuper avec plus d'ardeur et de zèle des questions économiques et commerciales ?

Est-ce que le commerce ne fait pas vivre en France des millions de Français ? Est-ce que son sort et celui de l'industrie ne sont pas intimement liés, et est-ce que es classes laborieuses ne sont pas composées pour la grande partie des ouvriers que nourrissent nos usines et nos manufactures, nos grandes et nos petites industries ?

Ce serait donc prouver davantage encore notre amour pour notre France chérie, si belle et si grande, si courageuse et si puissante, que de porter vers notre commerce extérieur un peu de notre attention qu'absorbent trop les questions politiques !

Nous nous égarons : revenons donc à notre sujet et ndiquons brièvement ce qui, d'après nous, serait à faire pour favoriser le développement de nos échanges avec Madagascar.

Pour ce qui est de l'*importation*, nous ne voyons qu'un conseil à donner à nos négociants : essayer de lutter contre les étrangers, envoyer à Madagascar des commis voyageurs avec des échantillons, se renseigner sur les qualités qui conviendraient le mieux, se plier aux us et coutumes du pays, et accorder aux commerçants hovas les mêmes conditions que nos rivaux, ouvrir de grands bazars à Tamatave. des magasins dans le genre de ceux établis par le *Printemps* au Japon, appeler dans ces magasins les consignations des petits industriels et

négociants français. Pour l'organisation de ces grands magasins bazars, il est indispensable que des maisons riches et sérieuses en prennent l'initiative, afin d'offrir à notre commerce toutes les garanties désirables. Il faudrait aussi que les dits magasins puissent servir d'entrepôts, et que les sociétés ou maisons qui les créeront soient en mesure de faire des avances sur les marchandises sous forme de *warrants*, se réservant le droit de mettre les marchandises en ventes publiques, si, dans un délai déterminé, elles n'ont pu en avoir le placement aux prix indiqués par les consignataires.

Comme on le voit, cette action commerciale n'est pas du ressort du gouvernement ; elle est du domaine de l'initiative privée !

Parlons un peu maintenant de l'*exportation*. Il est également nécessaire que, pour donner un plus grand essor au mouvement des exportations de Madagascar pour la France, le système des ventes publiques périodiques, sur le modèle des « *auctions sales* » de Londres et de Liverpool, soit installé sur tous nos grands marchés par ordonnance formelle du gouvernement et sous sa surveillance, afin que le fonctionnement de ces institutions présente aux négociants, planteurs et industriels étrangers ou français établis à l'étranger toutes les garanties qu'ils peuvent souhaiter et qui leur sont indispensables.

Grâce aux ventes publiques, le planteur de Madagascar ou de toute autre colonie, connaîtra régulièrement les cours qui auront été pratiqués sur tous nos grands marchés pour les produits qu'il cultive ; ces cours se-

ront l'expression la plus exacte des effets de l'offre et de la demande, ils donneront aux importateurs des renseignements d'une justesse, d'une véracité indiscutables, tandis que les cours actuels des marchés à terme sur marchandises sont des cotes de bourse faites pour les besoins de la spéculation et du jeu, et destinées surtout à tromper les producteurs et les consommateurs.

Nous ne pouvons ici insister davantage sur les bienfaits de l'organisation des grands bazars à Madagascar et des ventes publiques en France ; la création de ces institutions s'impose, car elles aideront puissamment à l'accroissement de nos échanges avec Madagascar, tant au point de vue de l'importation qu'au point de vue de l'exportation.

Nous avons parlé de ces questions, parce qu'elles intéressent au plus haut degré l'industrie et le commerce de notre pays, ces deux plus grands pourvoyeurs du Trésor national, ces deux plus fermes soutiens de la fortune publique, qui, ainsi que l'agriculture, comme l'a dit Sully, sont les *mamelles nourricières de l'Etat et les particuliers !*

FIN.

A TRAVERS L'AFRIQUE

(H.-M. STANLEY, TRIVIER, BINGER)

I

Un explorateur de génie

Si jamais explorateur a captivé l'attention du monde entier, c'est bien Henry-M. Stanley, le plus hardi des aventuriers, le plus intrépide pionnier de la civilisation de notre siècle !

Quelle figure énergique, quelle volonté inébranlable ! Si Napoléon Ier a dit que le mot impossible n'était pas français, Stanley a prouvé que l'impossible n'existait pas pour lui ! Depuis trois ans environ qu'il s'est enfoncé au centre de l'Afrique, de ce formidable et effrayant continent noir, qui oppose sa masse impénétrable aux efforts des hommes hardis qui veulent sonder

(1) Nous avons réuni sous ce titre une série d'articles publiés aux dates indiquées par M. Gaston Routier dans l'*Evènement*. Ces articles, surtout le premier, ont été reproduits par un grand nombre de journaux, tant en province qu'à l'étranger. Nous croyons qu'il sera encore intéressant de lire ces appréciations impartiales écrites au moment même où arrivaient en France les nouvelles concernant Stanley.

ses profondeurs et dévoiler ses mystères, que de fois n'a-t-on pas télégraphié le massacre de sa colonne ?

On l'a même considéré longtemps comme parfaitement mort ; le rideau était retombé sur ce héros des explorations et des découvertes périlleuses, rideau fait d'épouvante et d'ombre, derrière lequel les esprits tendus des amis de Stanley se forgeaient un monde de chimères indescriptibles surgissant autour du voyageur assez téméraire pour violer l'inconnu des terres africaines et unissant tous leurs efforts pour l'ensevelir dans la solitude des déserts !

On a pleuré Stanley, on a rappelé ses prouesses précédentes, ses découvertes qui firent tant de bruit : on nous l'a montré de nouveau, reporter du *New-York Herald*, se lançant sans hésitation avec une fougue toute française à la recherche du docteur Livingstone, perdu dans l'immense continent africain ; on a célébré sa seconde et merveilleuse expédition, cette traversée de l'Afrique, de l'Est à l'Ouest, opérée avec un bonheur inouï, malgré des difficultés sans nombre, des périls sans cesse renaissants, la famine, les embûches, les maladies, les entraves des hommes et les obstacles du sol et du climat !

Et maintenant, le rideau se lève de nouveau et Stanley reparaît aux yeux du monde effrayé et l'admiration qu'on éprouvait pour cet homme de fer devient un véritable enthousiasme ! Aussi, pourquoi ne pas avoir eu foi en son étoile ? Pourquoi ne pas l'avoir cru, ce grand coureur des bois, dont la confiance égale la témérité et

ui disait en partant : « Ne croyez à la nouvelle de ma aort que si je vous la fais parvenir moi-même ! »

*
* *

Il n'a jamais douté de lui, de son succès ; il a une foi profonde en son étoile ; il marche, il va où il lui semble bon d'aller ; les dangers, il les méprise ; les difficultés du sol, il les surmonte ; les combats des hommes, il les évite ou il en sort vainqueur !

Il y a chez Stanley l'étoffe d'un conquérant ; aux temps anciens il aurait été Alexandre ou Annibal ! Son prestige, c'est la frayeur qu'il inspire ; sa force, c'est son audace et la sûreté avec laquelle il frappe sans pitié ceux qui lui opposent la moindre résistance ! Il ne perd pas son temps à faire entendre raison aux nègres, il les écrase. Il faut lui obéir ou s'éloigner de son passage. Stanley a traversé l'Afrique par une marche rapide en avant, il a passé comme la foudre, semant des ruines et laissant des traces sanglantes à presque toutes ses stations ! Son nom est l'effroi des populations noires, mais il est aussi voué à l'exécration et à la haine. Stanley n'est pas considéré comme un pacificateur, comme un émissaire de civilisation et de paix, mais bien comme un conquérant farouche et barbare, un diable blanc !

C'est bien avec le plus grand regret que l'on constate chez cet aventurier de génie, le plus grand du siècle,

cet esprit violent, cet abus de la force ; évidemment la force a dû lui être souvent nécessaire, car il a eu à lutter contre des races sauvages et inhospitalières, mais pourquoi abuser des coups de fusil ? Est-ce ainsi qu'on ouvrira un territoire aussi inconnu, aussi vaste que celui de l'Afrique à la civilisation européenne ? Non ! On soulèvera chez les races immenses qui vivent dans ces régions des inimitiés éternelles, et nous trouverons à chaque pas que nous voudrons faire en Afrique des masses d'hommes dressées pour nous combattre et nous repousser.

Que serons-nous aux yeux de ces sauvages qui ne comprennent que le fait brutal ? Des envahisseurs, et ils auront, pour défendre leur sol natal, le courage et la force du désespoir. Civiliser à coups de fusil, c'est faire le contraire ; les Allemands en ont une preuve irréfutable et n'ont pas encore fini de subir les dures épreuves qu'ils ont méritées d'ailleurs par leur inadvertance et leur brutalité dans l'Afrique orientale !

*
* *

Il semble, d'ailleurs, que Stanley ait divorcé avec la chance du jour où, cédant à ses penchants belliqueux, il a entrepris d'être le porte-drapeau de l'Angleterre en Afrique et d'aller conquérir pour le Khédive, protégé des Anglais, les sources du Nil. Sous le prétexte d'aller sauver Emin-Pacha, dont la situation était critique,

cachant sous des apparences d'humanité les ordres de conquête et d'annexion que lui avait donnés l'Angleterre, Stanley partit, il y a près de trois ans ; les frais de l'expédition furent faits par un comité anglais dont sir John Mackinnon est le président, et par le Khédive. Que s'est-il passé depuis le départ de Stanley à la recherche d'Emin ? Nous ne le savons que vaguement, imparfaitement encore ! C'est une véritable épopée. Wadelaï tombé aux mains des Mahdistes ; les 8 ou 10,000 hommes d'Emin-Pacha, morts ou passés aux fanatiques ; une série d'échecs pour Emin et Stanley, voilà ce qui est sûr. Le reste, Stanley nous l'apprendra !

Arrivé à temps pour couvrir la retraite d'Emin-Pacha et le recueillir au sud du lac Albert, Stanley le ramène : ils sont arrivés à Mpwapwa et sa dernière lettre nous a conté les grandes difficultés de son retour. Il a réussi à fixer définitivement les sources du Nil Blanc, il a pu relever les côtes du lac Tanganyka qui a, d'après lui, 26,900 milles carrés ; il a fait probablement d'autres découvertes intéressantes ; il a exploré des solitudes jusqu'alors inconnues, mais au point de vue civilisateur, quel insuccès énorme ! Il revient à marches forcées, avec des obstacles à vaincre à chaque pas ; il a perdu ses malades, il a eu quatre journées agitées au sud de Victoria-Nyanza, « comme nous n'en avions jamais eues », écrit-il lui-même. En somme, son retour est une retraite ; son entreprise a abouti à une défaite, défaite d'autant plus grave, que voilà ces pays fermés pour longtemps aux Européens, le fanatisme madhiste vainqueur partout et la civilisation refoulée.

Gordon massacré, Emin disparu, Stanley en retraite, le major Bartelott assassiné, le capitaine de François assiégé, les nègres vainqueurs et enhardis voilà la situation en Afrique équatoriale : la guerre partout! Il serait temps que l'Angleterre et l'Allemagne avisent à mettre un terme à cet état de choses, dont elles encourent l'écrasante responsabilité !

*
* *

Et voilà Stanley de retour : certes, nous applaudissons tous le héros de cette merveilleuse aventure! Nous admirons les prodiges de valeur, d'habileté, de sang-froid qu'il a dû déployer pour sortir sain et sauf de cet enfer noir où le fanatisme avait armé contre lui tous les bras ! Une colonne va partir de Zanzibar à sa rencontre et va nous le ramener. Le gouvernement égyptien va envoyer un navire à Zanzibar pour chercher Stanley et Emin-Pacha. De grands honneurs leur seront rendus. Le khédive désire faire une réception magnifique à Stanley au Caire et s'entretenir avec lui.

En Europe, c'est avec enthousiasme qu'on accueillera Stanley ; on oubliera les résultats négatifs de son entreprise, on ne verra plus en lui que le héros d'une série d'aventures merveilleuses dont il est miraculeusement sorti à son honneur ! Tout ce qu'il est humainement possible de faire, Stanley a dû le faire pour triompher. Même vaincus, les héros ont droit à notre ad-

iration, à nos hommages. Stanley sort du continent
›ir, comme un fantôme d'une tombe ; le récit de son
›opée nous transporte et nous inspire pour cet homme
ɜ fer un profond respect ; on peut juger déjà de l'en-
ıousiasme que soulèvera le récit qu'il fera lui-même
es dangers innombrables, des péripéties inouïes de
ɔn exploration. Nous saluons donc en Stanley l'homme
ɛtraordinaire, l'aventurier de génie ; l'œuvre a avorté,
ɔn but était mauvais, mais l'homme est encore grandi
ar cette épreuve. Honneur aux héros !

27 novembre 1889.

II

L'épopée Stanley

Tout le monde, l'univers entier s'occupe de Stanley ; en Allemagne, on chante ses louanges ; en Angleterre, en Amérique, on trépigne d'enthousiasme en lisant dans les journaux les lettres qui relatent les moindres détails du début de l'expédition.

Ce n'est donc pas sans intérêt qu'on lira quelques renseignements inédits sur le fameux Tippoo-Tib et sur les relations qu'eut ce chef redouté avec Stanley.

Tippoo-Tib n'est qu'un surnom, qu'une onomatopée, qui rappelle la détonation d'une arme à feu, écrit au *Bosphore Egyptien*, un des drogmans de Stanley. Le grand chef s'appelle de son vrai nom Amed Ben Mohamed. Il est né à Zanzibar et a environ 46 ans. Il est vigoureux, bien découplé et sa belle tête bronzée est expressive et intelligente !

C'est le plus puissant chef des régions du Congo supérieur : il a établi son quartier-général à Zingitina, près de Stanley-Falls. Il se rend tous les trois ans à Zanzibar pour y échanger des cargaisons considérables d'ivoire contre des armes, de la poudre, des vêtements, etc.

ıis de longues années, on connaît Tippoo-Tib l'ami des blancs ; il a escorté la plupart des ens qui ont traversé l'Afrique. C'est grâce à sa ion qu'on peut voyager sans trouver des diffi- insurmontables dans les régions que baigne le

ıt libre du Congo s'est assuré le concours de ce ır l'intermédiaire de Stanley en lui payant une e 10.000 francs par an et en s'engageant à ne ubler ses petites affaires, c'est-à-dire à lui laisser commerce ou plutôt le trafic des esclaves dans ıites qui ont été fixées d'un commun accord entre -Tib et les autorités de l'Etat libre. Nous signa- ı passant au congrès de Bruxelles « ce contrat ıl qui prouve parfaitement que toutes les puis- qui ont des possessions en Afrique ne font pas urs efforts pour supprimer le honteux com- des esclaves ! »

l Vivian aurait dû penser à cela avant de déclarer union de la commission qui s'occupe de la ré- ›n de la traite « dans ses foyers » qu'aucune des s européennes ne pouvait, à un titre quelconque, cusée de favoriser ou de tolérer cet odieux trafic. ıd l'expédition de Stanley partit de Zanzibar, -Tib s'engagea à lui fournir 600 porteurs à y-Falls.

qu'il arriva à Stanley-Poll, Stanley prit trois ba- à vapeur, dont deux appartenaient à l'Etat libre oisième à la mission anglaise : Stanley, selon son

habitude, s'empara de ce dernier bateau par la violence, exaspéré qu'il était du refus de la mission.

Toute l'expédition ne put s'embarquer à bord de cette flottille ; une partie des hommes fut obligée de marcher à pied pendant plusieurs jours, en attendant le retour d'un des bateaux. On fut forcé de laisser aussi une quantité considérable de provisions à Stanley-Pool.

Stanley ne pouvait ni ne voulait jamais attendre : cet aventurier énergique, sans scrupule, allant droit à son but, ne pouvait supporter le moindre obstacle ; les *impedimenta* de son escorte le gênaient, et ils les laissait en route, sans s'en inquiéter autrement !

Stanley est avant tout un homme d'action ; Tippoo-Tib sous ses yeux faisait le trafic des esclaves et, avec 800 hommes, menait à Stanley-Falls une vingtaine de femmes prises à Zanzibar. Le major Barthelot et les soldats soudanais sur l'un des bateaux se rendaient également à Stanley-Falls, tandis que Stanley, tout à son entreprise, se dirigeait avec les deux autres bateaux vers le camp de Yambuya, sur la rivière Arrouïmi.

Avant d'atteindre Stanley-Falls, arriva l'incident qui provoqua la colère de Tippoo-Tib et l'amena peu après à se séparer du major Barthelot et à abandonner l'expédition. Si Stanley avait été là, jamais Tippoo-Tib n'aurait eu l'occasion de se fâcher !

Voici les faits : le bateau, monté par le major Barthelot et Tippoo-Tib, stationna près d'un village, pour s'approvisionner de bois. Les hommes de Tippoo-Tib, ainsi que les Soudanais, descendirent à terre pour acheter, prétendaient-ils, des provisions. Leur intention était

surtout de piller un peu le village. Aussi, une querelle ne tarda pas à s'élever entre les naturels et les *minyemas* (soldats de Tippoo-Tib). Ces derniers furent repoussés et laissèrent huit des leurs sur le terrain ; le reste de la bande, se sentant trop faible, courut au vapeur, pour prendre des armes et tirer vengeance des habitants du village.

Tipoo-Tib voulait profiter de l'occasion pour saccager le village et emmener les habitants comme esclaves. Mais le major Barthelot, plus scrupuleux que Stanley, qui aurait fermé les yeux, maintint ses hommes à bord et déclara que chaque coup de fusil tiré leur vaudrait à chacun d'eux cinquante coups de fouet ; il refusa d'aider les hommes de Tippoo-Tib qui, dit-il, avaient provoqué la querelle. Tippoo-Tib, furieux de voir manquer une bonne affaire, reprocha au major de l'abandonner en cette circonstance et fit tout haut le serment d'abandonner à son tour l'expédition à ses propres forces.

Un second incident vint augmenter la colère de Tippoo-Tib. On était à l'époque du Ramadan : Tippoo-Tib, fervent musulman, se conformait rigoureusement ainsi que ses hommes, aux règles du jeûne. Ce n'était pas tout-à-fait là le compte du major Barthelot, qui aimait faire bonne chère, et qui, à ce propos, eut une altercation très vive avec Sélim-Massoudi, interprète de Tippoo-Tib. Il se permit de l'injurier et de parler en termes méprisants des musulmans. L'interprète rapporta cette scène à Tippoo-Tib, que ces propos achevèrent d'exaspérer. Il refusa sans plus tarder de tenir l'engagement qu'il avait pris de fournir 600 porteurs à Stanley-Falls.

Les hommes de Tippoo-Tib, indisposés d'ailleurs par la conduite peu politique du major Barthelot, refusèrent eux-mêmes de marcher sous les ordres de cet officier qu'ils accusaient de les faire mourir en route pour économiser leurs gages.

Tippoo-Tib a affirmé lui-même à Jameson que, si tout autre officier que le major Barthelot, avait commandé la colonne, ses porteurs auraient été prêts à l'heure dite et au lieu convenu.

Il est certain que Stanley n'aurait pas commis, en pareille occasion, les maladresses du major Barthelot; il aurait permis à Tippoo-Tib de piller et de faire des esclaves, il se serait attaché le puissant chef et aurait agi avec plus de perspicacité et de sens pratique.

Qu'importait pour Stanley que l'expédition qu'il dirigeait vers Emin-Pacha eût permis à un chef comme Tippoo-Tib de faire de bonnes petites affaires et de capturer beaucoup d'esclaves !

Le côté pratique, le but à atteindre, l'emploi de la force pour maîtriser les hommes, l'emploi du fer et du feu pour détruire les forêts qui lui faisaient obstacle, voilà ce dont Stanley était homme à se soucier ! Quant au côté humanitaire de sa mission, il ne l'a jamais entrevu ou peut-être même soupçonné.

La colonne commandée par le major Barthelot s'était dirigée sur le camp de Yambuya et elle y attendit, durant douze longs mois, les porteurs promis par Tippoo-Tib. Ce dernier s'était contenté d'envoyer une partie de ses hommes et il avait confié le commandement de cette troupe au cheik Selim-Ben Mohamed, avec ordre

de s'installer aux environs du camp de Yambuya et de l'informer rapidement de tous les incidents qui pourraient se produire.

Ce fut au mois de décembre 1887 que des déserteurs propagèrent la nouvelle de la destruction de l'expédition de Stanley et de la mort du chef blanc. Les Arabes, dont la cupidité était excitée par les vastes approvisionnements du camp, n'attendaient que la confirmation de ces nouvelles pour le piller !

En vain le major Barthelot dépêchait-il des courriers à Tippoo-Tib, alors à Stanley-Falls, pour lui réclamer les porteurs promis : la réponse de Tippoo-Tib était toujours évasive. Le chef arabe se décida, à la longue, à quitter Stanley-Falls, pour se diriger, par la voie du fleuve, vers Cossongo, à une journée de marche de sa dernière station. C'est alors qu'il reçut de Zanzibar des lettres pressantes lui enjoignant d'aller au secours de l'expédition, ne fût-ce que pour sauver les apparences : Tippoo-Tib envoya quatre cents hommes. Par une clause du nouveau contrat, qu'il fit avec M. Jameson, il était stipulé que les porteurs seraient sous les ordres d'un de leurs cheiks, et qu'il était formellement interdit aux officiers d'intervenir en quoi que ce soit dans le commandement de la troupe. M. Jameson s'engageait à payer à Tippoo-Tib une somme de cinq mille dollars, quelle que pût être l'époque à laquelle les porteurs rencontreraient Stanley.

Les porteurs furent conduits par Tippoo-Tib en personne jusqu'au camp de Yambuya ; le major Barthelot fut, dès leur arrivée, assassiné par ses hommes. Le

camp fut pillé ; M. Jameson, blessé à son tour, en r
nant de Bangala, mourut de la fièvre. D'après d'au
dépêches, le major Barthelot aurait quitté le c
d'Yambuya à la tête de quatre cent soixante-dix hom
le 11 juin 1888, et aurait été tué seulement le 16 ju
suivant. Quoi qu'il en soit, au mois d'août de la m
année, Stanley rencontrait les restes de la colonne
avait laissée à Yambuya, réduite à 70 hommes e
officier, tous à demi-morts d'inanition.

1er décembre 1889.

III

Emin-Pacha et Stanley

Le triste sort de la colonne du major Barthelot aurait pu être aussi celui de l'expédition que dirigeait Stanley en personne. Il fallait l'énergie de cet homme de fer pour triompher de tous les obstacles ; il y a réussi, mais non sans peine, et, quoique une grande partie des nombreuses péripéties de son entreprise nous soit encore inconnue, nous savons déjà que, sans Stanley, Emin-Pacha se serait laissé tuer à Wadelaï.

Emin-Pacha se trouvait dans la situation la plus critique ; le sort de Gordon l'attendait. Les Madhistes, de plus en plus nombreux, le harcelaient sans relâche ; bien que repoussés plusieurs fois, ils avaient pour eux les sympathies secrètes des indigènes et le commandant supérieur des provinces équatoriales voyait ses troupes l'abandonner. Ses officiers eux-mêmes se soulevaient contre lui et voulaient le destituer. Emin fut même retenu plusieurs jours au cachot et ce fut pendant cette détention que lui firent subir ses troupes révoltées que le général madhiste, Omar-Salek, lui envoya une lettre

qui fut interceptée par les rebelles. Dans cette missive, Omar-Salek adjurait Emin-Pacha de se repentir. Il lui disait que nul ne peut résister au Mahdi, investi par Allah d'une miraculeuse puissance et que tous ceux qui avaient tenté la résistance, avaient été écrasés. Il énumérait les défaites infligées par les madhistes à Hicks-Pacha, la mort de Gordon, celle du Négus-Johannes ; les armées du Madhi sont partout, ajoutait-il, en Abyssinie, à Souakim et à Ouady-Halfa. Il invitait Emin-Pacha à abandonner le pays des infidèles et à passer dans le camp de ses frères musulmans, où il trouverait la protection de Dieu et de son prophète.

Et pourtant cet Allemand têtu ne voulait pas abandonner son poste ; cet homme qu'un écrivain turc, Ebbuzia Tewfik Bey, met au rang des vulgaires aventuriers, ce docteur Schnitzler, qui abusa de l'hospitalité d'Ismaïl Pacha, gouverneur d'Erzeroum et,après l'avoir accompagné dans ses diverses résidences, embrassa l'Islamisme,après la mort deson bienfaiteur en 1873, et épousa la veuve d'Ismaïl, Emina-Hamun, qu'il a lâchement abandonnée avec quatre enfants dans la plus noire misère en lui emportant même pour cent mille francs de bijoux, cet Emin-Pacha, dis-je, délivré par Stanley des mains de ses soldats mutinés, hésitait à le suivre et à regagner Zanzibar sous son escorte. Stanley était furieux ; il y avait bien de quoi ! Faire quinze mois de route pour un entêté qui voulait se battre tout seul et qui ne savait pas prendre un parti !

C'était certes une preuve de bravoure de la part d'Emin-Pacha, mais une bravoure bien peu raisonnable;

l'énergie volontaire de Stanley était mille fois plus courageuse. Libre à Emin-Pacha d'imiter Maximilien d'Autriche après la prise de Queretaro ! Mais Stanley voulait retourner sur ses pas, il sentait que la position n'était pas tenable et que rester davantage dans une contrée presqu'entièrement tombée entre les mains des Mahdistes ne lui disait rien qui vaille.

Emin-Pacha pouvait se griser de fanfaronnades, mais Stanley voyait les choses clairement. Aussi Stanley réunit un conseil de guerre et dit à ses officiers : « Serait-ce faire œuvre sage que de rester ici plus longtemps que jusqu'au 10 avril ? » Les officiers répondirent : Non. « Pacha, dit alors Stanley à Emin, voici ma réponse : nous nous mettrons en marche le 10 avril. »

Et Emin a beau protester, avoir des scrupules de conscience, déclarer que lui et le capitaine Casati se croient moralement obligés à rester dans la province : Stanley essaye de réfuter ses arguments ; il ne le convainct pas, mais il l'emmène !

Emin veut traîner à sa suite, tous ses 10,000 sujets, enfants, femmes, les bagages, des pierres meulières, des chaudrons en cuivre, deux cents matelas, des paniers antédiluviens, de vieux coffres du Saratoga, de vieilles caisses marines, d'énormes boîtes à toilettes, des cages à bétail, des perroquets, un tas de *bibelots* inutiles à une troupe en retraite, embarassée déjà d'*impedimenta* de tous genres. Aussi Stanley fait laisser tout cela, à l'exception de 853 charges qui furent hissées sur le plateau et portées par des indigènes que maltraitaient les *Egyp-*

tiens brutaux, ainsi que les appelle Stanley lui-même dans ses lettres.

Stanley dirige toute cette colonne en retraite parmi des pays inconnus, des forêts vierges que l'on met trente-six jours à traverser ; il a le commandement et il ferait beau voir qu'Emin vienne le contrecarrer dans ses dispositions. Les soldats d'Emin se révoltent un jour, mais Stanley n'entend pas de cette oreille-là : il fait fouailler vingt-cinq des rebelles, exécuter quelques autres et mène son monde à la cravache.

Et c'est ainsi qu'ils reviennent de Wadelaï, à Zanzibar, où une dépêche de l'agence Havas annonce qu'Emin est arrivé ou arrive ; ils reviennent l'un portant l'autre, peut-on dire, Stanley conduisant Emin qui prend des notes et fait de la botanique, tandis que, lui, il a l'œil à tout, il fait le coup de feu, il répand la terreur et l'admiration autour de lui.

L'expédition, à son arrivée à Mpwapwa, de 1,500 hommes était réduite à 400 ; elle a du être harcelée par les ennemis durant ce long parcours ; son retour a dû n'être qu'une escarmouche continuelle.

Stanley avait eu du flair en forçant Emin à quitter Wadelaï, les madhistes sont aujourd'hui les maîtres de la plus grande partie de l'Egypte équatoriale !

Stanley revient en héros d'une périlleuse aventure : le monde entier applaudit ses exploits et la presse est unanime dans tous les pays du globe pour lui adresser des éloges et des félicitations. L'annonce de son arrivée à Mpwapwa a produit une grande émotion, car on croyait

presque à sa mort et on n'était pas encore remis d'une alarme aussi chaude.

Le roi des Belges a envoyé à la côte d'Afrique un télégramme que Stanley trouvera dès son arrivée et qui lui exprime ses plus chaleureuses félications.

Les éditeurs anglais lui réservent une surprise encore plus agréable probablement : c'est à qui lui fera des offres alléchantes pour la publication de son livre. Un d'entre eux a envoyé un représentant spécial à Zanzibar, d'autres lui ont expédié des dépêches. Le bruit court même qu'on lui a offert un million pour lui acheter le manuscrit de l'ouvrage où il raconte l'histoire de l'expédition.

Voilà certes qui doit chatouiller bien agréablement l'amour-propre de Stanley ; dans ses rêves les plus doux de *for life struggler*, il a dû entrevoir des monceaux d'or et d'argent, représentant sa part des bénéfices qu'un Barnum quelconque tirerait de la publication des aventures d'un homme qui a trouvé le truc d'intriguer aussi fortement que lui la curiosité universelle.

Mais a-t-il songé que son compagnon Emin-Pacha pourrait, lui aussi, trafiquer de ses mémoires et du récit de ses aventures : évidemment le livre d'Emin-Pacha nuira à la vente de celui de Stanley... à moins qu'un éditeur habile ne les leur achète à tous deux et ne les publie réunis !

Il est clair cependant qu'Emin-Pacha va nuire notablement à Stanley au point de vue pécuniaire : Stanley aura la gloire pour lui seul, il est vrai, mais cela le satisfera-t-il entièrement ?

5 décembre 1889.

IV

Le retour de Stanley

Extraordinaire, cet homme ! Nulle épithète n'est plus propre que celle-là à définir son tempérament, à qualifier son caractère !

Il y a du génie chez Stanley : c'est un être à part, un aventurier, un brave, héros par moments et comédien à ses heures.

Au fond, Stanley est sympathique : on s'intéresse à sa personne malgré ses défauts ; il est quelqu'un, ce reporter du *New-York Herald*, et sa personnalité si bruyante, si tapageuse est devenue une *great attraction* après toute la réclame habile et colossale qu'il a su faire autour de son nom.

Le télégraphe nous a appris la réception royale que lui a faite le Khédive au Caire : il a été décoré du grand cordon du Medjidieh et du grand cordon de l'Osmanieh ; ses compagnons de voyage ont été décorés également, un grand dîner de gala lui a été offert au palais, et chaque jour lettres de félicitations, télégrammes enthousiastes, bouquets, fleurs, cadeaux de tous genres affluent

à l'hôtel Scheppard où l'illustre explorateur est descendu. Sa majesté Stanley joue au génie supérieur ; il est hanté de l'idée de paraître sublime ; il ne parle presque pas, il fait éconduire les reporters ; ses cinq compagnons de voyage montent autour de son auguste personne une garde incessante.

L'illustre Stanley, qui, avant son départ au secours d'Emin-Pacha, avait soin, avant de se rendre aux séances du comité de Londres, de se faire une tête devant la glace, effaçant ses rides, mettant de la teinture à ses cheveux et du fard à ses joues, le grand comédien Stanley, disons-nous, se promène maintenant dans une chambre d'hôtel, étalant avec une majestueuse et suprême élégance un complet à carreaux marrons et blancs, d'étoffe et de coupe américaines. Lui, qui s'efforçait, avant son départ, de paraître plus jeune que son âge, afin de nous émouvoir d'avantage à son retour par les traces que les fatigues de son périlleux voyage ne pouvaient manquer d'imprimer à son énergique visage, le voilà maintenant qui montre avec fierté ses cheveux blancs, ses traits bronzés ; il a l'air de nous dire :

« Vous voyez, j'en reviens de ma téméraire et effrayante poussée au centre de l'Afrique, mais je ne suis pas moribond, loin de là. J'ai des chevaux blancs, car j'ai souffert : j'ai le teint bronzé, car le soleil africain m'a brûlé la peau ; j'ai lutté contre la nature, contre les hommes ; j'ai surmonté les obstacles du sol, j'ai vaincu mes ennemis et j'ai déjoué leurs embûches. Je me suis enfoncé dans les sombres terres africaines, où j'ai traversé des forêts vierges immenses, restant trente

jours sans voir le soleil, caché par la cîme des arbres, où j'ai rencontré les tribus des nains, où j'ai vu des richesses indescriptibles ; comme un héros de légende, je me suis dérobé pendant trois ans au monde civilisé et, lorsque chacun me croyait bien mort, j'ai levé le rideau et j'ai crié : me voici ! »

Et il triomphe, non sans un orgueil bien légitime ! Mais qu'il y a d'ostentation dans tous les actes de ce génial aventurier ! Il excelle à faire ressortir sa figure au milieu d'une apothéose radieuse au centre du sombre tableau de scènes sauvages, de tribus farouches et de sites affreux. Il veut paraître aux yeux du monde en vainqueur des ténèbres : il ambitionne aussi un peu la gloire des dompteurs et des belluaires !

Et, tandis qu'il amuse ainsi la galerie par le spectacle de sa casquette à quadruple rangée de galons d'or et décorée d'étoiles, il travaille plus sérieusement qu'on ne le croit, et n'a qu'un désir, c'est de retourner à Londres le plus vite possible pour s'entretenir avec le gouvernement anglais et lui rendre compte de sa mission au pays des grands lacs.

Croire qu'on peut faire parler cet homme et qu'on peut lui arracher d'importantes déclarations, c'est se leurrer de trompeuses espérances, c'est nourrir des illusions ! Stanley ne dira rien de réellement intéressant, il ne fera que répéter ce qu'on sait déjà, ce qu'il a bien voulu qu'on sache de son voyage : son intérêt, les intérêts de ceux qu'il sert, l'obligent à ne rien révéler.

En sa personne, malgré son armée de Zanzibarites et d'Egyptiens, malgré son énergie et son talent qui

l'ont sauvé d'un désastre, l'Angleterre a été battue dans les provinces équatoriales du Soudan. Voilà la vérité ! Aussi n'a-t-il en ce moment plus qu'un désir, qu'une lancinante pensée, c'est de retourner avec d'autres forces dans ces mêmes régions et d'y planter définitivement le drapeau britannique. Il rêve de faciliter les communications dans ces régions en créant des voies ferrées partout où on pourra le faire ; il déclare qu'il faut mettre le prix à la ligne de Souakim à Berber, qu'il ne faut pas songer à abandonner le Soudan !

Au nom de la civilisation, Stanley est allé ouvrir aux idées modernes et au progrès les immenses territoires des régions équatoriales de l'Afrique ; au nom de l'humanité, il est allé délivrer Emin-Pacha qui ne réclamait aucun secours ; il a réussi à arracher le malheureux Emin à ses études de botanique, il l'a entraîné à sa suite bon gré, mal gré et l'a amené à Zanzibar, mais il n'a récolté sur son passage en Afrique que le fruit de son énergie trop despotique et partout il a eu à lutter contre les ennemis innombrables qui se levaient devant ses pas. Aujourd'hui, ce coin immense de l'Afrique, qu'il a violé pour ainsi dire, s'est refermé derrière lui, plus impénétrable que jamais ; il y est entré, mais son œuvre a atteint un résultat opposé à celui qu'il se promettait : la cause de la civilisation est presque complètement perdue au Soudan égyptien et dans la région des grands lacs par la faute de celui-là même qui devait l'y faire triompher. Le Mahdisme partout victorieux, le fanatisme exultant, les tribus sauvages de ces régions vouant

une haine implacable aux blancs représentés par Stanley : voilà son œuvre !

Et maintenant, quoique vaincu, on lui fait le même accueil qu'à un monarque triomphateur. Que faut-il voir dans ce fait, si ce n'est que l'on reconnaît avec raison que, si la cause qu'on lui avait confiée a été compromise, ce n'est pas à l'énergie, au courage, au talent de Stanley lui-même qu'il faut s'en prendre ; nul mieux que lui ne pouvait diriger une aussi téméraire entreprise, nul plus que lui ne pouvait prétendre à voir ses efforts couronnés du plus grand succès !

Le résultat n'a pas répondu à son attente, à l'attente de l'Europe et surtout de l'Angleterre : peut-on l'accuser d'imprévoyance et de témérité ? Peut-être ! Mais d'incapacité jamais !

19 janvier 1890.

V

Une interview avec Stanley

Interviewer Stanley, cet « homme de fer », cet explorateur énergique et infatigable, qui, depuis son arrivée à Zanzibar garde, à l'égard des journalistes, un mutisme presque absolu, ce n'était, certes, pas chose aisée. J'ai pourtant voulu en avoir le cœur net, et je me suis rendu hier à l'hôtel Westminster, où Stanley est descendu. Très cordialement reçu par le secrétaire de l'illustre voyageur, je lui exprimai le dessein de ma visite, et je pris rendez-vous pour l'après-midi à cinq heures. A l'heure dite, même quelques minutes avant — on comprend mon impatience — j'étais à l'hôtel ; c'est au

(Le 18 avril 1890, M. Gaston Routier, a eu une longue entrevue avec Stanley, à son passage à Paris : il en a fait le récit dans les numéros du lendemain, de l'*Evènement* et du *Matin*.

On ne lira pas sans intérêt le compte-rendu de cette entrevue, qui est certainement la plus importante qu'ait accordée Stanley. Nous avons réuni dans ce dessein les deux articles du *Matin* et de l'*Evènement*, qui se complètent l'un par l'autre. Nous avons fait mettre en italiques le

titre de membre correspondant de plusieurs Sociétés de géographie, dont celle d'Edimbourg (Ecosse) que je fus reçu par Stanley.

Très simplement il vint à moi, me serra la main, me présenta aux personnes présentes, lord et lady Mackinnon, le docteur Parke, et me fit asseoir.

Stanley est un homme de taille un peu au-dessous de la moyenne, le teint frais, les cheveux blancs taillés en brosse, la moustache assez courte, l'air très ouvert, la physionomie sympathique. Il portait un complet marron clair avec veston : un véritable costume de voyage, parfaitement correct d'ailleurs. Avec une bonne grâce une urbanité extrêmes, il s'empressa de m'offrir une tasse de thé, et c'est un peu comme un hôte que j'écoutai mon *amphitryon.*

Inutile de dire que la conversation ne tarda pas à s'engager sur le chapitre de la fameuse exploration de Stanley au secours d'Emin-Pacha et sur les merveilleuses découvertes faites au centre de l'Afrique par le hardi explorateur. Pendant plus d'une heure je suis resté suspendu aux lèvres de Stanley, qui, avec une bonhomie pleine de charme, m'a raconté son voyage, ses fatigues, les obstacles qu'il a surmontés, le but qu'il a atteint ; à

passage où Stanley a déclaré à M. Gaston Routier l'existence du traité anglo-allemand autour duquel on fit quelques mois plus tard tant de bruit : nous ferons remarquer, qu'à l'exception de Zanzibar et de Héligoland dont il n'a pas été question à ce moment, les paroles de M. Stanley révélaient parfaitement le grand acte du partage de l'Afrique Orientale entre l'Angleterre et l'Allemagne.)

toutes les questions qui se pressaient sur mes lèvres, Stanley avait une réponse brève, nette, précise.

Certes, ce serait peut-être abuser de l'accueil si aimable de M Stanley que de répéter tout ce qu'il a bien voulu me dire ; mais tout en gardant une sage discrétion, il m'est cependant permis (et je suis sûr que M. Stanley lui-même ne m'en voudra pas) de rapporter à mes lecteurs les plus intéressantes paroles de l'explorateur.

« Le secret de la réussite d'une exploration en Afrique est bien simple, m'a dit Stanley ; il consiste en ces quelques précautions. D'abord ne pas s'aventurer dans le continent noir sans biscuit, c'est-à-dire sans provisions ; ensuite s'entourer de porteurs et d'une escorte suffisante à tenir en respect les hordes indigènes qui ne manquent jamais d'assaillir les explorateurs européens. Ces précautions, quelque élémentaires qu'elles soient, sont en Afrique de la plus grande nécessité. Il ne faut pas oublier que sur le continent noir. l'Européen ne trouve qu'une nourriture insuffisante, quelques bananes, de gros grains, juste de quoi mourir de faim. Comment voulez-vous résister alors à un climat débilitant, chaud et fiévreux, si vous n'avez rien à manger pour vous soutenir, si vous n'avez pas de porteurs pour vous éviter des fatigues mortelles, si vous n'êtes pas entouré d'une escorte suffisante pour vous défendre et vous protéger ?

« C'est grâce à la stricte observation de ces précautions que j'ai dû de pouvoir traverser l'Afrique avec succès : figurez-vous que j'ai voyagé pendant des mois

entiers sans voir le soleil, caché par la cime des arbres géants de la forêt immense de l'Arruwimi. Cette forêt est grande comme la France et l'Espagne réunies : les lianes s'y enchevêtrent, et quarante hommes armés de haches étaient sans cesse occupés à nous ouvrir un passage. Encore étions-nous souvent forcés de passer courbés à demi sous les amas de branches et de lianes qu'on ne pouvait complètement enlever. C'était un travail continuel du matin au soir et pendant des mois. Que serions-nous devenus sans provisions,perdus, dans une forêt semblable où chaque arbre cachait un ennemi ! J'ai rencontré dans ces régions encore inexplorées de l'Afrique des peuplades sauvages,sanguinaires:de vrais cannibales. Ici les indigènes étaient de grands et beaux hommes vigoureux ; là c'était un peuple de pygmées farouches, ayant à peine un mètre de hauteur. Tous ces hommes, armés de lances, de flèches, de coutelas ! Ils m'ont tué une grande partie de ma troupe.

Derrière chacun des arbres, il y avait un indigène caché. Il en partait, si nous nous tenions éloignés de l'embuscade, des flèches ; si nous nous en approchions, des coups de couteaux qui ouvraient la gorge de mes hommes. J'ai perdu dans cette forêt la moitié de mes compagnons. Nos nègres marchaient comme des bêtes au milieu de ces périls mortels, sans paraître les redouter, sans chercher à les éviter. Pour nous, Européens, c'était une angoisse sans fin.

J'ai vu, dans ces pays, des races d'hommes absolument étranges ; ici, des peuples grands, forts, vigoureux ; là, des peuplades de nains difformes, des sortes

d'hommes-singes dont les plus grands atteignaient ma poitrine, et je suis de taille médiocre. Mais, géants ou nains, ils sont également féroces.

On n'a aucune idée de la densité relative de ces populations. Jusqu'aux lacs, on peut évaluer la population à trois millions d'habitants ; autour des lacs et au Nord, c'est bien autre chose. J'ai vu là une armée de sauvages de plus de 250,000 hommes, avec du canon, très peu de fusils, par exemple, 2,000 environ, et un corps de mille amazones. Ces troupes obéissaient à un de ces roitelets nègres qui sont en guerre continuelle les uns avec les autres.

Ce sont des gens très belliqueux, très agressifs. Il fallait toujours les combattre pendant trois ou quatre jours. Puis, tout à coup, ils jetaient leurs armes par terre, ils agitaient des poignées d'herbes en signe de paix. Alors, on pouvait les approcher et faire commerce avec eux sans aucune crainte.

Il y a là des richesses immenses, des espèces innombrables, des essences rares et précieuses. Les lianes formaient au-dessus de nos têtes de bizarres enchevêtrements comme des *huit* colossaux ! Elles embarassaient nos pas ; il fallait alors les couper, et il en découlait des ruisseaux d'un liquide jaunâtre, laiteux, qui nous enduisait les membres, collait nos doigts. C'est le caoutchouc. La forêt de l'Arruwimi est grande, je le répète comme la France et l'Espagne réunies (*sic*) ; ce sera un jour le reservoir de caoutchouc du monde entier.

La découverte qui m'a causé le plus de plaisir est

celle de la montagne de la Louïmi, dont parle Homère, et dont les géographes tenaient l'existence pour légendaire.

Figurez-vous un bloc granitique énorme, couvert de neiges, à partir de 4,000 mètres. Certains pics atteignent plus de 18,000 pieds de hauteur.

Au pied de cette masse coupée de glaciers et de gorges profondes, se trouve le lac Albert-Edward, la source première du Nil. Il est moins vaste que les lacs Victoria et Tanganyka, mais son importance est très grande. D'abord, il est situé dans la sphère anglaise (*sic*). On y rencontre des sables argentifères, qu'on exploitera quand on aura construit des routes : à présent, le transport d'une livre de sable argentifère, qui vaut 16 dollars, coûterait plus du triple.

J'étais très surpris, dans les premiers temps de mon arrivée dans ces régions, d'entendre les indigènes appeler ces montagnes : Averica. J'en déduisais tout d'abord que c'était de là qu'était venu le nom d'Afrique, mais peu à peu j'ai fini par me convaincre que ce n'était qu'une ressemblance de noms due au hasard, car telle peuplade appelle ces monts Averica, telle autre Avourica, telle autre encore Verica, etc.

Il ne faut pas croire que ces plateaux soient torrides. La température y est douce et saine. Seulement, il faut traverser des milliers de lieues pour y parvenir ; les miasmes de l'Aruwimi sont mortels ; quand on arrive dans ce paradis terrestre, on est tellement exténué, énervé, fatigué, que beaucoup périssent en l'atteignant.

Mais on meurt du voyage, non du climat. Un jour il y aura là une magnifique colonie européenne.

L'Européen pourrait très bien vivre et s'acclimater dans ces régions du centre africain. D'abord leur altitude au-dessus du niveau de la mer y rend la température douce et supportable ; ensuite l'air y est sain. Ce n'est qu'en traversant la forêt de l'*Arruwimi* que nous avons eu à souffrir des miasmes que dégageait cette végétation gigantesque. Privé de soleil à la base, l'humus qui est au pied des arbres était en pourriture.

J'estime donc que la colonisation de ces régions sera facile, mais pour la colonisation comme pour l'exploitation, il faudra que des voies de communication et des moyens de transport soient créés entre la côte et les lacs. Sans cela, tout commerce est impossible à cause des frais de transport qui triple le prix de revient des marchandises chères et rendent impossible toute importation ou exportation de produit bon marché ! Il faudra donc qu'on crée un chemin de fer de la côte aux lacs : ce sera facile, car il n'y aura pas de travaux d'art à faire et un chemin de fer à voie étroite, genre Decauville ou plutôt un peu plus large, serait bien facile à établir. C'est alors qu'on pourra exploiter les richesses colossales de ces régions et qu'on pourra dire, avec raison, que l'Europe y trouvera une source intarissable de fortune.

On m'a beaucoup interviewé au sujet d'Emin-Pacha. Mais on ne m'a demandé que des renseignements vagues, et, s'il fallait que je raconte tout, j'en aurais pour

une année. Posez-moi des questions précises, je serai toujours *paré* pour répondre.

— Quelle a été la nature de vos relations avec Emin ?

— C'est bien simple, celles qui existent entre un sauveur et un sauvé. Voilà tout.

— Quel homme est-ce ?

— Un affreux entêté. Energique, sans doute, mais têtu, au point qu'il ne voulait pas bouger de son poste. Je l'ai sauvé, quand il était prisonnier. Je ne l'ai pas emmené malgré lui, comme on l'a dit. Je l'ai conduit à Zanzibar. Il fallait cependant bien le tirer de captivité ! J'ai toujours eu de bons rapports avec lui.

Il est au service de l'Allemage, sans doute, comme je suis au service de l'Angleterre. Emin-Pacha est Allemand ; il sert son pays.

— L'Allemagne a-t-elle là-bas des projets qui contrarient ceux de l'Angleterre ?.

— *Je ne vois rien d'extraordinaire à ce que l'Allemagne ait pris Emin pour agent, afin d'explorer les régions où elle prétend exercer son influence. Moi, j'ai délimité la sphère anglaise et la sphère allemande. J'ai assigné à l'Allemagne les pays qui vont jusqu'aux lacs Tanganyka et Victoria, rien au-delà. J'ai fait le partage, comme on a partagé au Congo les possessions françaises, portugaises et belges. Mon voyage a eu lieu entre les deux sphères d'action.*

Quant à Tippoo–Tib, c'est un chef très puissant, au sud des lacs. Le Zanzibarite est fort bien doué sous le rapport de l'intelligence. Il ne l'est pas autant du côté des scrupules ! (Ici Stanley se met à rire). Il est fidèle, tant qu'un autre ne met pas sa fidélité à plus haut prix.

Sa principale industrie est le commerce du bois d'ébène : vous m'entendez. C'est le plus effréné marchand d'esclaves qui existe au monde. Il ne croit d'ailleurs ni à Dieu ni au diable. Il n'adore que l'argent.

Par son influence, il peut rendre de grands services aux Européens, et sa vénalité même permet de l'employer sûrement. Excellent agent, car il est effroyablement dur et cruel (*sic*).

Mais tant qu'on n'aura pas installé de chemin de fer de la côte aux lacs, on ne pourra songer à coloniser ni même à exploiter ce pays. Il faudrait un chemin de fer, avec une voie d'un mètre de largeur. Pas de travaux d'art. Alors que de richesses à mettre en valeur ! Avec une vitesse de soixante lieues à la journée, on peut aller en sept jours de la côte au lac Albert-Edward. C'est tout ce qu'il faut.

Je pars demain matin pour Bruxelles. Je prendrai à Mons un train spécial que m'envoie mon ami, le roi Léopold. Je resterai dans sa capitale une semaine environ, peut-être plus.

— On vous y prépare des ovations enthousiastes.

— Oui, oui, je crois.

Et M. Stanley prend un air rêveur.

En voyant Stanley on devine l'homme énergique que rien n'émeut, qui brise tranquillement les obstacles qu'il trouve sur sa route. Stanley est un homme capable d'accomplir les actes de bravoure les plus héroïques, les plus hardis, du même air impassible avec lequel il nous serre la main. Certes, c'est beau un tel caractère et c'est rare !

VI

Le voyage du capitaine Trivier

Lui partout ! Lui toujours ! Vraiment cela finit par devenir une scie : on ne peut ouvrir un journal tant anglais que français, allemand qu'italien, sans y trouver un article ou de longs télégrammes relatant les moindres faits et gestes de l'illustre Stanley, de ce Stanley, que M. Johns Burns a flétri dernièrement en Angleterre au nom du socialisme moderne et du progrès ! Par contre, cherchez dans toutes les feuilles du monde le récit du capitaine Trivier, un explorateur français. celui-là ! Vous trouverez à peine une banale dépêche de quelques lignes consacrée à ce hardi pionnier de la civilisation. Les feuilles étrangères gardent le plus profond silence au sujet du voyage de notre compatriote ; seuls, quelques journaux français s'efforcent d'attirer sur lui l'attention du grand public. J'estime que c'est faire œuvre patriotique que de se joindre à ceux qui saluent à son arrivée sur le sol natal un Français qui vient d'honorer sa patrie, en accomplissant, sans fracas, sans réclame, sans coup de fusil, un des plus étonnants voyages en-

core entrepris, la traversée de l'Afrique de l'ouest à l'est.

Et ce magnifique voyage d'exploration, qui sera utile à la fois à la science géographique et à notre commerce d'exportation, M. le capitaine Trivier l'a accompli dans des conditions qui le rendent encore plus glorieux ! Ce n'est pas en conquérant que M. Trivier a traversé l'Afrique : il n'a point eu besoin de se faire escorter par une armée, de traîner à sa suite des milliers de porteurs pour ses bagages; il n'a point laissé sur sa route les deux tiers de ses soldats, morts de fatigue, de maladie ou tués par les tribus noires exaspérées; il n'a point charrié à sa suite des caisses de champagne et de cognac ; son nécessaire de voyage, il n'a même pas eu la peine de l'oublier en route : il n'en avait pas ! C'est, sans être précédé de soldats, sans se couvrir le crâne d'une casquette de commandement à quadruple rangée de galons d'or, que M. Trivier a parcouru l'Afrique ; pour toute escorte, il avait deux soldats sénégalais, deux laptots, nommés l'un Ali et l'autre Baba ; pour compagnon de voyage et de dangers, un Alsacien, nommé Emile Wissemburger ; pour tout bagage, une mince pacotille de quelques milliers de francs et qui devait lui servir de monnaie en Afrique.

Certes, cette exploration, aussi hardie que brillante, n'a point coûté autant que celle de Stanley à la recherche d'Emin, qui est un échec éclatant pour l'explorateur américain et pour l'Angleterre : il n'a point fallu à M. Trivier des commanditaires aussi puissants que ceux qui ont fondé la Société pour l'envoi de secours à

Emin-Pacha. C'est avec l'aide et les fonds que lui a fournis M. Gounouilhou, le directeur de la *Gironde* de Bordeaux, que M. Trivier a pu exécuter le voyage qu'il carressait depuis si longtemps.



Voici comment mon excellent confrère, M. Paul Bluysen, raconte dans la *République française,* les évènements qui ont précédé le départ du capitaine Trivier :

Vers les premiers mois de 1888, on rencontrait parfois, dans les bureaux de l'agence télégraphique de la *Gironde,* à Paris, un petit homme âgé de quarante-cinq ans environ, sec, brun, d'allures énergiques et décidées. C'était ce capitaine Trivier qui est revenu hier ; capitaine au long cours de la marine marchande, il avait fait un séjour prolongé sur la côte ouest de l'Afrique et il y avait formé le projet d'une grande exploration du mystérieux continent noir.

A ce moment, Stanley préparait son expédition pour la délivrance d'Emin-Pacha. M. Trivier avait le dessein de suivre, à travers l'Afrique une route parallèle à la sienne, avec un but différent ; il songeait simplement, sans arrière-pensée de conquête, à recueillir des documents ethnographiques et commerciaux exacts, qui nous font défaut.

Mais le capitaine Trivier était réduit à ses seules ressources, — qui étaient, non pas insuffisantes, absolument nulles. M. Trivier vit, entre deux courses en mer,

à Rochefort où sa femme et son fils habitent avec lui. Il ne pouvait espérer qu'un syndicat de gros négociants supporterait les frais de son exploration. Il était venu solliciter une mission du gouvernement français.

Je ne sais quelle bonne fortune ou quelles recommandations mirent alors M. Trivier en relations avec M. Gounouilhou, directeur de la *Gironde* ; ce dernier prit immédiatement l'explorateur sous sa protection et fit avec lui toutes les démarches officielles nécessaires. Ce furent peines perdues: aux ministères de la marine, des affaires étrangères et de l'instruction publique, les réponses ne varièrent point. Le ministre n'avait plus de fonds disponibles ; — il donnait au capitaine ce que l'on appelle de « l'eau benite de bureaux ». — « On verrait... dès que... les nécessités budgétaires... »

Cependant le capitaine Trivier bouillait d'impatience et arpentait fiévreusement les bureaux de la *Gironde*, exaspéré de toutes ces lenteurs et des fins de non-recevoir. Stanley était en route et avait pris une avance considérable. C'est alors que M. Gounouilhou, qui désespérait d'obtenir des ministères les subsides bien modestes demandés par son protégé, prit une résolution généreuse : le *New-York Herald* avait dépêché Stanley à la recherche de Livingstone, — un journal français ne pouvait-il, à son tour, envoyer dans les mêmes régions africaines un audacieux explorateur qui ferait flotter nos couleurs sur les grands lacs où le pavillon britannique a été seul déployé jusqu'ici ? L'accord fut vite conclu : M. Trivier serait, de Loango à Zanzibar (car tel devait être alors le point terminus du voyage), « l'envoyé spécial » de

la *Gironde* qui, en lui fournissant tous subsides, lui laissait une entière liberté d'action.

Ce faisant. M. Gounouilhou n'avait que des vues très hautes et complètement dé-intéressées : il voulait uniquement aider un Français à mettre en pleine lumière une intrépidité calme et réfléchie qui lui permettrait de passer sans violences, sans massacres, dans les contrées où l'Anglais se fraie la voie à coups de fusil... Et c'est avec cet objectif, avec cette conviction pour guide que fut définitivement organisée l'expédition de M. Trivier.

Le capitaine Trivier reçut à la fin de juillet 1888 du ministère de l'instruction publique le titre de chargé de mission, titre purement honorifique. Le ministère des affaires étrangères le pourvut de lettres de recommandation auprès des consuls et la compagnie des Messageries l'admit par faveur à demi-place jusqu'à Dakar.

A Dakar, très bien accueilli par le gouverneur du Sénégal, on lui donna passage sur un transport jusqu'à Loango, sur la côte ouest, à l'entrée du Congo français. C'est là que M. Trivier forma son fameux corps expéditionnaire composé d'*Ali* et de *Baba!* Puis, tous les quatre, M. Trivier, M. Wissemburger et les deux laptots, s'engagèrent dans les terres, sans hésiter une minute, sans même trembler un instant à la troublante pensée qu'ils marchaient vers des régions inconnues, où plus d'un voyageur était mort pour avoir voulu, comme eux, soulever le voile qui couvre cette sombre partie de l'Afrique !

M. Trivier, ainsi qu'on le sait déjà, voulait gagner Zanzibar, sur la côte est, — en droite ligne, — comme

le faisait Stanley, qu'il comptait rejoindre en chemin. Il remonta donc tout le cours du Congo, en traversant les territoires français dont M. de Brazza est le gouverneur général, puis les territoires belges. Le roi de Belgique a confié la régence de la partie supérieure de ces territoires à un chef arabe, Tippoo-Tib, sans la permission duquel il est impossible de parcourir dix lieues. Le capitaine Trivier se rendit d'abord à la résidence de ce potentat, mais non sans peine, car il chercha vainement à s'embarquer sur un des bateaux à vapeur anglais ou allemands qui remontent le fleuve ; on refusa de le prendre à bord. Il s'aboucha avec un capitaine de steamer hollandais, et enfin il fut admis à présenter ses hommages à la majesté jaune, qui lui accorda bienveillamment une sorte de passeport sur tout son empire.

Ils continuèrent ensuite leur voyage à travers la région soumise à Tippoo-Tib, et le 19 avril 1889, au bout de deux cent cinquante jours de marche environ, ils arrivaient à Kassongo, à l'extrémité du cours supérieur du Congo. Ils désiraient se diriger sur Zanzibar en passant par la région des grands lacs, mais au moment du départ, Tippoo-Tib leur enjoignit par ordre formel de ne pas aller plus loin. Le chef de Kassongo recevait mission de garder à vue les Français et de s'opposer à leur départ. Est-ce par humanité, et pour éviter à M. Trivier et à ses compagnons d'être massacrés par les peuplades nègres, qui étaient à ce moment-là surexcitées contre les blancs par le sanglant passage de Stanley ? On ne peut que former des conjectures à ce sujet.

Ne pouvant gagner les bords du lac Tanganika et marcher vers la région où Stanley se débattait contre les indécisions d'Emin-Pacha, une seule route restait encore ouverte à M. Trivier : celle des affluents du Zambèse qui le conduirait à Mozambique.

Ce n'était pas tout à fait la réalisation du projet qu'avait formé M. Trivier, mais, en somme, il n'en aurait pas moins traversé l'Afrique, tout en débouchant à quelques degrés au-dessous de l'endroit où il voulait arriver. Le capitaine Trivier s'échappa donc de Kassongo et s'orienta vers le Chiré ; un malheur le frappa dès ses premiers pas : ce fut la mort de son ami et compagnon Emile Wissemburger, qui disparut durant une nuit, sans que M. Trivier ni ses laptots eussent pu retrouver ses traces, victime sans doute des fauves ou des noirs. Après l'avoir attendu et recherché cinq jours, M. Trivier abandonna à regret le théâtre de ce triste évènement et se remit en route avec ses fidèles Ali et Baba et redescendit en deux cent trente et un jours le cours du Chiré.

C'est dans cette partie de l'exploration que M. Trivier a recueilli de la bouche même de M. Serpa-Pinto le récit de la révolte des Makololos, sujet portugais que les Anglais avaient excité à la rébellion. Voici comment il nous le transmet dans une lettre publiée par la *Gironde*.

Ce fut le 8 novembre, à quatre heures trente du matin, que les Makololos, mal conseillés, attaquèrent les Portugais sur leur territoire à M'passa. Ils étaient braves, les guerriers noirs, mais tous tombèrent devant les mitrailleuses. Terrifiés par cet engin de guerre, nou-

veau pour eux, ne comprenant pas qu'un seul tour de manivelle pût coucher morts tant d'hommes à la fois, les agresseurs prirent peur et tournèrent bride.

Après l'action, je comptai 172 cadavres devant mes pièces, continue Serpa-Pinto, et je ne cite ni les blessés, en nombre considérable, ni les prisonniers. Je dois pourtant mentionner la capture de deux drapeaux anglais que portaient nos ennemis lors de l'attaque.

Avec les cinq mille hommes, les canons et les navires de guerre dont je dispose, je vais me porter en avant et nettoyer le Chiré jusqu'au Nyassa de toutes ces bandes de pillards et d'assassins. Bien qu'excessivement incommodes et désagréables, nous étions néanmoins décidés à vivre en paix avec ces voisins ; mais, sans déclaration de guerre préalable, ils sont venus chez nous, sans motifs ils nous ont attaqués, uniquement pour nous piller ; il leur fallait une leçon, nous la leur avons donnée.

Le major Serpa-Pinto était bien dans son droit en réprimant les insolences de sujets révoltés du Portugal, et ce document a une réelle valeur.

Après sa rencontre avec le major Serpa-Pinto, M. Trivier continua sa route et arriva le 1er décembre à Mozambique : il résumait ainsi lui-même son exploration :

Cette fois, la traversée complète de l'Afrique, d'une mer à l'autre, est un fait accompli, et, en moins d'un an, malgré l'abandon de mes hommes, l'hostilité des indigènes, les retards subis par un changement de direction, j'ai passé de l'ouest à l'est du continent noir,

n'ayant pour toute escorte que mes deux soldats séné galais, deux Français.



Et cet explorateur hardi et courageux est doublé d'u homme modeste et simple : il est arrivé sans bruit Marseille, où quelques journalistes et quelques mem bres de sociétés savantes l'ont reçu avec effusion. M Trivier est sympathique et vaillant : lui, qui s'efforçai à Zanzibar de dénicher un habit pour aller dîner ave le consul anglais, lui qui a rapporté de son périlleu voyage des notes qui, à en juger par ses correspondan ces, seront un butin précieux que la science et le com merce devront à un Français ; il a prouvé, de mêm que M. le capitaine Binger, qu'il n'était point besoi d'expéditions meurtrières pour faire œuvre utile et qu plus rapportaient la douceur, l'énergie et l'intelligenc déployées par un voyageur français que les coups d fusils tirés par un explorateur conquérant anglo-amé ricain !

Une bien triste nouvelle attendait à son arrivée à Bor deaux le courageux pionnier : une dépêche, qu'on lu a remise à sa descente du wagon, lui annonçait la mor de son père.

Nous nous associons tous à la douleur du capitain Trivier, de ce Français qui ajoute un nouveau titre d

gloire à tous ceux de sa patrie, de cet homme de bien et de talent qui écrivait avec une si sublime modestie :

Je suis bien heureux, monsieur, bien heureux d'avoir réussi pour mon pays, pour cette pauvre France si belle et si jalousée. Je suis bien heureux de mon succès pour vous, pour nos parents et nos amis...

VII

Le voyage du capitaine Binger

Je suis d'autant plus heureux de parler aujour du capitaine Binger, après le succès si flatteur que d'obtenir sa conférence hier (1), à la Sorbonne, sou auspices de la Société de géographie, que de tous nous avons les oreilles rebattues des louanges de S ley et du récit de ses exploits.

Certes, je ne veux pas réduire la gloire de Stan c'est un aventurier de génie, je l'ai traité de héros crois qu'il mérite ce titre par les aventures mer leuses dont il est miraculeusement sorti sain et s Mais, sans vouloir rabaisser Stanley dans l'imagin du public, n'est-ce pas le moment de faire un petit rallèle entre les explorateurs français et les explorat anglais en Afrique.

Ainsi voilà le capitaine Binger qui, en silence, armes, a nettement relié nos possessions de la

(1) 4 décembre 1889,

d'Or et du golfe de Bénin à nos protectorats du haut Niger et du Soudan sénégalais.

Il a accompli ce long voyage du Niger au golfe de Guinée, par Kong, sans avoir eu besoin de tirer des coups de fusils, en faisant naître partout l'estime de sa personne, le respect du nom français, en signant des traités de protectorat et d'amitié avec les chefs du pays, reçu partout comme un ami et traité comme un frère. La France sera considérée dans ces immenses régions comme une nation amie, dispensatrice des bienfaits de la civilisation ; nos commerçants, nos émigrants pourront aller demain s'établir et trafiquer dans ces contrées : ils seront regardés comme des alliés, non comme des conquérants et des oppresseurs.

Telle est l'œuvre des explorateurs français qu'ils s'appellent de Brazza, Giraud, Binger : ils mettent sous notre domination des nations entières par la persuasion et la douceur, ils nous font accueillir en amis, ils font que les peuples noirs de l'Afrique regardent le drapeau tricolore comme un gage de paix et de prospérité et se rangent avec empressement sous son ombre !

Au lieu de cela, voyons un peu les résultats de la conduite suivie par les explorateurs anglais ou les colonisateurs allemands ; des coups de fusil, la guerre dans toute l'Afrique équatoriale, des massacres partout, des défaites coup sur coup répétées ; Stanley lui-même, Stanley obligé de revenir sur ses pas, emmenant Emin et traqué par des ennemis innombrables !

Je ne veux pas tirer une déduction de ce simple rapprochement : tout commentaire est d'ailleurs inutile ;

mais il m'est doux de constater que les Français sont fidèles à leur devise et qu'on peut toujours dire : *Gesta humanitatis per Francos.*

La séance était présidée par M. Ferdinand de Lesseps, ayant à ses côtés MM. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies ; le général Brugère, représentant le président de la République ; l'amiral Vigne, chef d'état-major au ministère de la marine ; le colonel Derrecagaix, directeur du service géographique de l'armée ; le colonel Galliéni, de Quatrefages, Milne-Edwards, Levasseur, de Brazza, Maunoir, Edouard Marbeau, Gauthiot, etc.

Après quelques mots de bienvenue, adressés par M. de Lesseps au capitaine Binger, ce dernier a fait le récit de son voyage, récit interrompu par de fréquents applaudissements.

Le capitaine Binger avait déjà accompli trois voyages au Sénégal et dans le Soudan français avant de partir, le 29 avril 1887, pour sa dernière expédition. Il emportait une pacotille de 900 kilogrammes.

Ma mission, nous dit l'explorateur, consistait à visiter la région immense comprise entre les branches ascendante et descendante du Niger, territoire circonscrit par les itinéraires de René Caillié et de Barth, les seuls voyageurs auxquels il avait été possible, dans leurs courses, de glaner quelques renseignements sur les vastes pays qui nous occupent.

Après avoir remonté le fleuve jusqu'à Dammako, le capitaine Binger avait à opter entre deux chemins,

l'un par les Etats d'Ahmadou, chef du Séjou, et l'autre par les Etats de Samory.

Mage et Quintin, en 1860 et 1861, et la mission Gallieni en 1881, ayant été assez mal accueillis par Ahmadou, M. Binger se décida à s'engager, après de longs pourparlers, dans les Etats de Samory, qui était alors en guerre avec un autre roi nègre nommé Tiéba.

La guerre et la famine, dit l'orateur, avaient changé cette vaste région en un charnier humain. Plus de villages habités, partout des morts ; les derniers jours j'en rencontrais dix à quinze sur le chemin, sans compter ceux dont l'odeur révélait la présence dans les fourrés, à quelque distance de la route. Les autres jours, c'est par centaines que j'aurais pu les compter ; à l'ombre du moindre buisson, dans toutes les cases des villages dépeuplés se trouvaient des corps humains, depuis le squelette blanchi au soleil jusqu'au moribond.

Sur les bords de tous les cours d'eau portés sur cette carte, le manque de ponts et de pirogues provoquait des luttes dans lesquelles succombaient les faibles et les malades, incapables de conquérir une place dans l'unique embarcation qui faisait quelquefois le service ; les malheureux étaient forcés de se laisser mourir, trop faibles pour traverser à la nage des courants d'une profondeur et d'une violence extrêmes en cette saison.

En arrivant à Sikaso, ville de 4.000 à 5.000 habitants, capitale des Etats de Tiéba, M. Binger trouve Samory qui y tenait son adversaire bloqué, sans pouvoir s'emparer de la ville !

Les troupes de Samory campaient dans douze barra-

quements, six grands et six petits renfermant une population d'environ 12,000 habitants, dont 6,000, au grand maximum, étaient armés de fusils à pierre. Les 6,000 autres habitants se composaient de *griots*, de femmes, d'esclaves palefreniers ou travailleurs. Sa cavalerie, par suite du manque de nourriture ne comptait plus que 35 chevaux, sortes de squelettes impropres à tout service.

N'ayant pas réussi dans son rôle de médiateur entre Samory et Tieba, M. Binger quitta, après que Samory eût été forcé d'abandonner le siège de Sikaso, les Etats de ce roi et se dirigea vers Tengréla. Les populations soumises à Tiéba lui firent mauvais accueil ; ses deux guides l'abandonnèrent à Tintchinimé, petit village à 4 kilomètres de Tengréla, qu'il ne parvint pas à atteindre, car le chef de l'endroit lui fit signifier que, s'il ne rebroussait pas chemin, on lui ferait un mauvais parti. M. Binger fut forcé en pleine nuit de regagner Tiong i en toute hâte, n'ayant pour tout armement que deux fusils de guerre, un fusil de chasse, un revolver et quatre pistolets à pierre; ses hommes étaient exténués par 25 kilomètres de marche à travers de hautes herbes.

Cet incident donna naissance au bruit de sa mort que les noirs s'empressèrent de publier partout avec force détails.

Après un mois de séjour chez les Sénéfou de Fourou, M. Binger se rendit à Niélé, capitale du Folloda, puis à Kanniéra, où il fut bien accueilli par Yamory-Outtara, un des chefs du pays de Kong. Le capitaine Binger raconte en ces termes son entrée à Kong:

Yamory, dont j'ai parlé tout à l'heure, me reçut bien et mit son fils Sabana à ma disposition pour me faire conduire à Kong, dont je n'étais alors séparé que par le cours principal du Comoë (rivière du Grand-Bassam) et par sept journées de marche dans la direction du Sud-Est.

Deux heures avant Kong, les approches d'un grand centre se faisaient déjà sentir ; partout le bois est coupé et bientôt il n'existe plus le moindre arbuste. Les terrains sont incultes, épuisés par plusieurs siècles de culture ; à l'horizon, pas même une ride de colline ! La chaîne des montagnes de Kong, qui s'étale sur toutes les cartes, n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques voyageurs mal renseignés. Sabana me montra bientôt, à un kilomètre dans le Sud, une ligne de bombax et des dattiers épars dans les éclaircies desquels j'aperçus les minarets de quelques mosquées et le sommet de quelques toits plats : c'était Kong.

Un an jour pour jour après mon départ de Bordeaux, le 20 février 1888, je fis mon entrée dans la ville, monté sur un modeste bœuf porteur, au milieu d'une population qui paraissait n'être ni bienveillante ni hostile, mais avide de voir un Européen. Les toits, les rues, les arbres, les carrefours étaient pleins de gens qui se battaient pour se trouver sur mon passage. Ce n'est que grâce à une douzaine de vigoureux gaillards, esclaves du chef de village, armés de fouets et rossant tous ceux qui encombraient les ruelles trop étroites par lesquelles je devais passer, que je parvins à gagner une petite place où l'on fit arrêter mon convoi.

Sous deux grands arbres de la place du marché étaient assis sur des chaises, à droite, le roi Karamokho-Oulé et ses amis, à gauche, Diarawary, le chef de la ville entouré de ses créatures.

Un grand silence régnait dans ces deux groupes que j'évaluai chacun à un millier de personnes ; tous bien et proprement vêtus, étaient assis sur des nattes ou des couvertures.

Cette réception revêtait le caractère grandiose auquel se prêtent si bien et le costume oriental et les faces noires à barbes blanches, véritable réunion de patriarches.

Après m'avoir successivement présenté aux chefs des deux groupes, le roi Karamogho-Oulé me fit conduire dans un local appartenant à sa propre habitation et mit à ma disposition quelques personnes de son entourage, qui en vain essayèrent de me soustraire à la curiosité publique.

Ayant demandé à séjourner à Kong pour étudier les produits du pays utiles à échanger avec les nôtres, Diarawary, le chef de la ville, lui répondit :

Tu peux considérer Kong comme la ville de ton père tant que tu voudras ; quand tu voudras nous quitter, je te ferais remettre un sauf-conduit qui te permettra de circuler partout avec notre recommandation.

Muni d'une lettre de recommandation adressée en général à tous les musulmans, M. Binger remonta au nord vers Bobo Dioulasou, ville de 3.000 à 4,000 âmes.

Le voyageur séjourna dans le pays des Mossi, chez le chef Boukary Naba, qui voulait lui faire épouser trois jeunes filles.

Passer brusquement, dit-il, du célibat à un triple mariage me parut un peu excessif. Aussi j'exposai mes scrupules à mon brave ami Boukary-Naba qui consentit à ce que je fasse épouser ces trois jeunes filles par mes trois serviteurs les plus dévoués.

La publication des bans et autres formalités administratives et religieuses furent passées sous silence et, le soir même, je mariai mes protégés en les dotant d'un peu d'étoffe et de verroterie auxquelles j'ajoutai quelques victuailles, pour permettre à mon personnel de faire un repas de noce.

Elles ont été d'excellentes femmes et n'ont jamais fait naître la discorde dans mon camp. Au moment de nous séparer elles m'ont toutes trois prouvé leur reconnaissance en me remerciant de les avoir si bien mariées, et en promettant de donner mon nom à leur premier-né.

N'ayant pu atteindre Ouaghadougou au Nord, à cause de l'agitation du pays de Massi, M. Binger redescendit vers Salaga, ville de 6,000 habitants sur la rivière Volta, limite du pays des Ashantis. Il revint par Kintamps à Boudoukou, où avait passé l'expédition de M. Treich-Laplène, envoyé à son secours, Boudoukou est une ville de 3,000 à 4,000 habitants.

Il existe beaucoup d'or dans toute cette région, mais il me serait impossible d'évaluer exactement la quantité d'or sur laquelle roulent les opérations : je craindrais ou d'exagérer, ou de réduire. Ce que je puis cependant affirmer, c'est qu'il ne s'est pas passé un jour sans que je n'aie vu faire des paiements en or, soit chez

mon hôte où il y avait toujours des étrangers, soit même dans la rue.

Sachant que M. Treich-Laplène l'attendait à Kong, M. Binger se dirigea vers cette ville, qu'il atteignit, pour la seconde fois, le 5 janvier 1889.

Quelques jours après, il signait avec Karamokho-Oulé un traité qui plaçait ses Etats sous notre protectorat, favorisait notre commerce à l'exclusion de toute autre nation, et autorisait les missionnaires et les marchands français à venir s'établir dans le pays.

Ce traité, joint à celui qu'avait signé, à Bammako, le capitaine Septans, avec Tiéba, quelques mois auparavant, et à celui qu'avait signé M. Treich-Laplène avec le Boudoukou, reliait nos établissements du Haut-Niger à nos possessions de la côte d'Or.

Le pays de Kong est très grand, il s'étend sur près de 3 degrés en longitude et, en latitude, il va du 8e degré 30 au 12e degré de latitude nord, ce qui porte nos possessions de la côte d'Or à 250 kilomètres au sud de la Djenné. Il comprend, en outre, des pays dépendant de Kong proprement dit, le pays des Mbuin, Komono, Tiéfo, Bokhosiè, Bobofing, Tagouara, Niénégué et une partie des districts de Pallaga, Pakhalla, du Bougouri et du Lobi.

Puis les voyageurs descendirent le fleuve Comoë jusqu'à Grand-Bassam, où ils s'embarquèrent pour le Sénégal.

Les observations du capitaine Binger au point de vue commercial sont fort intéressantes :

L'établissement de routes sûres et de voies de péné-

tration forcerait l'indigène de l'intérieur à venir sur nos établissements où les gens sont généralement mieux vêtus et vivent plus à l'aise qu'à l'intérieur. Ils auraient également l'occasion de voir les magasins, ce qui les engagerait à acheter des objets que jamais un traitant n'aura le courage d'emporter à l'intérieur, de crainte de ne pouvoir s'en défaire.

Que demandent les gens de l'intérieur ? Ils veulent venir à la côte par un chemin sûr, pour pouvoir y apporter leur or en échange de nos marchandises ; ou bien ils veulent nous voir porter chez eux nos produits. La plupart de ces populations nous sont sympathiques et sentent bien que tôt ou tard elles seront en contact avec les nations civilisées ; elles ne sont pas assez indifférentes pour ne pas s'apercevoir que l'Européen pénètre partout ; ce que je puis affirmer c'est qu'elles ne nous sont pas particulièrement hostiles.

Profitons donc de ces dispositions, portons-nous vers le Sénégal, vers la côte de Guinée et fondons-y des comptoirs, tout en entretenant d'excellentes relations avec nos nouveaux alliés.

Organisons nos colonies modestement, avec leur propre budget qui sera suffisant, si nous ne les noyons pas de fonctionnaires ; encourageons les jeunes gens à se porter vers ces pays nouveaux ce sera tout à l'honneur et au bénéfice de la France.

Une véritable ovation a été faite au capitaine Binger, à la fin de son discours. M. Ferdinand de Lesseps a félicité de nouveau l'orateur et a adressé des remerciements à M. le président de la République, aux minis-

tres de l'instruction publique, de la guerre et de la marine, représentés à cette séance. Puis M. de Quatrefages a remis à M.le capitaine Binger,au nom de la Société de géographie, une médaille d'or,récompense que la Société ne décerne que pour services exceptionnels.

Le cœur de tous les assistants a battu d'une patriotique émotion, d'un orgueil bien légitime, en voyant ainsi la Société de géographie de Paris mettre le capitaine Binger au rang des grands explorateurs. Certes, il a bien mérité ce beau titre, et sa mission l'a couvert de gloire. Il a étendu le domaine de nos conquêtes pacifiques en Afrique, et il a rendu à la fois service à la science géographique et à sa patrie !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Laval. — Imp. et Stér. E. JAMIN, rue Ricordaine, 8.

nion
3 50

7 50

2 50

3 50

3 »

3 50

3 50

3 50

gnac, par F. VILLARD, avec une préface de P. LEROY-BEAULIEU, de l'Institut. Un vol. in-16................ 1 50

CARTE DE MADAGASCAR, au 1/3500.000, exécutée par MM. ERHARD FRÈRES, avec les derniers relevés, les profils de routes et une notice explicative sur le pays, son climat, ses habitants, ses productions.

La Carte 68 × 45, pliée sous couverture, **1** *fr.*

Laval. — Imprimerie et Stéréotypie E. JAMIN.

 Routier, G.
Le droits de la France sur Madagascar.
188946

NAME	DATE	NAME	DATE
[illegible]	7/11/51		
[illegible]	DEC 20 1951		
[illegible]	1/8/52		